



Repenser l'action extérieure de l'UE

POUR UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE
INTERSECTIONNELLE ET INCLUSIVE

INSTITUT DU GENRE EN GEOPOLITIQUE
JUILLET 2025

REMERCIEMENTS

Les rédactrices tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance à Elisabeth James, dont la contribution déterminante lors de la phase initiale de recherche et de rédaction a constitué un apport essentiel à l'élaboration du présent rapport. Elles souhaitent également adresser leurs remerciements aux directrices de publication pour leur appui et leurs orientations tout au long du processus de production.

RAPPORT RÉDIGÉ PAR :

Virginie Bellaton, Zeina Mhaidly, Maha Safsaf, Cecilia Vidotto Labastie

DIRECTION DE LA PUBLICATION :

Alice Apostoly, Dr Maryse Helbert, Déborah Rouach et Cecilia Vidotto Labastie

Sommaire

LISTE DES SIGLES	4
-------------------------	----------

RESUME EXECUTIF	5
------------------------	----------

INTRODUCTION	8
---------------------	----------

UNE POLITIQUE ETRANGERE FEMINISTE POUR L'UE	30
--	-----------

RECOMMANDATIONS	56
------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	65
----------------------	-----------

NOTES	93
--------------	-----------

Liste des sigles



AA : accords d'association
ALE : accords de libre-échange
APE : accords de partenariat économique
APC : accords de partenariat et de coopération
AWID : Association des droits des femmes dans le développement
CJUE : Cour de justice de l'Union européenne
DSA : Digital Services Act
DSSR : droits et santé sexuels et reproductifs
FEMM : Commission sur les droits des femmes et l'égalité des genres
Agenda FPS/WPS : Agenda Femmes, Paix, Sécurité/ Women Peace Security
FSOF : Fonds de Soutien aux Organisations Féministes
GAP : Gender Action Plan
HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IA : intelligence artificielle
IGG : Institut du Genre en Géopolitique
INTA : Commission sur le commerce international
IVG : interruption volontaire de grossesse
ODD : objectifs de développement durable
OIT : organisation internationales du travail
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUDC : Office des nations unies contre la drogue et le crime
OTAN : L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
PME : petites et moyennes entreprises
PSDC : politique de sécurité et de défense commune
SEAE : Service Européen pour l'Action Extérieure
TFUE : Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne
TNP : Traité de non-prolifération nucléaire
UE : Union européenne
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international
VBG : violences basées sur le genre.

Résumé exécutif



Ce rapport présente le travail de recherche mené par l'Institut du Genre en Géopolitique (IGG) autour du sujet de la politique étrangère féministe et son application à l'échelle de l'Union européenne. Ce travail est conduit dans un contexte politique européen marqué par des offensives conservatrices et réactionnaires visant les progrès réalisés par les mouvements féministes et LGBTQIA+ en matière d'égalité des genres et des coupes budgétaires ciblant l'aide publique au développement. Cette étude s'inscrit dans une démarche féministe, décoloniale et intersectionnelle, et propose une vision concrète d'une politique étrangère féministe pour l'Union européenne. Divisé en trois parties, le rapport présente d'abord les grands axes de développement de politique étrangère féministe, le contexte et les applications existantes d'une telle politique à l'échelle de l'Union européenne (1). Il fait ensuite une analyse des efforts et initiatives déjà menés par l'Union européenne pour la promotion de l'égalité des genres dans sa politique étrangère (2). Pour conclure, il propose une liste de recommandations pour l'adoption d'une approche explicitement féministe de la politique étrangère à destination des acteurs politiques et des institutions de l'Union européenne (3).

S'appuyant sur la définition de Thompson et al, l'IGG définit la politique étrangère féministe comme étant une politique d'Etat qui cherche à perturber et transformer les structures de domination coloniales,

racistes, capitalistes et patriarcales. Dans ce cadre, l'IGG met l'accent sur la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle qui remet en question les rapports de domination de genre, de race, de classe, d'âge, et les discriminations envers les personnes handicapées, en accordant une place centrale aux réalités et aux vécues des populations marginalisées. Une politique étrangère féministe nécessite également une approche décoloniale qui demande une transformation des rapports de pouvoir entre les pays européens et les pays des Suds Globaux.

L'Union européenne dispose d'ores et déjà d'un cadre législatif, construit au fil des années, qui permet d'intégrer une approche sensible au genre à son action extérieure avec de nombreuses stratégies visant à promouvoir et protéger les droits des femmes. Néanmoins, et malgré une prise de conscience européenne quant à leur nécessité, leurs applications restent fragiles, et dépendent largement des gouvernements en place et de leurs agendas politiques. En plus, face aux écarts importants entre les approches nationales et celle portée par les institutions européennes, une approche unifiée et cohérente en matière de politique étrangère féministe reste nécessaire afin d'harmoniser les efforts menés dans ce cadre et renforcer la position globale de l'Union européenne.

Une approche féministe de la politique étrangère constitue l'approche la plus

prometteuse pour mettre en œuvre les valeurs fondamentales de l'Union européenne, telles que définies dans ses traités, sa Charte des droits fondamentaux et dans sa stratégie globale. Une institutionnalisation d'une telle approche, ainsi que son intégration au sein des politiques européennes est nécessaire pour assurer son intégration au niveau des politiques et domaines d'intervention de l'UE, et afin d'assurer sa pérennité, et sa protection contre des politiques et gouvernements conservateurs.

Pour que l'Union européenne puisse adopter une démarche unifiée en matière de politique étrangère, elle devra étendre ses compétences et les moyens à mettre en place pour défendre l'égalité homme-femme. La prise en compte du principe d'intersectionnalité et l'engagement que cela nécessite pour corriger ces inégalités sont aujourd'hui encore très peu présents dans tous les domaines d'action de la politique étrangère et devront également être défendus. Il s'agit souvent, mais pas seulement, d'un manque de diversité et de femmes dans ses institutions, une situation encore plus marquée dans les postes décisionnels. Si, l'Union européenne démontre qu'elle comprend la nécessité de développer le leadership des femmes dans ses programmes de voisinage, comme au Maroc ou en Tunisie, les femmes restent peu nombreuses, que ce soit dans les postes à responsabilité ou dans les missions civiles de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). D'ailleurs, en matière de Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), si le troisième plan d'action pour l'égalité (Gender Action Plan III) fixe un objectif ambitieux de 85 % de l'aide extérieure intégrant la dimension de

genre, les critères très permissifs ne permettent pas d'atteindre cet objectif, ni même de s'en approcher. L'Union européenne étant le principal donateur humanitaire mondial, cela représente une grosse perte d'opportunité pour l'Union européenne de défendre ses valeurs. De plus, les positions de certains États membres de l'Union européenne concernant les ventes d'armes, notamment à Israël pendant la guerre à Gaza, vont à l'encontre des droits fondamentaux qu'elle promeut.

L'empreinte parfois néocoloniale du plan d'action pour l'égalité se retrouve aussi dans la pression que l'Union européenne peut imposer à ses partenaires du Suds Globaux, entraînant des décisions législatives en matière de protection des femmes, décisions qui ne démontrent toutefois aucune diminution notable de la violence, et qui interviennent alors même que ses propres États membres refusent de ratifier la convention d'Istanbul. D'autre part, les initiatives libérales de l'Union européenne en faveur de l'émancipation des femmes dans ces mêmes régions ne s'accompagnent pas d'un engagement en faveur de la responsabilisation des industries européennes qui produisent ou importent depuis ces régions. L'Union européenne pourrait pourtant aller plus loin dans ce sens, à l'instar des accords commerciaux du Chili et d'Amérique latine qui ont été pionniers dans l'intégration d'une approche de genre. Avec une compétence exclusive dans ce domaine, elle pourrait fixer des critères contraignants pour ses États membres et changer ces dynamiques. Ce ne sont pourtant pas les initiatives pauvrement pourvues pour l'inclusion des femmes

dans la prévention des conflits, comme #Women4Security du SEAE, qui pourront compenser l'impact dévastateur des pratiques commerciales extractives genrées, à l'origine d'un ressentiment persistant à l'égard de l'Union européenne et fragilisant également sa situation sécuritaire.

L'utilisation du principe d'État de droit donne, elle, de l'espoir, alors que la CJUE s'efforce de faire appliquer les valeurs européennes d'égalité incluses dans les traités de l'Union. Elle a notamment rendu possible la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne et a également reconnu les violences sexistes comme motif d'octroi du statut de réfugié. Pourtant, les capacités de coopération judiciaire des États membres devront être renforcées pour mieux détecter et prendre en compte ces violences, alors même que les politiques migratoires de l'Union se durcissent en son sein et à ses frontières. De même, si l'Union semble prendre des initiatives lors des COP ou des conférences internationales sur les enjeux du numérique, elle peine à s'établir en force régionale multilatérale, que ce soit pour protéger les femmes contre la cybercriminalité ou intégrer la dimension du genre dans la réponse au changement climatique, toutes deux des domaines de compétences qu'elle partage avec ses États membres.

Partant des analyses présentes ci-dessus, les recommandations de l'IGG proposées dans le cadre de ce travail fournissent des lignes directives adressées à chacune des institutions européennes : la Commission Européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen.

Ces lignes directives s'articulent autour de **cinq grands axes d'intervention** pour une adoption d'une approche féministe dans la politique étrangère européenne :

1. Intégrer systématiquement une approche sensible au genre, intersectionnelle et décoloniale dans la gouvernance de l'action extérieure de l'UE.
2. Assurer un financement équitable et une budgétisation sensible au genre de l'action extérieure de l'UE.
3. Soutenir les acteur·ices locales et renforcer les dynamiques d'autonomisation sur le terrain.
4. Rendre les politiques extérieures de l'UE redevables, transparentes et basées sur des données genrées.
5. Faire des politiques de paix, de sécurité et de désarmement des leviers d'égalité.

Introduction

Crises démocratiques, montée de l'extrême droite, restrictions des libertés fondamentales, instabilité économique, guerres : l'Union européenne traverse une longue période de turbulences. Ces dynamiques fragilisent les fondements mêmes de son projet politique — démocratie, État de droit, respect des droits humains. Face à ces défis, il est urgent et indispensable d'agir.

Une politique étrangère féministe offre une réponse structurante. En plaçant l'intersectionnalité, l'égalité, la justice et la reconnaissance des rapports de domination (notamment liés au genre, à l'origine, à la classe sociale ou au statut migratoire) au cœur de l'action extérieure, elle rompt avec les logiques traditionnelles fondées sur la domination, la transaction, la militarisation et les intérêts économiques à court terme. En mettant l'accent sur la coopération, elle permet de construire des relations internationales plus inclusives, pacifiques et durables.

Pour l'Union européenne, adopter une telle politique permettrait de renforcer la cohérence entre les politiques nationales et européennes, tout en soutenant les sociétés civiles et les voix marginalisées. Cela suppose de transformer en profondeur les pratiques : intégrer une approche féministe et intersectionnelle à toutes les étapes de l'action extérieure —

conception, mise en œuvre, suivi et évaluation — et impliquer l'ensemble des institutions européennes, des États membres et des organisations féministes et mouvements sociaux.

Ce rapport invite à repenser l'action extérieure de l'Union européenne à travers une approche féministe ambitieuse. Il en retrace les origines et les principes, explore les leviers juridiques et politiques déjà en place, analyse comment cette approche peut transformer les différentes dimensions de l'action extérieure — de la diplomatie à la sécurité, en passant par l'aide humanitaire, le commerce, le climat ou les migrations —, et propose des pistes concrètes pour surmonter les blocages actuels et renforcer l'ambition féministe de la politique étrangère européenne.

Qu'est-ce qu'une politique étrangère féministe ?

Une définition unifiée et claire de la politique étrangère féministe reste toujours absente dans les rapports et les travaux publiés autour du sujet. La littérature montre que l'absence de définition commune de ce que c'est qu'une politique étrangère féministe

s'explique par la diversité des courants féministes, ce qui mène à des interprétations variées de ce que devrait être une politique étrangère féministe. Cette absence de clarté rend difficile le consensus. Parmi les définitions proposées, Thompson et al. indiquent qu'une politique étrangère féministe est une politique d'État qui oriente ses interactions avec les autres nations, ainsi qu'avec les mouvements et autres acteurs non-étatiques, en priorisant la paix, l'égalité des genres et des personnes, ainsi que l'intégrité environnementale. Les chercheur-euses ajoutent qu'une politique étrangère féministe cherche à perturber et transformer les structures de pouvoir coloniales, racistes et patriarcales en dédiant d'importantes ressources, y compris en matière de recherche, pour concrétiser cette vision¹.

L'Institut du Genre en Géopolitique adopte une définition qui rejoint celle de Thompson et al. et qui met l'accent sur le rôle de la politique étrangère féministe dans la transformation des structures de pouvoirs dominants, et sur la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle qui remet en question les rapports de domination de genre, de race, de sexe, et de classe². Cette approche est centrale pour le processus d'élaboration et de mise en place d'une politique étrangère féministe et se doit d'être transversale à chaque domaine d'action de celle-ci y compris la paix et la sécurité, les droits humains, le commerce, le climat et l'environnement, le développement et l'aide humanitaire, et l'immigration, parmi d'autres.

domination de genre, de race, de sexe, et de classe². Cette approche est centrale pour le processus d'élaboration et de mise en place d'une politique étrangère féministe et se doit d'être transversale à chaque domaine d'action de celle-ci y compris la paix et la sécurité, les droits humains, le commerce, le climat et l'environnement, le développement et l'aide humanitaire, et l'immigration, parmi d'autres.

Les ancrages historiques de la politique étrangère féministe

La politique étrangère féministe a récemment gagné en visibilité mais il est important de rappeler qu'elle s'appuie sur des bases anciennes, issues des militantes féministes de la première vague. La conception d'une politique étrangère féministe a été mise en avant pour la première fois lors du Congrès des Femmes pour la Paix de 1915³. Ce congrès a souligné la responsabilité des femmes et l'importance de leur collaboration pour prévenir les guerres futures. En insistant sur les souffrances spécifiques des femmes en temps de conflit, elles ont plaidé pour une représentation et une inclusion adéquates des femmes dans les décisions liées aux conflits⁴. Les travaux de Cynthia Enloe, activiste et théoricienne féministe américaine, en 1990 ont révélé le rôle crucial joué par les femmes dans la mise en œuvre de politiques étrangères, déconstruisant l'idée selon laquelle les relations internationales seraient un domaine exclusivement réservé aux hommes⁵. La quatrième conférence

mondiale des Nations unies sur les femmes qui s’est tenue en 1995 à Pékin a constitué un tournant décisif pour les efforts internationaux visant à promouvoir l’égalité des genres, avec l’adoption à l’unanimité de la Déclaration et du programme d’action de Pékin⁶. Cette Déclaration souligne le rôle essentiel joué par les femmes dans la consolidation d’une paix durable. En outre, l’adoption de la résolution 1325 de l’ONU en 2000, spécifiquement axée sur la paix féministe, a constitué la toute première reconnaissance expresse de l’importance du point de vue des femmes et de leur implication pour une paix et une sécurité durables et inclusives⁷.

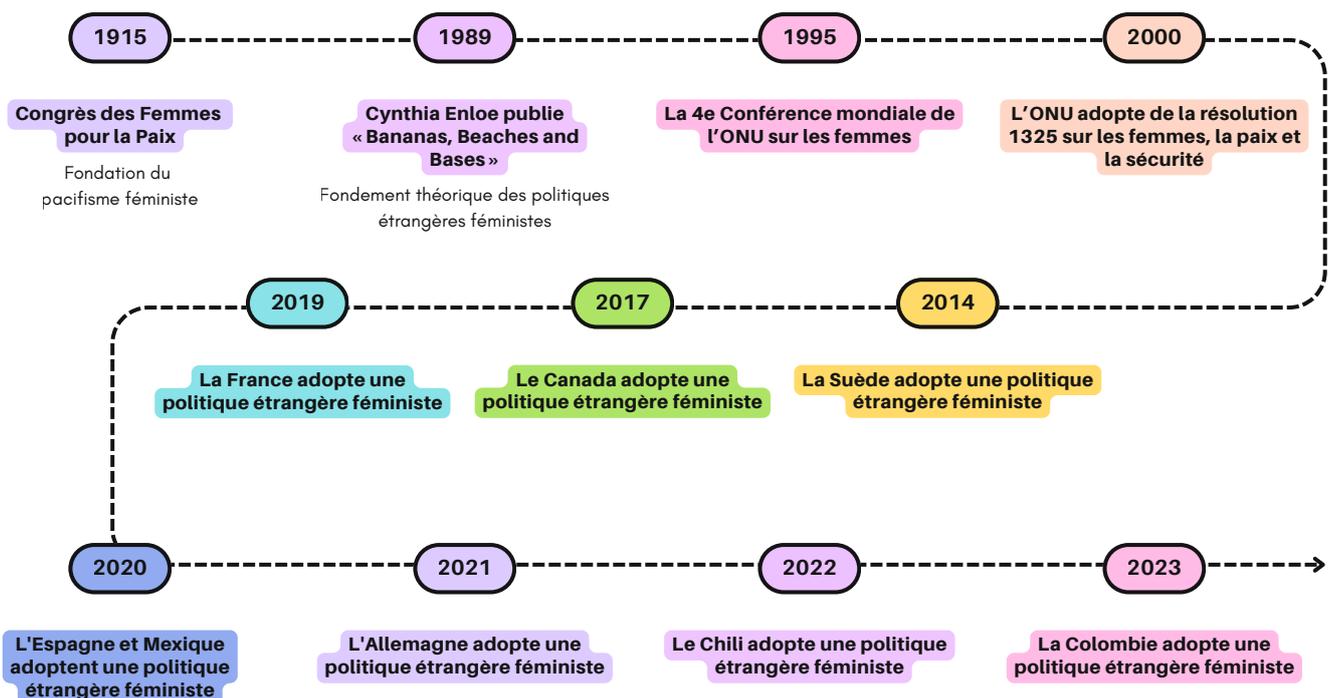
Le concept de politique étrangère féministe n’a été adopté par des gouvernements qu’à partir de 2014 lors de son adoption par la Suède, suivie en 2017 par le Canada et la France en 2019⁸. Depuis, un nombre croissant de pays ont rejoint ces efforts que ce soit

en Europe mais aussi en Amérique latine, ou le Mexique (2020), le Chili (2023) et la Colombie (2024) ont lancé leur politique étrangère féministe⁹. En émergeant dans le Suds Globaux, des nouveaux courants de politique étrangère féministe mettent en avant des approches et des perspectives novatrices, et remettent en question certains récits dominants élaborés dans le Nord Global¹⁰.

Enjeux géopolitiques contemporains de la politique étrangère féministe

L’urgence d’une politique étrangère fondée sur des valeurs féministes se justifie pleinement en raison du recul des droits fondamentaux dans de nombreux pays — en particulier des droits des femmes, des personnes LGBTQIA+, ainsi que des droits politiques et sociaux — orchestré par des mouvements conservateurs à travers le monde¹¹. Dans le contexte

Les ancrages historiques de la politique étrangère féministe



européen, la montée de l'extrême droite et la mise en place de politiques qui limitent les droits fondamentaux signalent une urgence et une nécessité d'agir. En Pologne, le droit à l'avortement et l'accès à une éducation sexuelle complète ont été fortement limités et sont régulièrement questionnés, et en Hongrie, un projet de loi a été voté par le parlement en 2020, interdisant la modification du sexe biologique indiqué sur les registres nationaux de naissance, de décès et de mariage, une atteinte explicite et ouverte aux droits des personnes trans et intersexes¹². En Italie, le pays a fait face à un tournant populiste lors des élections de 2022, avec la montée au pouvoir de la coalition de l'extrême droite, composée du parti Fratelli d'Italia dirigé par Giorgia Meloni, de La Ligue et de Forza Italia¹³. Ces partis

soutiennent des politiques natalistes et conservatrices qui défendent le modèle familial traditionnel et s'opposent au droit à l'avortement, ainsi qu'aux droits des personnes LGBTQIA+¹⁴. Toutes ces mouvances témoignent d'un certain recul démocratique plus étendu, rendant urgente une politique étrangère féministe inclusive et représentative. La restriction croissante d'autres principes fondamentaux comme le droit de manifester et la liberté d'opinion va de pair avec les entraves au respect des droits sexuels, reproductifs et les droits des personnes LGBTQIA+.

Concernant les progrès en matière d'égalité des genres, les États membres de l'UE ont obtenu un score de 67,9 sur 100 en moyenne à l'indice d'égalité des genres 2020 de l'UE réalisé par

Dépenses anti-genre en Europe

Les dépenses ont été multipliées par quatre en 10 ans.

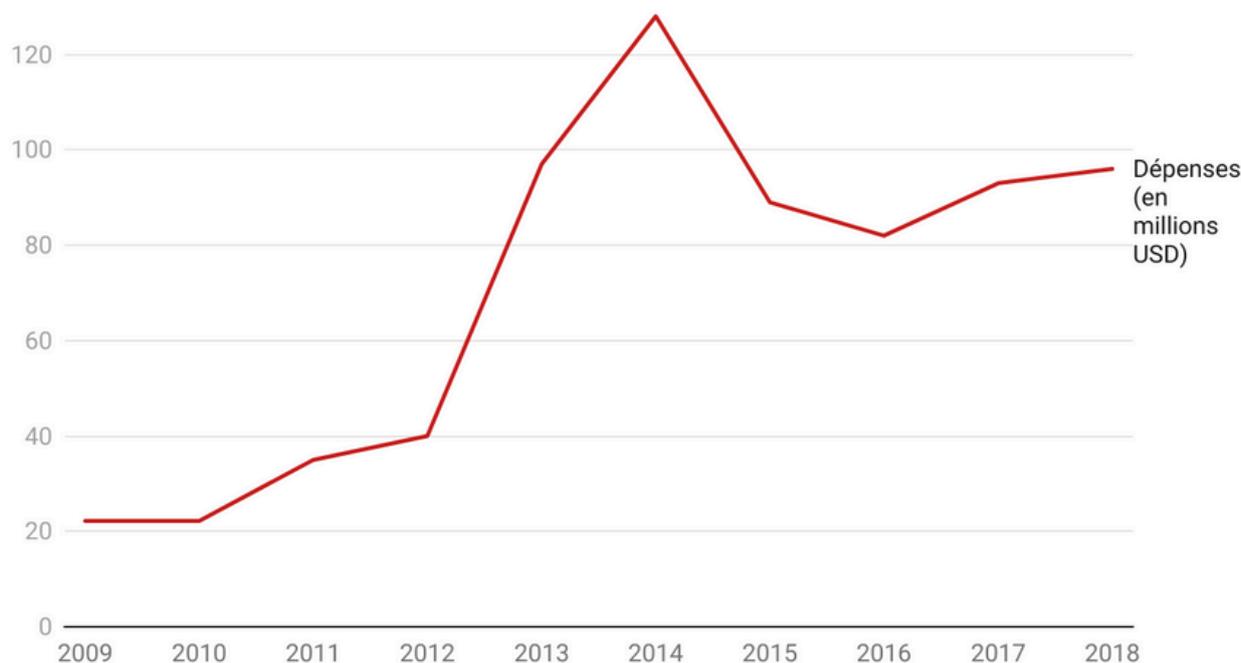


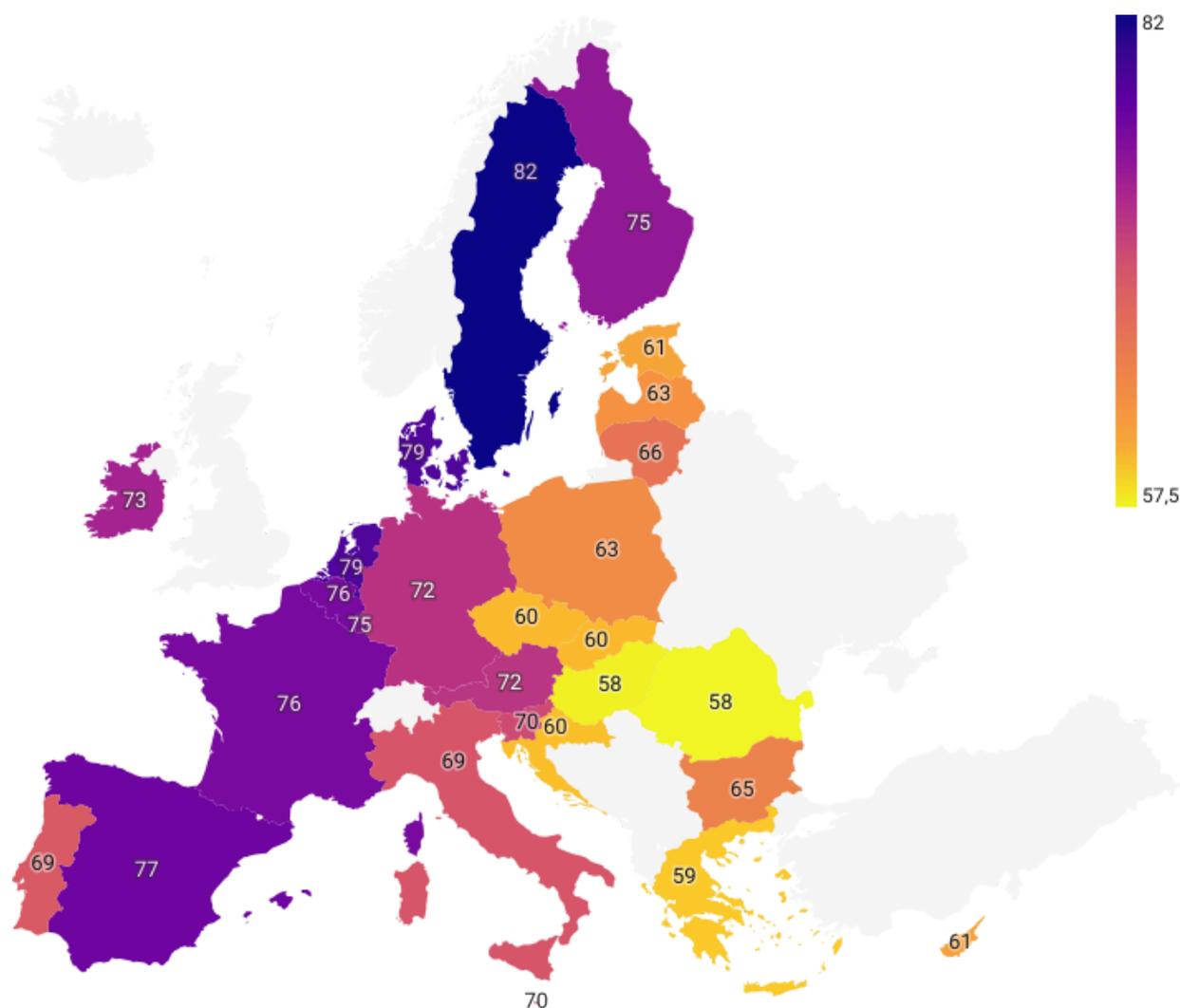
Chart: Institut du Genre en Géopolitique (IGG) • Source: Religious Extremist Funders against Human Rights for Sexuality and Reproductive Health in Europe 2009 - 2018 • Created with Datawrapper

l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁵, une amélioration de seulement 5,9 points depuis 2005¹⁶. Dans le cadre des débats sur la lenteur des progrès en matière d'égalité des genres au sein de l'Union européenne, la rapporteuse au Parlement européen Maria Noichl rappelle que sans changement, l'UE mettra plus de 65 ans pour atteindre l'égalité des genres¹⁷.

De plus, on observe un ralentissement inquiétant du financement mondial pour l'égalité des genres. En 2021, un

rapport publié par l'Association des droits des femmes dans le développement (AWID) indique que les organisations féministes n'ont reçu que 0,13 % du total de l'aide publique au développement et 0,4 % de l'ensemble de l'aide liée au genre¹⁸. D'un autre côté, la situation dans laquelle se trouvent les organisations et les mouvements féministes contraste fortement avec celle des organisations antiféministes. Les nombreuses coupes budgétaires ont des conséquences dévastatrices pour les organisations et les mouvements féministes qui sont de

Indice d'égalité de genre dans l'UE



Note : l'indice est calculé sur 100 points, où 100 représente l'égalité parfaite entre les sexes.

Carte: Institut du genre en géopolitique (IGG) • Source: European Institute for Gender Equality (EIGE), 2024 • Créé avec Datawrapper

plus en plus limités dans leur capacité d'action. Face à cela, les organisations antiféministes fleurissent en Europe et sont soutenues par un réseau financier mondial¹⁹. Pour illustrer cela, en 2021-2022, les seuls revenus de trois organisations bien connues, Alliance Defending Freedom, Focus on the Family et Christian Broadcast Network²⁰, s'opposant aux droits des personnes LGBTQIA+, soit un milliard de dollars en financement flexible, ont dépassé les subventions reçues par plus de 8 000 organisations mondiales du mouvement LGBTQIA+ au cours de la même période²¹. Cette actualité montre que la priorisation d'agendas et de politiques féministes est essentielle et cruciale afin de faire face à ces régressions à l'échelle globale. La baisse des financements américains, notamment via l'USAID, a entraîné la fermeture d'une quarantaine de centres d'accès aux soins dans une vingtaine de pays, laissant des milliers de femmes sans services de santé de base, souvent vitaux²². Pendant ce temps, les mouvements dits « anti-droits », notamment aux États-Unis et en Russie, continuent de s'opposer aux droits sexuels et reproductifs, à l'égalité des genres ou encore aux politiques féministes, sans pour autant ne manquer d'argent et de relais politiques. Au niveau de l'UE, la politique étrangère féministe pourrait constituer un moteur d'unification visant à l'accélération des engagements vers l'égalité des genres.

Applications concrètes de la politique étrangère féministe

La politique étrangère féministe fournit un cadre politique pour l'action gouvernementale permettant de structurer l'ensemble de la vie politique. Dès lors, l'État doit porter un plaidoyer clair de défense de l'égalité ou de thématiques spécifiques dans les enceintes multilatérales. Une politique étrangère féministe doit comporter une approche intersectionnelle claire, une participation inclusive notamment des femmes et des personnes marginalisées et un recentrage sur la prévention de la violence et la protection des droits fondamentaux. C'est en insistant sur le recours à des conseiller·ères en matière de genre, à une collecte et une utilisation de données différenciées par genre que la politique étrangère féministe s'inscrira dans la durée.

Une politique étrangère féministe vise à intégrer de manière systématique des analyses et des suivis sensibles au genre, tant dans l'élaboration des stratégies que dans la mise en œuvre des actions de l'action extérieure d'un pays. Cette approche concerne l'ensemble des domaines couverts par la politique étrangère tels que l'aide au développement, les migrations, le commerce ou encore les situations de conflit ainsi que les décisions relevant de la politique étrangère et de la sécurité nationale²³.

Les États mettant en place une politique étrangère réellement féministe adoptent des mesures

législatives, administratives, budgétaires, économiques pour faire respecter l'égalité des genres. Ces mesures doivent inclure des plans d'action avec des ressources définies, des objectifs clairs, des instruments pour les mettre en œuvre, un suivi régulier, une évaluation et surtout une responsabilisation des acteur·rices. En outre, pour transformer les rapports de domination, que ce soit les rapports de race, de genre, de classe et les rapports de pouvoir entre les pays, des approches intersectionnelles et décoloniales sont nécessaires pour chaque politique publique ou mesure entreprise par le gouvernement.

Dans ce processus, il est nécessaire d'impliquer et de consulter régulièrement tous les niveaux de la sphère politique nationale et de la société civile (les gouvernements, parlements, institutions spécialisées, ONG, universitaires, militant·e-s), notamment les organisations féministes dont le travail et les contributions ont joué un rôle essentiel

dans la mise en avant des réformes pour l'égalité des genres aux niveaux nationaux et internationaux²⁴. Il est également indispensable de prendre en considération et d'accorder une place centrale aux réalités et aux vécues des populations marginalisées dans le but de mieux comprendre les mécanismes de domination et leur fonctionnement. La prise en compte et l'intégration des spécificités des perspectives de celles et ceux les plus affecté·e-s par ces politiques constituent les aspects cruciaux de la politique étrangère féministe²⁵.

Vers une politique étrangère intersectionnelle et décoloniale qui corrige les asymétries de pouvoir et repense les héritages coloniaux

Dans le but de mettre en place une politique étrangère féministe transformatrice, une approche intersectionnelle qui prend en considération les rapports de pouvoirs

Le principe d'intersectionnalité et son histoire

À la frontière de la théorie du féminisme noire et de la théorie critique de la race, en 1991, **Kimberlé Crenshaw** a inventé le terme intersectionnalité qu'elle définit comme une sensibilité analytique, une façon de penser l'identité et les relations de pouvoirⁱ.

Au départ, ce concept était destiné à relever la marginalisation des femmes noires, mais plus tard s'est développé pour "**cartographier ceux qui sont à la marge**"ⁱⁱ.

Cette cartographie s'articule autour des axes des **classes sociales**, du **genre**, de la **race**, de l'**ethnicité**, de la **validité**.

En d'autre terme, l'intersectionnalité est un **cadre analytique** pour comprendre comment l'identité sociale et politique des groupes et des individus sont la combinaison unique de privilèges et de discriminations.

liés notamment au genre, à la race et la classe sociale est nécessaire. L'intersectionnalité, historiquement introduite par la juriste américaine Kimberlé W. Crenshaw à la fin des années 1980²⁶, met en lumière l'intersection du sexisme, du racisme et du classisme afin de mieux comprendre les manières dont ces systèmes de dominations convergent et façonnent les expériences des communautés subissant ces discriminations²⁷.

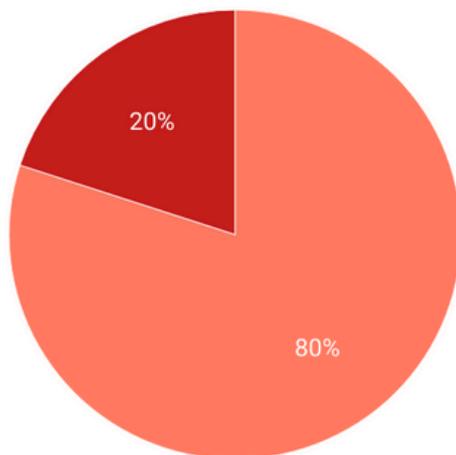
Dans le cadre d'une politique étrangère féministe, la notion d'intersectionnalité permet de mieux appréhender les structures de dominations, leurs manifestations dans différents contextes, et leurs conséquences sur les réalités et les vies des femmes, des migrant·es, des travailleur·euses domestiques, des réfugié·es, des personnes LGBTQIA+ et d'autres groupes marginalisés et exclus. Cette

notion promeut également de prendre en considération les inégalités économiques, leurs impacts, et leurs intersections avec d'autres formes d'inégalités.

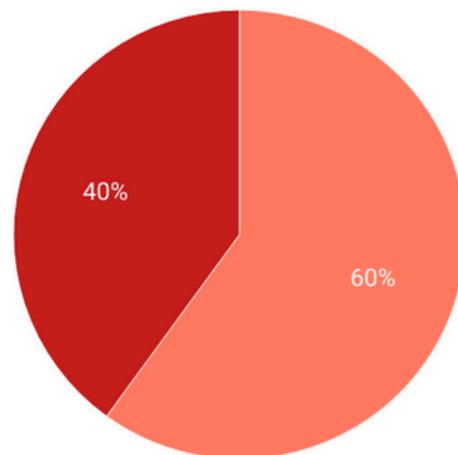
Dans le contexte de guerres et de conflits armés, de nombreux rapports publiés par des agences des Nations unies montrent que les femmes et les filles paient un plus lourd tribut²⁸. D'un autre côté, les femmes et les filles en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles de subir des violences que les autres femmes²⁹ alors que leurs besoins et leurs réalités restent quasiment invisibles et sous-représentées dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, du travail, des médias ou de la politique³⁰. Une approche intersectionnelle reconnaît le rôle que les gouvernements et les institutions internationales jouent dans la reproduction des structures de pouvoir

Les femmes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles de subir des violences

■ Non victimes ■ Victimes



Femmes non porteuses de handicap



Femmes porteuses de handicap

Graphique: Institut du Genre en Géopolitique (IGG) • Source: Nations Unies (2012), Étude thématique sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées • Créé avec Datawrapper

inégales pour des intérêts et des fins politiques, et met en place des politiques et des stratégies qui contribuent à la transformation de ces structures de dominations.

Une politique étrangère féministe a pour responsabilité d'impulser un réel changement structurel pour mettre fin aux inégalités de genre et atteindre les objectifs de développement durable³¹. Elle se doit de traiter des inégalités, des structures et des stéréotypes sexistes et racistes, ainsi que des héritages coloniaux et asymétries de pouvoir dans les relations interétatiques, qui promeuvent la violence et les conflits, et continuent à exploiter les populations les plus vulnérables. Il est donc nécessaire que cette approche soit mobilisée en temps de guerre, en vue d'une résolution pacifique des conflits. L'Agenda Femmes Paix Sécurité de l'ONU et ONU Femmes Ukraine œuvrent de manière concrète pour que l'égalité des genres ait une place prépondérante dans le secteur de la sécurité après l'invasion Russe des territoires ukrainiens³². Pourtant, l'absence d'initiatives similaires est à déplorer dans les zones en tensions comme le Yémen, le Congo ou encore la Palestine.

Une politique étrangère féministe propose un cadre politique novateur qui s'éloigne des approches traditionnelles axées sur la force militaire, la violence, la domination, et des diplomaties priorisant les intérêts économiques et sécuritaires (realpolitik) au détriment de la coopération pacifique³³. Les politiques étrangères

traditionnelles ont contribué à asseoir des logiques de domination et d'exploitation notamment issues de l'époque coloniale, où des États puissants du Nord global imposent leur influence et leurs standards économiques, politiques et militaires aux pays colonisés, un rapport de pouvoir qui se poursuit de nos jours par un ensemble de pratiques et politiques néocoloniales. Ces pratiques assurent l'exploitation continue des ressources et de la main d'œuvre des pays du Suds Globaux par les pays du Nord global, le maintien de certains pays du Sud dans des situations de vulnérabilité et de crises, et la marginalisation de ces derniers dans les instances de gouvernance mondiale³⁴.

Une politique étrangère féministe permet de s'éloigner de ce modèle en mettant en avant la responsabilisation des dirigeant-es vis-à-vis des objectifs d'égalité des genres et d'intersectionnalité, de co-construction, de coopération et de remise en question d'un statu quo qui échoue à répondre aux besoins de la majorité et cause du tort, en particulier aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. Dans cette perspective, l'IGG propose la notion de "réparation" en tant que notion centrale à la politique étrangère féministe. Cette notion vise à prendre en considération ces rapports asymétriques entre les pays à différents niveaux afin d'aborder les conséquences qui en découlent et de les transformer. Elle permet également de repenser certaines dimensions au niveau de ces relations, notamment l'aide publique au

développement, dans laquelle les populations marginalisées des pays du Suds Globaux sont présentés comme des agents passifs recevant l'aide financière et humanitaire fournie par les pays du Nord global. Finalement, la notion de réparation permet de tenir les structures et les institutions dominantes responsables de leurs pratiques et de leurs actions, ainsi que de repenser et mettre en place des mécanismes de responsabilisation plus justes et égalitaires qui considèrent les pays du Suds Globaux et les communautés concernées comme des partenaires³⁵.

Pourquoi mettre en œuvre une politique étrangère féministe européenne ?

Parler d'une seule voix : vers une cohérence européenne en matière de politique étrangère féministe

Si certains États membres ont rendu leur politique étrangère davantage sensible au genre, l'Union européenne quant à elle manque d'un plan global cohérent³⁶. Cela ne signifie pas que l'UE n'a pas fait d'efforts pour promouvoir l'égalité des genres dans ses actions à l'étranger (partenariats internationaux, financements, Plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les

femmes 2021-2025 et Résolution du Parlement européen de 2020 sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union³⁷), mais ces efforts restent dispersés et manquent de coordination, en particulier face aux écarts importants entre les approches nationales et celle portée par les institutions européennes.

Aux yeux des interlocuteurs internationaux, qui perçoivent l'Union et ses États membres quasiment comme un seul acteur, ces contradictions brouillent le message politique de l'UE. Sans une approche unifiée et cohérente en matière de politique étrangère féministe, l'Union continue d'envoyer des signaux ambigus à ses partenaires. Par exemple, elle peut promouvoir l'égalité des genres dans ses dialogues avec certains pays tout en soutenant des accords commerciaux avec des États où les droits des femmes et des minorités sont ouvertement bafoués, ou encore financer des ONG locales tout en restant silencieuse sur des violations systématiques commises par des alliés stratégiques. Ce manque de lisibilité est aggravé par un problème structurel de représentativité, notamment au sein du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), dont les effectifs restent largement dominés par une élite masculine non racisée. Il a été montré que les organisations, qui historiquement ne sont pas inquiètes des questions de genre, éprouvent des difficultés à s'embarquer dans des politiques ouvertement féministes. De surcroît, et comme Prugl et Lustgarten le montrent bien, une organisation ne

En promouvant une politique étrangère féministe commune, l'UE pourrait offrir un cadre partagé pour l'ensemble des États membres, favorisant la coopération, l'harmonisation des priorités, et l'intégration effective des valeurs d'égalité et de justice sociale dans toutes les dimensions de sa politique étrangère.

Une politique étrangère féministe européenne pourrait créer un espace de légitimation pour les réformes institutionnelles et constitutionnelles nécessaires pour parer aux déficits d'État de droit, protecteur de la démocratie. Le cas des élections générales de 2023 en Pologne témoigne du fait que la lutte pour les droits des femmes, dont leur accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, a un lien déterminant avec la maintenance des processus démocratiques. Malgré une campagne mitigée sur ce thème, la mobilisation continue des organisations féministes, la forte participation électorale des femmes et des jeunes, et le choix des électeur·rices ont démontré un réengagement vers les valeurs européennes auquel les Polonais·es souscrivaient en opposition au gouvernement précédent. Ce nouvel élan signale un retour vers l'État de droit pour lequel se battait les institutions européennes.

Malgré les défis posés par la reconfiguration politique de l'UE, la nouvelle commission 2024-2029 fait suite au progrès égalitaire législatif de l'année 2024, dont fait partie la ratification de la Convention d'Istanbul. Une politique étrangère féministe

permettrait de consolider les acquis du mandat précédent afin de faire avancer les luttes menées dans le contexte européen contre les violences à l'égard de femmes, en particulier les violences domestiques. En engageant la responsabilité des États membres dans la collecte des données et dans la punition pénale des différentes formes de violence physique, sexuelle ou psychologique fondée sur le genre, l'Union européenne pourra démontrer la capacité d'institutions régionales et multilatérales à mettre en place et développer un système de lois internationale performant dans ce domaine.

Exercer un leadership cohérent avec les principes fondateurs de l'UE

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 1 Bis, Traité de Lisbonneⁱⁱⁱ

La montée des forces conservatrices en Europe s'accompagne d'un recul préoccupant des droits fondamentaux, dont les droits des femmes constituent

un indicateur révélateur. Dans un contexte de polycrise, l'année de super élections de 2024 a enregistré la plus faible progression de la représentation féminine depuis 20 ans⁴⁰. Le Parlement européen n'a pas échappé à cette tendance, avec une baisse du nombre de femmes élues, soulignant que malgré ses progrès, l'Union n'est pas à l'abri des reculs observés à l'échelle mondiale⁴¹. En Europe, ces reculs orchestrés par les mouvements d'extrême droite, ne se limitent pas aux questions de genre : ils concernent également la liberté de la presse, la liberté d'expression, le droit de manifester, et plus largement, les droits civils et politiques⁴².

Face à ces dynamiques, l'UE a besoin d'une ligne claire pour guider son action extérieure. Une politique étrangère féministe peut offrir ce cap, en articulant la défense des droits fondamentaux, de l'égalité et des libertés face aux offensives conservatrices. En clarifiant ses priorités, l'Union pourrait plus efficacement affirmer son leadership, nouer des alliances stratégiques, inspirer d'autres acteurs et contribuer à structurer un mouvement international en faveur des droits des libertés. Une telle approche, cohérente et partagée à l'échelle européenne, permettrait aussi de mettre en lumière l'importance du rôle des femmes dans le maintien et les processus de paix⁴³.

Une approche féministe de la politique étrangère offre une analyse plus large et approfondie des enjeux mondiaux et constitue l'approche la plus prometteuse pour mettre en œuvre les

valeurs fondamentales de l'UE, telles que définies dans les traités, la Charte des droits fondamentaux et dans la Stratégie globale de l'UE⁴⁴. La Stratégie pour l'égalité des genres de l'UE 2020-2025 se dit poursuivre explicitement une double approche associant l'intégration de la dimension d'égalité femmes-hommes à des actions ciblées, son déploiement reposant sur le principe horizontal d'intersectionnalité. Cependant, ce plan ambitieux manque d'objectifs définis à atteindre d'ici 2025 et d'outils de suivi clairs.

Si les institutions européennes ont déjà démontré leur capacité à relever les défis mondiaux d'inégalité des genres via l'adoption de la Convention d'Istanbul et l'initiative Spotlight, elles doivent désormais offrir un leadership transformationnel pour enrayer ces phénomènes de régression. Pour continuer à jouer le rôle de cheffes de file des questions d'égalité des genres sur la scène internationale, il est crucial pour ces institutions de réévaluer les structures de pouvoir qui encouragent la domination, violence et la misogynie, tant à l'intérieur des frontières européennes qu'à travers la politique étrangère de l'Union et de celles des États membres. Cette réévaluation doit également concerner les processus de représentation et de gouvernance, notamment du fait que certaines modalités d'adoption des décisions, telles que le vote à l'unanimité au sein du Conseil de l'UE, ne permettent pas de faire entendre toutes les voix. Elles bloquent et font ainsi durer la recherche de consensus

au sein des organes décisionnels, freinant toute évolution rapide et significative en faveur d'une plus grande représentativité et d'une inclusivité réelle.

L'adoption d'une politique étrangère féministe représente une opportunité pour l'Union européenne de faire avancer ses principes fondateurs dans son action extérieure ainsi que dans sa promotion de l'égalité des genres au niveau international en ligne avec ses engagements multilatéraux pour le maintien de la paix mondiale et la réduction des inégalités. L'UE se doit de répondre aux enjeux géopolitiques d'un nouveau mandat de Donald Trump qui a rétabli la Règle du bâillon mondial (Global Gag Rule)⁴⁵ et a signé un premier arrêt temporaire de l'aide internationale américaine. En 2023, l'aide publique au développement collective de l'UE a atteint 95,9 milliards d'euros, en hausse par rapport à 93,3 milliards d'euros en 2022 et 71,6 milliards d'euros en 2021⁴⁶. Cela fait de l'UE l'un des principaux donateurs d'aide publique au développement au monde. Une politique étrangère féministe européenne pourrait orienter ces efforts en mobilisant les ressources nécessaires et en établissant des partenariats essentiels pour développer une stratégie répondant à deux enjeux majeurs : le retrait de l'aide humanitaire par les États-Unis et le besoin urgent d'un Agenda Femme, Paix et Sécurité face à l'escalade des conflits internationaux.

Dans le cadre de la nouvelle Commission 2024-2029, où les

portefeuilles de l'égalité et de la gestion des crises ont été réunis sous la responsabilité d'une même commissaire, une politique étrangère féministe pourrait offrir un cadre cohérent et opérationnel. Elle permettrait de maintenir l'égalité comme priorité politique transversale, à un moment où la dimension sécuritaire du poste tend à reléguer au second plan les engagements portés par la première Commission Von der Leyen en matière d'égalité. Dans ce contexte, une politique étrangère féministe pourrait orienter l'UE vers une approche intersectionnelle et intersectorielle, visant à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies 2025-2030 pour l'égalité des genres, la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discriminations, ainsi que la défense des droits des personnes handicapées. Ces stratégies devraient s'appliquer à l'action extérieure de l'UE, ainsi qu'à sa préparation et gestion des crises internationales. En inscrivant cette priorité dans sa stratégie de coopération et de coordination internationales, l'UE pourrait renforcer, centraliser et élargir son engagement en faveur de l'égalité, non seulement à l'intérieur de ses frontières, mais aussi dans ses relations avec les pays candidats et ses partenaires internationaux.

L'UE peut-elle mettre en place une politique étrangère féministe ?

Un cadre législatif européen déjà en place pour soutenir une politique étrangère féministe

L'Union européenne dispose d'ores et déjà d'un cadre législatif, construit au fil des années, qui permet d'intégrer une approche sensible au genre à son action extérieure. Conformément à l'article 21 du Traité de l'Union européenne, l'action de l'UE sur la scène internationale repose sur le respect des droits humains et doit activement œuvrer à un monde plus égalitaire⁴⁷. Dans ce cadre, les institutions de l'Union ont mis en place des stratégies visant à promouvoir et protéger les droits des femmes. Depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité » (FPS), l'UE a structuré son approche en intégrant ces principes dans ses politiques⁴⁸. En 2018, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions sur l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité, suivies en 2019 par la première Stratégie de l'UE sur l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité (2019-2024), établissant un cadre d'action cohérent⁴⁹.

Parallèlement, l'Union a mis en place des plans d'action - Gender Action Plan (GAP) - pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes,

successivement pour les périodes 2010-2015 et 2015-2020. Le troisième plan, GAP III (2021-2027), marque une avancée décisive avec l'intégration d'une approche intersectionnelle et transformatrice en matière de genre⁵⁰. Pour la première fois, il englobe l'agenda Femmes, Paix, Sécurité garantissant une meilleure cohérence entre les politiques internes et externes de l'UE. À travers ce plan, l'UE réaffirme son engagement pour l'intégration de la dimension de genre dans toutes ses politiques (*gender mainstreaming*) et identifie des domaines thématiques d'action prioritaires⁵¹.

La stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025⁵², élaborée par la Commission, est un document d'orientation ambitieux qui repose sur une double approche, intégrant la dimension d'égalité des genres dans toutes les politiques tout en menant des actions ciblées.

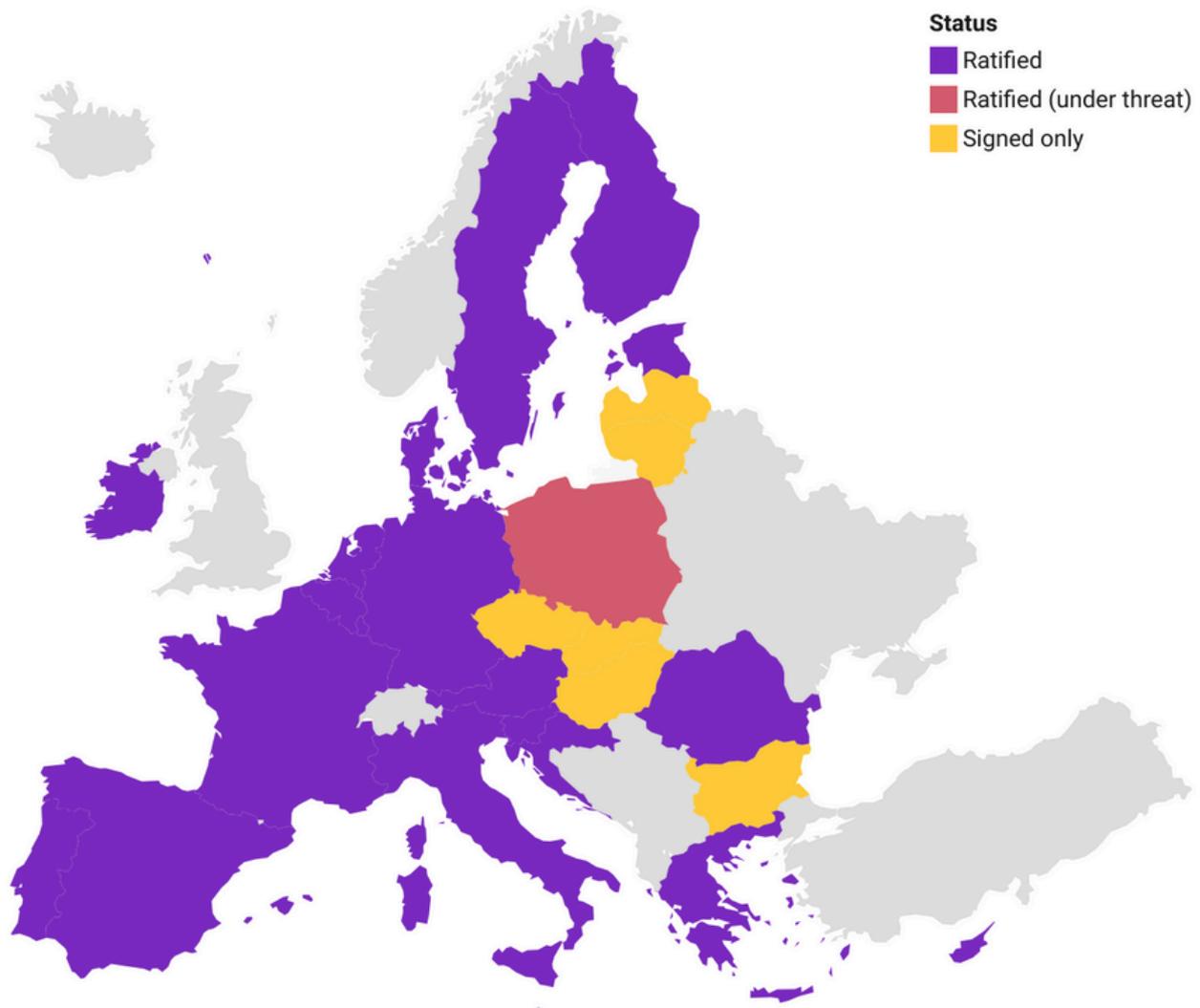
L'intersectionnalité constitue un principe transversal dans la mise en œuvre de cette stratégie et il complète également la Stratégie pour l'égalité des personnes LGBTIQ 2020-2025⁵³, favorisant une approche globale de l'égalité. L'un des premiers aboutissements de la stratégie a été l'adoption, en mai 2023, de la directive sur la transparence salariale, visant à garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, un principe inscrit dans les traités européens depuis 1957 mais encore peu appliqué dans la pratique⁵⁴. Plus récemment, le 14 mai 2024, l'Union a adopté une directive visant à harmoniser les législations nationales en matière de lutte contre

ces violences⁵⁵. Ce texte interdit expressément les mutilations génitales féminines, la stérilisation forcée, les mariages forcés et le harcèlement sexuel. L'UE a également consolidé son cadre juridique en adoptant deux directives majeures : l'une visant à garantir l'indépendance des organismes chargés de promouvoir l'égalité femmes / hommes dans le domaine de l'emploi⁵⁶, l'autre établissant un cadre commun pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes.

L'UE s'appuie aussi sur des

engagements internationaux, notamment la Convention d'Istanbul, premier instrument juridiquement contraignant de lutte contre les violences faites aux femmes⁵⁷. De plus, l'Union déploie ses engagements à l'échelle internationale à travers des programmes de coopération et de développement visant à promouvoir l'égalité des genres avec ses partenaires stratégiques. Le GAP III a été conçu pour établir des partenariats solides et un dialogue avec les acteurs locaux, la société civile et les communautés locales, notamment par l'adoption de

État d'adoption de la Convention d'Istanbul par les pays de l'UE



Carte: Institut du Genre en Géopolitique (IGG) • Source: Conseil de l'Europe • Créé avec Datawrapper

plans de mise en œuvre au niveau national. L'évaluation à mi-parcours de 2023 a mis en évidence le rôle clé du dialogue et de la coopération avec les organisations de la société civile pour atteindre les objectifs du GAP III, en particulier dans les pays où l'engagement gouvernemental est limité. Toutefois, elle souligne également la nécessité pour l'UE de

renforcer ses partenariats avec les organisations locales dirigées par des femmes afin d'accroître l'impact de ses actions. Le GAP III joue un rôle clé dans ces collaborations régionales, notamment avec la Stratégie de Montevideo en Amérique latine⁵⁸.

Des initiatives pour promouvoir l'égalité des genres et protéger le droit

Les trois principes du GAP III^{iv} pour guider l'action de l'UE en matière d'égalité

1. Adopter une approche transformatrice en matière de genre. Cela signifie analyser, questionner et modifier les normes rigides en matière de genre et les déséquilibres de rapports de force qui, dans la société, désavantagent les femmes et les filles de tous âges, dès la petite enfance. Cela signifie, pour l'UE, promouvoir un changement dans les comportements sociaux, notamment en associant activement les hommes et les garçons et en prônant le rôle des jeunes en tant que moteurs du changement. Pour œuvrer en tenant compte du contexte, il est essentiel de nouer des partenariats et un dialogue solides avec les acteurs locaux, la société civile et les communautés locales et de soutenir les organisations de femmes.

2. Tenir compte de l'intersectionnalité entre le genre et d'autres formes de discrimination. Une attention particulière devrait également être accordée aux femmes les plus défavorisées, telles que les personnes autochtones ou appartenant à des minorités raciales/ethniques/religieuses, les personnes déplacées de force, les migrantes, les femmes économiquement et socialement défavorisées, les femmes vivant dans des zones rurales et côtières, dans la mesure où elles sont toutes confrontées à des discriminations multiples. Il convient de tenir compte des difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes filles et les femmes âgées. Les femmes handicapées, dont les droits sont également garantis par la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, sont particulièrement désavantagées. Les droits des femmes handicapées devraient être au cœur de la future stratégie sur les droits des personnes handicapées pour les années à venir (2021- 2030). Dans le même esprit, la promotion des droits des personnes LGBTIQ est au centre de la stratégie de l'UE pour l'égalité des personnes LGBTIQ, à lire en parallèle du GAP III. Les différentes dimensions intersectionnelles ont toutes la même pertinence.

3. Suivre une approche fondée sur les droits humains, qui place au cœur de toute action les principes de non-discrimination et de lutte contre les inégalités. Il s'agit notamment d'aider chaque être humain à faire valoir ses droits humains, à participer aux décisions le concernant et à demander réparation en cas de violation de ses droits.

des femmes ont déjà été prises à l'échelle de l'Union, avec des résultats qui sont porteurs d'espoir. La stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 qualifie expressément l'inégalité des genres de "problème mondial" dont l'éradication constitue un objectif essentiel de l'action extérieure de l'UE⁵⁹. Cette stratégie vise à éliminer les violences sexistes et sexuelles, à promouvoir l'égalité dans le domaine de l'emploi et à lutter contre les stéréotypes de genre. Parmi les initiatives clés de l'Union européenne, le lancement de l'initiative Spotlight vise à éliminer les violences à l'égard des femmes d'ici 2030, en s'appuyant sur la campagne #Wither mettant en lumière les témoignages de survivantes de violence et militantes⁶⁰. Ce programme a permis de financer des projets locaux, soutenir des législations protectrices et renforcer les services d'aide aux victimes dans plusieurs pays partenaires. D'autre part, la Commission européenne soutient l'inclusion des femmes porteuses de handicaps par des programmes ciblés et des financements dédiés, en partenariat avec la société civile⁶¹. La stratégie pour les droits des personnes handicapées 2021-2030 assure l'égalité des chances et l'accès aux services de base, promeut une vie indépendante et lutte contre la discrimination multiple tandis que l'accord européen de genre 2020-2025 met l'accent sur l'égalité de traitement dans l'emploi, l'éducation et l'accès aux soins de santé pour les femmes handicapées⁶².

Les institutions de l'Union mettent en

place des stratégies prometteuses visant la promotion et la protection des droits des femmes ouvrant la voie à une harmonisation des politiques étrangères féministes au niveau européen.

Des États membres pionniers : une expérience à valoriser à l'échelle européenne

À l'échelle des pays membres de l'Union européenne, des initiatives exemplaires ont été prises en matière de droits des femmes et d'égalité des genres, à même de servir de modèle pour une politique étrangère européenne.

Dans son programme pour la présidence du Conseil de l'UE, l'Espagne met en avant la promotion d'une stratégie européenne pour l'égalité des genres (2020-2025)⁶³. Ses priorités incluent l'égalité salariale, la parité des genres dans les conseils d'administration et la lutte contre les discriminations, en insistant sur l'égalité des opportunités et la lutte contre les discriminations liées au genre, à l'origine ethnique, à la religion, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle⁶⁴. Ces engagements internationaux de la part de certains États membres de l'Union invitent les institutions de l'UE à prendre en compte les résultats relevés et à s'inspirer des bonnes pratiques afin de traduire ces engagements en actions réelles et harmonisées à l'échelle de l'UE⁶⁵.

L'Allemagne a mis en place des projets de lutte contre les violences sexuelles à

l'international depuis 2018 dans des régions variées comme l'Afghanistan, Gaza, le Soudan et l'Ukraine⁶⁶. En mars 2023, le ministère fédéral des Affaires étrangères a publié des lignes porteuses d'espoir. La stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les directrices pour l'élaboration d'une politique étrangère féministe⁶⁷. Ces dernières visent à promouvoir une l'intégration d'une approche de genre à différents niveaux y compris au sein de la politique étrangère allemande, de la politique européenne, et dans le travail mené par l'Allemagne aux Nations unies et dans d'autres forums internationaux. Ces lignes se focalisent sur trois objectifs, nommés les « trois R », et comprenant : la promotion des droits des femmes et des filles (Rights), la Représentation des femmes dans les différents domaines de la société, et la promotion de l'accès aux Ressources par les femmes et des populations marginalisées⁶⁸.

La France a adopté une politique étrangère féministe en 2020, affirmant ainsi son engagement en faveur de l'égalité de genre dans sa diplomatie. Elle se démarque par son soutien financier aux organisations féministes. En 2023, elle a doublé son financement du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF), atteignant 250 millions d'euros sur cinq ans, avec une priorité géographique de 65 % pour l'Afrique⁶⁹. Sa stratégie internationale 2023-2027 met ainsi en avant une liste de priorités, dont l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, l'éducation sexuelle, la lutte contre les pratiques néfastes, et la

défense des droits des personnes LGBTQIA+.

L'Irlande s'engage à intégrer la dimension de genre dans les programmes Irish Aid, liés au climat et aux aides au développement, en partenariat avec l'Institut international pour l'environnement et le développement⁷⁰. En 2015, l'Irlande a annoncé l'égalité de genre comme étant une priorité pour sa politique étrangère⁷¹.

De plus, plusieurs pays de l'UE ont déjà commencé à adopter des approches féministes dans leur politique étrangère. La Belgique, qui fait partie du groupe FFP+ (Feminist Foreign Policy Plus Group), de son côté affiche un leadership central dans la défense des droits et de la santé sexuels et reproductifs à l'échelle internationale⁷². Parallèlement, le mandat de la Belgique en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (2019-2020) a été marqué par des initiatives concrètes visant à intégrer les questions liées à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité dans les discussions internationales⁷³.

Une des grandes avancées pour le droit des victimes de violences sexuelles a été celle entreprise par la Croatie qui a créé en juin 2015 un statut de victime de viol en temps de guerre, reconnaissant ainsi les souffrances spécifiques endurées par les femmes pendant les conflits armés et offrant un cadre juridique pour leur protection et leur soutien⁷⁴.

En ce qui concerne l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, la Slovénie s'engage à orienter sa politique étrangère féministe autour des stratégies de genre, de la cybersécurité et de l'autonomisation économique des femmes⁷⁵. Elle continue d'agir pour protéger les droits des minorités et des groupes vulnérables, y compris la population LGBTQIA+, dans un cadre de respect des droits humains et de promotion de l'égalité des genres⁷⁶.

L'aide au développement constitue un autre volet déterminant des politiques extérieures féministes. L'action extérieure de l'Autriche en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes sont des priorités transversales qui visent à intégrer la perspective de genre dans la planification, la programmation et la budgétisation pour garantir une répartition équitable des ressources⁷⁷. De plus, le Ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales collabore étroitement avec l'Agence autrichienne de Développement pour mettre en œuvre ses programmes d'aide au développement, prioritairement dans cinq pays : le Bhoutan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Mozambique et l'Ouganda⁷⁸.

Depuis 2017, le Danemark a co-lancé « SheDecides », un mouvement mondial défendant ces droits, et a accueilli en 2019 la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette politique inclut l'accès aux DSSR, à l'éducation sexuelle et à l'avortement sécurisé.

La Finlande impose que 85 % des nouveaux projets de coopération internationale promeuvent l'égalité des genres. Elle priorise les DSSR, l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres au niveau mondial. Depuis 2021, elle continue de soutenir ces objectifs par des financements stables et participe activement à des initiatives comme la Coalition d'action sur la technologie et l'innovation pour l'égalité des genres.

Il est particulièrement encourageant de relever que certaines de ces initiatives montrent un souci de prendre en charge les femmes les plus vulnérables, en adoptant une approche intersectionnelle du genre. La stratégie de la Coopération luxembourgeoise (2021-2030) vise à améliorer le statut des femmes, des filles et des groupes minoritaires tout en impliquant les hommes et les garçons. Elle met en avant les liens entre les enjeux environnementaux, climatiques et les droits humains, tout en intégrant l'égalité des genres dans ses projets.

Ces différentes initiatives ont su obtenir des résultats concrets, particulièrement visibles dans la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la participation accrue des femmes au marché du travail ou encore la sensibilisation aux stéréotypes de genre⁷⁹.

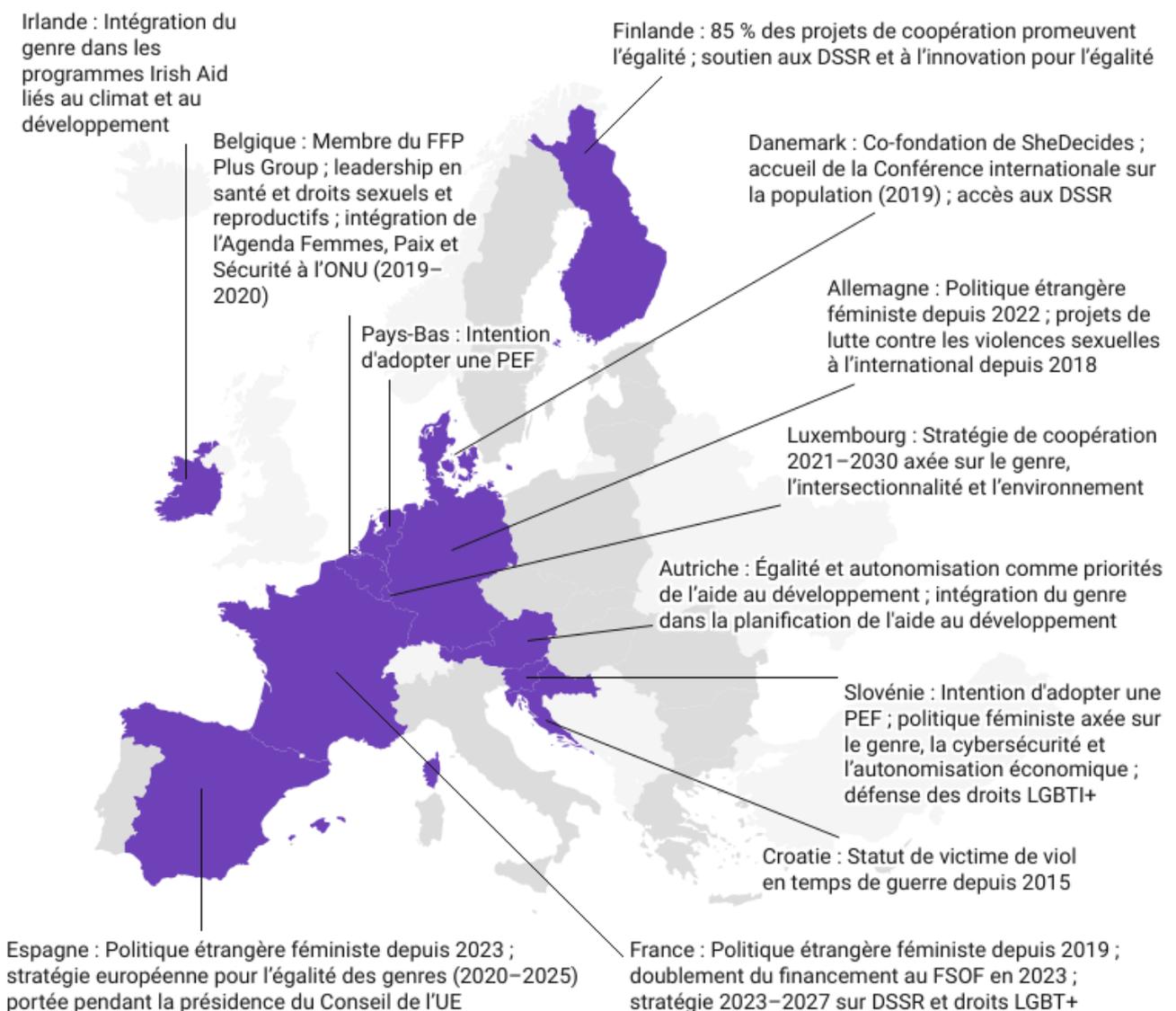
L'IGG souhaite attirer l'attention sur la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe qui peut montrer des faiblesses si elle ne poursuit pas des efforts budgétisés, mesurables et

cohérents ainsi qu'un engagement sur le long terme. L'efficacité d'une politique étrangère féministe est vulnérable aux changements de gouvernement, notamment en cas d'accession au pouvoir de partis conservateurs ou d'extrême droite, qui peuvent menacer la protection des droits humains. Cette instabilité politique met en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels européens et internationaux pour garantir la pérennité de la politique étrangère

féministe, en particulier face à la montée des nationalismes et des régimes autoritaires. Ainsi, la Suède, pionnière de la politique étrangère féministe parmi les États membres ayant su influencer l'Assemblée générale de l'ONU pour promouvoir les droits des femmes, n'a pas su poursuivre ses objectifs de politique étrangère féministe après les élections de 2022.

Le cas de la Suède montre la manière dont les différentes priorités d'un

Cartographie des initiatives féministes dans la politique étrangère des États membres de l'UE



Carte: Institut du genre en géopolitique (IGG) • Source: Compilation réalisée par l'IGG sur la base de documents publics - mise à jour au 1er juin 2025 • Créé avec Datawrapper

gouvernement peuvent entériner des initiatives pourtant pionnières en matière de politique étrangère féministe. En 2022, l'ancien ministre des Affaires étrangères suédois Tobias Billström affirmait vouloir interrompre la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe pour la Suède, jugée inutile, et ne poursuivant pas les intérêts et les valeurs du pays. La récente adhésion de la Suède à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) le 07 mars 2024 et sa militarisation accrue a définitivement scellé l'orientation non pacifiste de sa politique étrangère et allant à l'encontre des valeurs féministes de paix durable et de prévention des conflits. En outre, entretenir un statu quo avec la vente d'armes à l'Arabie saoudite, tout en adoptant une position plus ferme contre l'agression russe, signe l'incohérence des actions extérieures menées, révélant une logique néocolonialiste sous-jacente où les intérêts économiques des uns priment sur la protection des droits fondamentaux des autres, appliquée de manière sélective et qui alimente des rapports inégaux de pouvoir hérités des passés coloniaux.

L'adoption d'une politique étrangère féministe par l'UE se heurte à des défis considérables, notamment lorsque certains États mettent en place des politiques prétendument progressistes, inclusives et antimilitaristes, qui en réalité ciblent les pays fragiles ou affectés par des conflits. Ces politiques donnent la priorité à l'égalité des genres avec une approche encore trop peu progressiste et intersectionnelle. La conduite d'une politique étrangère féministe intersectionnelle représente de grands changements pour les gouvernements locaux : une mauvaise prise en compte des environnements et systèmes uniques peut entraîner la poursuite d'un travail contre-productif donnant lieu à des fragilités dans l'implémentation des valeurs féministes⁸⁰. C'est pourquoi l'adoption harmonisée à l'échelle de l'Union des politiques étrangères féministes mises en place par les États membres ainsi que leurs bonnes pratiques sont nécessaires pour faire avancer significativement les droits des femmes, tant au sein de l'Union européenne qu'à l'international.

Une politique étrangère féministe pour l'UE

La mise en place d'une politique étrangère féministe par l'Union européenne repose sur sa capacité à mobiliser pleinement ses compétences en matière de politique étrangère, tout en dépassant les limites imposées par la diversité des intérêts nationaux et institutionnels. Dans un contexte de recomposition des rapports de force internationaux et de remise en cause de l'État de droit, l'UE pourrait renforcer sa position en plaçant l'égalité des genres au cœur de son action extérieure. Cependant, pour qu'une telle approche soit efficace, elle doit s'inscrire dans une coordination cohérente entre les différentes branches et politiques publiques qui structurent l'action extérieure de l'Union.

Pour mieux comprendre comment une politique étrangère féministe peut se concrétiser, il est essentiel d'analyser les compétences de l'UE en matière de politique étrangère, qu'elles soient exclusives, partagées ou relevant des États membres. Cela implique aussi d'identifier les changements de paradigme nécessaires pour que la politique étrangère féministe dépasse le stade de la déclaration d'intention et devienne un projet concret. Enfin, il

convient d'examiner les instruments à la disposition de l'UE dans ses différents domaines d'influence et leur capacité à porter une action extérieure véritablement féministe.

Les compétences de l'Union européenne

Le traité sur l'Union européenne (TUE) exige que l'UE assure une cohérence entre son action extérieure et ses autres politiques⁸¹. Cet impératif vise à sauvegarder ses valeurs, ses intérêts fondamentaux, sa sécurité, son indépendance et son intégrité. Il repose sur la nécessité de consolider et soutenir la démocratie, l'État de droit, les droits humains et les principes du droit international. Enfin, il engage l'Union à préserver la paix, prévenir les conflits et renforcer la sécurité internationale.

L'UE a la capacité et le devoir de travailler avec ses voisins et partenaires stratégiques pour promouvoir l'égalité des genres à travers des programmes

de coopération et de développement, comme le souligne l'article 21 du Traité de l'Union européenne. Ce même article confère à l'UE le droit de définir et de mettre en œuvre une action extérieure commune dans six domaines : la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la coopération au développement, l'aide humanitaire, l'assistance, le commerce et la clause de solidarité⁸². Le Conseil, la Commission européenne, le/la Haut·e Représentant·e pour l'action extérieure et le Parlement européen doivent veiller ensemble à l'unité, à la cohérence et à l'efficacité de l'action extérieure de l'Union. Cependant, les compétences des institutions de l'UE dans ces domaines d'action extérieure sont le plus souvent partagées. Les États membres conservent une partie importante de ces compétences et l'influence du Parlement européen est, elle, notablement limitée. Une politique étrangère féministe devra donc utiliser les compétences qui sont exclusives à l'UE afin de maximiser son impact. Dans le cadre de compétences qu'elle partage avec ses États membres, l'UE se confronte davantage aux problèmes d'intérêts nationaux divergents en particulier sur la PESC où toute décision requiert un vote à l'unanimité de tous ses États membres . Cette limitation pour la politique étrangère féministe peut s'avérer difficile à surmonter, car même les États ayant désigné leur politique étrangère comme féministe peuvent être un frein. Dans le contexte actuel de sécurisation, il est important de rappeler que l'Union européenne exerce une influence principalement

économique et politique dans le domaine de la défense. La Commission européenne (qui propose normalement les lois au niveau de l'UE) ne peut pas faire de propositions en matière de politique de sécurité car cette prérogative reste entre les mains des États membres.

Un changement de paradigme comme condition à une politique étrangère féministe

Pour qu'une politique étrangère féministe soit réussie à l'échelle européenne, plusieurs changements de paradigme s'avèrent nécessaires. Ces derniers reposent sur des critères et des exigences soulignés par les recherches féministes, incluant des approches genrées, intersectionnelles et décoloniales, visant à transformer en profondeur la manière dont l'égalité des genres est promue.

Le premier changement nécessaire pour une politique étrangère féministe efficace est l'adoption d'une approche intersectionnelle dans toutes les actions extérieures de l'Union européenne⁸³. L'intersectionnalité est une notion permettant de révéler la pluralité des discriminations que peut subir un·e individu·e, que cela relève de sa classe, de son genre, de sa race ou de son orientation sexuelle⁸⁴. Cette notion adopte une définition large du genre,

intégrant les populations vulnérables (LGBTQIA+, autochtones, personnes en situation de handicap). Par exemple, les femmes en situation de handicap subissent des discriminations spécifiques souvent ignorées⁸⁵. Une approche intersectionnelle garantirait leur inclusion et leur participation à toutes les étapes de la politique étrangère. Cette approche, mise en œuvre dans la politique étrangère féministe l'UE, conduirait à une meilleure compréhension des systèmes de pouvoir et d'oppression qui sous-tendent des crimes graves, comme les violences sexistes et sexuelles. Cette démarche féministe donne la possibilité d'explorer comment des facteurs comme le capitalisme raciste, la violence sexiste et la colonialité du genre se croisent et se renforcent mutuellement. En adoptant cette perspective, l'action extérieure de l'UE deviendrait non seulement plus juste et inclusive, mais aussi plus efficace, en prenant en compte la diversité des vécus et des besoins des populations affectées par les conflits et les violences.

Pour qu'une réelle politique étrangère féministe européenne soit possible, l'UE doit également intégrer une analyse décoloniale dans ses politiques extérieures, y compris dans la composition de ses institutions. Le féminisme décolonial propose une compréhension des relations de pouvoir actuelles entre les pays, en les plaçant dans leur contexte historique et dans le contexte des rapports de dominations coloniales qui ont façonnés les rapports sociaux de genre⁸⁶. À l'échelle de l'Union, cela passe

par la reconnaissance des traces profondes laissées par le colonialisme sur les anciennes nations victimes de la colonisation et implique de reconnaître les torts causés par le passé colonial et de s'engager à réparer ces injustices⁸⁷. Cette prise de conscience est essentielle pour construire des politiques inclusives et équitables qui tiennent compte des injustices historiques et de leurs conséquences contemporaines. L'intérêt pour l'UE ici est d'adopter une toute autre approche en reconstruisant, sur un pied d'égalité, des relations extérieures durables. Cela requiert l'intégration de la notion de "réparation", un concept largement discuté dans les recherches et les études décoloniales, qui remet en question les systèmes de pouvoir asymétriques entre les pays, et remédie aux répercussions sur les pays du Suds Globaux. Ce concept permet également de repenser certains rapports entre les pays dans les domaines tels que l'aide humanitaire et l'aide au développement, pour promouvoir la participation et la représentation des groupes marginalisés, et l'engagement en faveur de la justice sociale et de l'égalité pour tous·tes. Ce concept inclut aussi une dimension économique et pécuniaire, où les pays anciennement colonisateurs sont amenés par les pays colonisés à remédier aux conséquences néfastes de leur présence, et cela à travers des remboursements versés pour financer les domaines les plus impactés. Par exemple, en avril 2025 le Haïti a mis en avant une proposition d'un cadre de réparations destiné à la France, et revendiquant des remboursements à long terme dans les

domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture et l'infrastructure⁸⁸.

Au niveau de l'UE, et dans le but de transformer en profondeur et de manière durable l'action extérieure de l'Union, il est essentiel que ses institutions soient plus représentatives et inclusives. Cela doit se traduire par le renforcement de la place des femmes et des personnes issues de la diversité, tant au sein du siège à Bruxelles (appelé headquarters - HQ) que dans les délégations de l'UE sur le terrain. Ainsi, l'UE doit intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de sa politique étrangère, y compris dans ses ressources humaines. Une politique étrangère européenne véritablement féministe ne peut exister sans une représentation accrue des femmes dans les postes décisionnels, ainsi qu'une meilleure prise en compte des inégalités des genres sur le terrain. Cela permettrait de mieux répondre aux reculs des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, qui sont souvent les premières affectées par les conflits et les crises⁸⁹. Les institutions européennes doivent également adopter une approche intersectionnelle dans leurs structures et pratiques internes, en reconnaissant les déséquilibres et en s'engageant à les corriger, notamment en recrutant et en promouvant des profils plus divers. Promouvoir la parité, l'inclusion et la participation active des femmes et des minorités dans toutes les sphères de l'action extérieure de l'UE est donc une condition nécessaire à la construction d'une politique étrangère plus juste et plus efficace et, à long terme, la promotion d'une paix durable

fondée sur l'égalité et les droits humains.

L'intégration d'une approche féministe au sein des thématiques de l'action extérieure

L'Union européenne dispose de prérogatives fortes pour réaliser ces objectifs et porter ces valeurs. L'IGG prône l'idée selon laquelle une coopération entre les États membres et les institutions de l'Union est indispensable pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe solide, impulsée et respectée par tous les gouvernements des États membres que ce soit à l'échelle nationale ou au niveau de partenariats internationaux.

Les grands domaines d'action et d'investissement où les institutions européennes doivent tout particulièrement prendre en compte le genre sont les suivants :

- Diplomatie et partenariats internationaux
- Politique d'élargissement
- Politique de voisinage
- Aide humanitaire
- Conflits, armement, politique de sécurité et de défense commune
- Commerce
- Justice
- Climat
- Numérique
- Migrations

Diplomatie et partenariats internationaux

La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) permet de coordonner l'action des 27 États membres, bien que chacun conserve sa souveraineté en matière de politique étrangère. Malgré cette limite structurelle, au fil des années l'UE a progressivement intégré les droits des femmes et des filles dans ses relations internationales. Depuis 2020, le Gender Action Plan III (GAP III) tente d'inclure la perspective de genre dans tous les aspects de la politique extérieure⁹⁰. L'UE s'est fixée l'objectif ambitieux de consacrer 85 % de son aide extérieure à des programmes sensibles au genre entre 2020 et 2025⁹¹. En 2022, 72 % des actions de l'UE incluaient déjà des objectifs liés au genre, montrant une avancée prometteuse vers cet objectif⁹². Toutefois, ce chiffre repose sur une méthodologie peu exigeante : il suffit qu'un projet intègre un aspect lié au genre, même mineur, pour être comptabilisé. Ainsi, la part réellement dédiée à l'égalité des genres dans chaque projet reste souvent marginale⁹³.

De plus, le GAP III vise à lutter contre toutes les formes de violences basées sur le genre, à promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs, ainsi que les droits économiques et sociaux. Il encourage l'égalité en matière de participation et de leadership, soutient la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », et veille à l'intégration de la dimension de genre

dans la transition écologique et la transformation numérique⁹⁴.

À titre d'exemple, l'initiative Spotlight, un partenariat entre l'Union européenne et les Nations unies lancé en 2017, est une des plus grandes initiatives mondiales pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, avec un accent particulier sur les populations marginalisées⁹⁵. L'UE a déjà alloué 500 millions d'euros à ce programme⁹⁶. Les États membres, de leur côté, sont appelés à coordonner leurs efforts et à contribuer à ces objectifs à travers leurs propres politiques et actions. La Cour des comptes européenne, a cependant relevé l'impact limité de l'initiative⁹⁷. Bien que des lois aient été adoptées dans les pays ciblés pour lutter contre les violences faites aux femmes, leur mise en œuvre manque de suivi. En outre, les statistiques ne montrent pas de diminution de la violence, et les données sur des indicateurs clés, comme les violences conjugales, ne sont pas toujours disponibles. Finalement, les déséquilibres de pouvoir entre les pays donateurs et ceux bénéficiant du programme Spotlight continuent d'entraver le développement et limitent la pleine participation des femmes à ce processus⁹⁸.

L'Union soutient des réformes juridiques et politiques dans ses pays partenaires pour promouvoir l'égalité économique de genre. Cela inclut des programmes pour réduire les écarts salariaux et améliorer l'accès des femmes à des emplois de qualité. Par

exemple, au Bangladesh, l'initiative de l'UE pour un travail décent dans l'industrie du vêtement, où les femmes sont largement représentées, vise à renforcer leurs droits et à leur assurer des salaires équitables⁹⁹. Dans plusieurs pays africains, comme le Kenya et le Mozambique, l'UE finance des formations professionnelles pour les femmes dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes, tels que la construction bio et l'industrie gazière. Toutes ces initiatives visent à intégrer les femmes dans des secteurs en pleine expansion, liés notamment aux transitions vertes et numériques, renforçant ainsi leur rôle dans les économies locales et dans la société¹⁰⁰.

L'UE soutient la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui promeut l'intégration des femmes dans les processus de paix et de sécurité. En 2018, l'UE a lancé un partenariat avec l'ONU dans des pays comme l'Irak, le Mali et la Palestine pour renforcer la participation des femmes dans les décisions post-conflit. Ce partenariat protège les défenseuses des droits humains et améliore leurs capacités de plaider pour qu'elles participent activement aux dialogues de paix, tant au niveau local qu'international¹⁰¹. Le programme #Women4Security, mené par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), finance des formations spécialisées pour intégrer les femmes dans les forces de sécurité et les missions de maintien de la paix de l'UE. Ce programme soutient en particulier l'inclusion des femmes dans les équipes de gestion de crise et favorise leur

intégration dans les services de sécurité locaux dans les zones post-conflit, en mettant l'accent sur l'égalité des genres dans les opérations de maintien de la paix¹⁰². De plus, l'UE alloue des fonds pour des projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, qui visent à promouvoir la participation inclusive des femmes dans la prévention des conflits. Ces initiatives incluent la formation de leaders locaux, la sensibilisation à l'inclusion de genre, et le soutien aux systèmes d'alerte précoce et de réponse aux conflits, renforçant ainsi la résilience des communautés touchées¹⁰³.

L'incohérence entre les engagements et les résultats concrets, malgré l'augmentation des financements via le GAP III, soulève des questions sur l'efficacité et la durabilité de cette politique¹⁰⁴. De plus, certaines politiques économiques, fiscales et commerciales de l'UE renforcent des inégalités structurelles qui peuvent contrecarrer les objectifs du GAP III¹⁰⁵. Le manque de consultations avec les organisations locales limite l'impact du programme, particulièrement dans les régions où les droits des femmes sont les plus menacés¹⁰⁶. Des retours de terrain, notamment au Maroc, aux Philippines et au Kenya, montrent que certains aspects transformateurs de GAP III, comme l'approche intersectionnelle, sont difficiles à mettre en œuvre et que les programmes de l'UE n'intègrent pas toujours efficacement les nuances locales¹⁰⁷. La Colombie offre un exemple inspirant d'approche

participative centrée sur les besoins des organisations féministes. Lors de l'élaboration de sa politique étrangère féministe, le gouvernement a mené un dialogue national avec des associations féministes et LGBTQIA+¹⁰⁸. Cette co-construction a permis de définir collectivement les objectifs, les priorités et les actions de la politique étrangère féministe, ainsi que de poser les bases d'un mécanisme de mise en œuvre partagé¹⁰⁹. Une politique étrangère féministe européenne pourrait donc s'inspirer des modèles existants dans d'autres pays, afin de mettre en place une approche participative dans la mise en place de partenariats internationaux, qui prend en considération les nuances locales et intègre les besoins dans différents pays en matière d'égalité des genres.

Politique d'élargissement

L'élargissement désigne le processus par lequel des États rejoignent l'Union européenne, une fois qu'ils ont satisfait des critères politiques et économiques précis¹¹⁰. Dans sa politique d'élargissement, l'Union européenne intègre des approches sensibles au genre sur la base de trois leviers principaux¹¹¹ :

- l'imposition des critères d'adhésion qui exigent des pays candidats de garantir l'égalité de traitement et de renforcer les droits des femmes dans les domaines politique, social et économique ;
- l'apport d'un soutien financier et institutionnel, encourageant les réformes législatives et les initiatives locales favorables à l'égalité des genres ;

- le principe de conditionnalité qui assure que les progrès en matière d'égalité des genres influencent directement l'avancement des négociations d'adhésion, permettant à l'UE d'exiger des réformes concrètes pour que les pays candidats se conforment à ses standards.

Les critères d'adhésion de l'Union européenne couvrent des aspects politiques, juridiques, économiques, de respect de l'État de droit, et de stabilité des institutions démocratiques¹¹². Sur le plan politique, l'UE exige que les pays candidats protègent les droits fondamentaux et les minorités, incluant l'égalité des genres comme valeur centrale¹¹³. Les pays candidats doivent donc démontrer un cadre législatif et des politiques qui protègent les droits des femmes et promeuvent l'égalité des genres, notamment en luttant contre les discriminations basées sur le genre.

Le critère juridique requiert l'adoption par le pays candidat de toutes les lois et règlements déjà en vigueur dans l'UE (aussi appelé l'*acquis communautaire*)¹¹⁴, incluant les normes en faveur de l'égalité des genres¹¹⁵. Parmi elles, la Directive sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans le marché du travail impose des protections contre la discrimination dans l'emploi, la rémunération et les conditions de travail,¹¹⁶ tandis que la Directive contre les violences faites aux femmes fixe des normes pour prévenir et combattre les violences basées sur le genre, assurant d'une part une

protection aux victimes et d'autre part la poursuite des auteurs¹¹⁷.

Dans le domaine économique, l'UE exige des pays candidats qu'ils favorisent l'autonomisation économique des femmes, en facilitant leur accès au marché du travail et en assurant des conditions de travail équitables. La mise en œuvre de l'égalité salariale et la conciliation travail-famille sont surveillées pour réduire les inégalités.

Le critère de respect de l'État de droit est essentiel pour garantir une protection effective contre les violences basées sur le genre (VBG). L'UE considère que les États candidats doivent offrir une protection effective aux femmes victimes de violence et garantir que la police et les services judiciaires soient bien formés pour traiter des affaires de violences de genre. Enfin, la stabilité des institutions démocratiques exige que les pays candidats promeuvent la participation des femmes aux processus politiques et décisionnels. Cela signifie qu'ils doivent montrer des efforts pour encourager la présence féminine dans les parlements, les administrations et autres positions de pouvoir.

Pour soutenir les pays candidats, l'UE a mis en place divers projets et mécanismes visant à promouvoir l'égalité des genres et à renforcer les droits des femmes dans ces territoires. Le Programme régional pour l'égalité des genres dans les Balkans occidentaux et la Turquie (2021-2025), finance des initiatives locales pour prévenir et

combattre les violences de genre, en collaboration avec des ONG locales, forme la police et le système judiciaire à soutenir efficacement les victimes et promeut l'autonomisation économique des femmes¹²¹.

Les rapports annuels de progression de la Commission européenne incluent désormais des sections détaillées sur l'égalité des genres dans chaque pays candidat¹²². Dans le rapport 2023, l'UE a reconnu les progrès en Serbie mais a souligné la nécessité d'actions supplémentaires pour renforcer l'égalité salariale et la protection contre la violence domestique¹²³. En Macédoine du Nord, l'UE a salué les initiatives pour accroître la participation des femmes en politique tout en rappelant l'importance de politiques plus robustes pour prévenir les VBG¹²⁴.

Sans nul doute, la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'UE constitue un cas d'étude incontournable. L'UE exige que l'Ukraine s'aligne législativement sur l'acquis communautaire, notamment en matière de non-discrimination et de droits des femmes, ce qui inclut des cadres pour l'égalité salariale et contre les discriminations de genre¹²⁵. Un aspect clé de cette demande d'adhésion est l'engagement de l'Ukraine à renforcer ses lois contre les VBG et domestiques, un problème aggravé par le conflit. La ratification de la Convention d'Istanbul en juin 2022 par l'Ukraine a marqué une étape importante, mais l'UE attend de cette dernière des mesures concrètes pour punir les auteurs de violences et

soutenir efficacement les victimes¹²⁶. Dans le processus de reconstruction et de résolution du conflit, l'UE insiste sur une représentation féminine significative dans les décisions et les projets, garantissant que les besoins et les priorités des femmes soient intégrés. Malgré la situation extrêmement difficile liée à la guerre, l'Ukraine a fait des progrès notables pour répondre aux demandes de l'UE en matière d'égalité des genres¹²⁷. Depuis juin 2022, l'Ukraine a mis en place des abris, des services de conseil et des programmes de sensibilisation pour les survivantes de VBG, en particulier dans les régions les plus touchées par le conflit¹²⁸. Avec le soutien de l'UE et des Nations unies, la formation de la police et des juges a été renforcée pour garantir un meilleur traitement des cas de violences de genre¹²⁹. Dans le cadre de la reconstruction, le gouvernement ukrainien a commencé à inclure des femmes dans les comités locaux et à soutenir leur participation dans des secteurs traditionnellement masculins¹³⁰. Mais cette approche de reconstruction reste dominée par des préoccupations sécuritaires et économiques, laissant les femmes en marge des décisions et de l'accès aux services essentiels. En partenariat avec l'UE, l'Ukraine finance des ONG pour documenter les VBG et sensibiliser les populations, tandis que les fonds européens permettent à ces organisations de soutenir activement la mise en œuvre des réformes législatives¹³¹. Bien que ces efforts montrent la volonté de l'Ukraine de bâtir un cadre de reconstruction inclusif et respectueux des standards européens

en matière de droits des femmes¹³², après deux ans de guerre, elles font face à des difficultés accrues en matière de justice, d'emploi et de soins, tandis que les VBG se multiplient.

Politique de voisinage

La politique européenne de voisinage régit les relations entre l'Union européenne et 16 pays situés à sa périphérie. À travers un soutien financier ainsi qu'une coopération politique et technique, elle a pour objectif de créer une zone de prospérité et de bonvoisinage¹³³. L'Union européenne intègre la perspective de genre dans sa politique de voisinage par divers programmes visant à renforcer l'accès des femmes à la justice, leur autonomie économique et leur participation politique.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, le programme "EU 4 Gender Equality : Together Against Gender Stereotypes and Gender-Based Violence" déployé en Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie et d'autres pays du Partenariat oriental se concentre sur la réduction des VBG en déconstruisant les stéréotypes de genre. En associant campagnes de sensibilisation et formations pour encourager les hommes à participer aux responsabilités familiales, ce programme transforme les normes de genre et renforce les coopérations locales pour une meilleure protection des femmes¹³⁴. Le programme "Moussawat" au Maroc, financé par l'UE, soutient le Plan Gouvernemental pour l'Égalité II (ICRAM 2) avec un

financement de 35 millions d'euros. Ce projet vise la réduction des VBG en appuyant les réformes législatives et en formant des professionnel·les pour garantir les droits des femmes. La budgétisation sensible au genre y joue un rôle clé, assurant que l'égalité des genres soit intégrée dans les politiques publiques¹³⁵.

Pour favoriser l'autonomie économique, l'UE soutient en Tunisie le programme "Souk At-Tanmia", destiné aux jeunes entrepreneuses. Ce programme de formation et d'accompagnement en gestion d'entreprise et en marketing aide les femmes à créer des entreprises locales, renforçant leur indépendance et leur intégration professionnelle. En Tunisie, l'UE finance des initiatives locales, comme celles de la Ligue des femmes tunisiennes pour le développement, qui forment les jeunes femmes en leadership et les incitent à s'impliquer dans les processus décisionnels. Si ces projets visent principalement l'autonomisation, ils jouent aussi un rôle dans la prévention des VBG en renforçant la participation active des femmes et leur capacité à revendiquer leurs droits¹³⁶. En outre, le projet "EQUAL : EU 4 Women Empowerment", lancé en 2023 en Arménie, encourage la participation des femmes, notamment dans les zones rurales, par des formations en leadership et un soutien à l'inclusion sociale et économique¹³⁷.

Malgré les succès de la politique de voisinage de l'UE, des progrès sont toujours possibles. Les critiques

appellent l'UE à adopter une approche moins eurocentrique, car sa perspective féministe, ancrée dans des normes et valeurs européennes, ignore parfois les réalités culturelles et socio-économiques des pays partenaires. Ce biais eurocentrique tend à marginaliser les voix locales, risquant de négliger les besoins spécifiques des femmes et des minorités dans ces régions. En outre, l'UE est accusée de "sélectionner" des concepts féministes comme l'intersectionnalité sans en intégrer les aspects les plus transformateurs qui visent à déconstruire les structures de pouvoir globales, notamment celles où l'Europe a historiquement exercé une influence dominante¹³⁸.

Les soutiens structurels aux organisations locales, en particulier dans les zones rurales, sont insuffisants tandis que les fonds de soutien des gouvernements sont souvent dirigés vers de grandes ONG internationales. Par ailleurs, certaines exigences de programmes de financement de l'UE contribuent à l'exclusion des organisations féministes locales de petite taille ou de taille moyenne. Ces financements nécessitent la mobilisation de ressources humaines importantes et la disposition d'un réseau et de ressources conséquentes déjà en place, ainsi que d'une structure permettant la mise en place de projets à grande échelle avec une programmation et une gestion administrative complexes¹³⁹. Ces demandes lourdes en termes de suivi programmatique et budgétaire, ainsi que de coordination, présentent un défi pour les organisations féministes à

budgets et tailles limités. Ces exigences peuvent limiter l'intégration des besoins des populations locales, notamment des populations marginalisées, dans les programmes de financement, ainsi que l'autonomisation effective des femmes sur le terrain. L'adoption d'une approche féministe permettrait donc de repenser les structures et critères de financements, ainsi que les rapports de pouvoir qui en découlent, afin de mettre en place des mécanismes plus accessibles aux petites et moyennes organisations exclues de ces modalités de financements.

Aide humanitaire

L'UE dispose de compétences partagées en matière humanitaire, lui permettant d'apporter aide et secours aux populations d'États tiers touchées par des catastrophes. Elle se positionne d'ailleurs comme le principal fournisseur d'aide humanitaire au niveau mondial¹⁴⁰. En 2022, l'Union a augmenté son budget humanitaire de 20 %, portant le total à 2,62 milliards d'euros, ce qui a permis de répondre aux crises majeures, notamment en Ukraine^[iii]. En outre, la Commission a lancé en juillet 2023 un appel à projets de 1,2 million d'euros pour analyser et contrer la désinformation liée à la guerre en Ukraine mais aussi aux droits des personnes LGBTQIA+, diffusée en ligne et hors ligne. L'UE a souligné la nécessité d'intégrer les considérations de genre dans les interventions humanitaires, notamment les stratégies de protection contre les violences sexuelles et sexistes. Ceci inclut la participation des femmes, des filles, des

garçons et des hommes touchés par les crises, dès la conception des aides humanitaires, durant leur mise en œuvre jusqu'à leur évaluation¹⁴¹. La Commission a lancé le marqueur du genre et de l'âge en 2014 pour mesurer dans quelle mesure les actions humanitaires financées par l'UE intègrent ces dimensions¹⁴².

Le GAP III inclut plusieurs priorités humanitaires, notamment les luttes contre les violences sexuelles et sexistes et la promotion de la santé sexuelle et reproductive¹⁴³. La Commission s'engage à plaider en faveur de l'organisation d'une réponse aux violences sexuelles et sexistes dès le début d'une crise et d'incorporer des stratégies de protection contre ces violences dans tous les aspects de l'aide humanitaire¹⁴⁴. Dans son rapport général sur l'activité de l'Union européenne, la Commission réaffirme son engagement à intensifier la lutte contre les VBG dans ses 27 États membres. Malgré cela, elle ne se prononce pas sur l'intégration d'une approche inclusive et intersectionnelle dans le financement de l'aide humanitaire et laisse de côté d'autres enjeux tout aussi essentiels en contexte humanitaire, comme l'accès à l'éducation, l'indépendance économique des femmes ou encore la prise en compte des personnes en situation de handicap. Finalement, la politique d'aide humanitaire de l'UE mériterait d'être pensée sur le long terme, financée de manière adéquate et accompagnée de budgets contraignants. Une politique étrangère féministe permettrait de penser et

mettre en place un cadre intersectionnel et inclusif au sein des mécanismes et des politiques dans le domaine de l'aide humanitaire. Une approche décoloniale est également essentielle dans ce contexte au vu des inégalités économiques et des rapports de pouvoir entre les pays donateurs et les pays recevant l'aide humanitaire.

Conflits, armement, politique de sécurité et de défense commune

La défense reste une prérogative des États, qui conservent le contrôle de leurs forces armées et de leurs choix stratégiques¹⁴⁴. L'Union européenne ne peut donc agir que dans les limites qu'ils lui fixent. Dans sa politique de gestion des conflits et d'armement, l'UE intègre des éléments sensibles au genre, notamment à travers son engagement dans l'Agenda FPS¹⁴⁵. Ce cadre, consolidé par le Plan d'action de l'UE 2019-2024 pour les femmes, la paix et la sécurité, vise à accroître la participation des femmes dans les processus de paix et à protéger les droits des femmes dans les contextes de conflit¹⁴⁶. L'UE doit s'efforcer d'assurer une représentation égale des femmes dans ses missions civiles et militaires, en ligne avec les résolutions onusiennes, et de réduire les violences sexuelles et sexistes dans les zones de conflit¹⁴⁷. Cette approche inclut des formations pour le personnel de l'UE sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les missions de paix.

L'objectif de 40% de femmes dans les

missions de paix et de sécurité de la PSDC d'ici 2024 reste faible, particulièrement dans les postes de direction. En 2021, les femmes représentaient seulement environ 24 % des 2 100 membres du personnel des 11 missions civiles de la PSDC déployées en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe¹⁴⁸. Ce pourcentage était encore plus bas pour les postes opérationnels et de direction, avec une présence féminine de 20%¹⁴⁹. Pour remédier à cette sous-représentation et cette absence, l'UE a développé des initiatives comme des réseaux de conseillers en genre et des objectifs spécifiques dans le cadre du Plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité¹⁵⁰. Cependant, la réalisation de ces objectifs est mise à mal par des obstacles structurels et un manque d'incitation pour recruter et promouvoir des femmes dans ces fonctions clés¹⁵¹.

Dans le domaine de l'armement et du désarmement, l'UE tente d'adopter une approche sensible au genre, en cherchant à intégrer les préoccupations féministes dans ses politiques de non-prolifération des armes nucléaires¹⁵². Cette perspective souligne que les armes et la sécurité doivent être abordées sous un angle humain, en analysant comment la prolifération des armes affecte différemment les hommes et les femmes et en promouvant la paix à travers la réduction des arsenaux militaires. Cette approche reste largement symbolique et les enjeux de genre sont traités de manière périphérique, loin d'une remise en question profonde des

conséquences des armes sur les populations, notamment les femmes dans les zones de conflit¹⁵³. Par exemple, la Boussole stratégique, adoptée après les GAP III, définit les orientations de la défense et de la sécurité de l'UE, mais elle reste aveugle à la dimension de genre, ignorant les enjeux spécifiques liés aux femmes dans les conflits et la sécurité¹⁵⁴. Officiellement, l'UE soutient les objectifs de désarmement à travers des initiatives, par exemple le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Cependant, elle maintient des partenariats stratégiques, notamment avec des États nucléaires dans le cadre de l'OTAN, qui renforcent une structure de sécurité centrée sur les armes et les hiérarchies militaires, ce qui compromet une approche centrée sur la sécurité humaine et les perspectives féministes¹⁵⁵. En plus, les dépenses des États membres de l'UE dans le secteur

de la défense ont augmenté de 30% entre 2021 et 2024 atteignant un montant de 326 milliards d'euros en 2024 voire 1,9% du PIB de l'UE¹⁵⁶. Ces chiffres démontrent une tendance des États membres vers plus de militarisation.

S'ajoute à cela le fait qu'en 2023, il y a eu une recrudescence spectaculaire des violences sexuelles en période de conflit, avec une augmentation de plus de 50% par rapport aux années précédentes¹⁵⁷. Les femmes et les filles représentent 95% des cas vérifiés par les Nations unies, avec des situations alarmantes dans certains pays tel qu'en Palestine, à Haïti, en République démocratique du Congo, au Soudan et en Ukraine. En Palestine, les chiffres du Bureau de droits de l'homme des Nations Unies indiquent que 70% des victimes de guerre sont des femmes et

Dépenses de défense des États membres de l'UE (2005-2024)¹⁵⁹

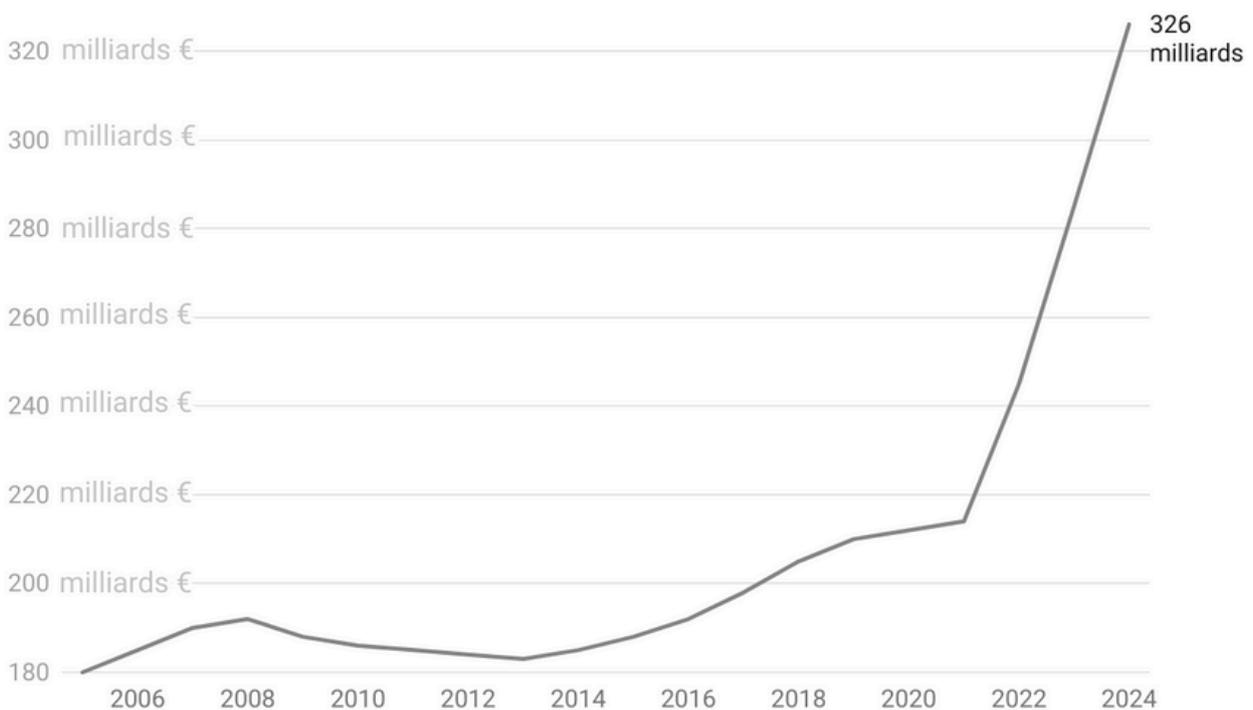


Chart: Institut du Genre en Géopolitique (IGG) • Source: Agence européenne de défense (AED) • Created with Datawrapper

des enfants¹⁵⁸. Cela est accompagné par un ciblage par Israël des installations de soins de santé reproductive, y compris des cliniques de fécondation et des maternités¹⁵⁹ ainsi que par une augmentation des violences sexistes et sexuelles commises par l'armée israélienne envers les femmes palestiniennes. Un rapport publié par une Commission d'enquête mandatée par le Conseil de droits de l'homme de l'ONU indique que ces attaques et ciblage des établissements et des installations de soins et de santé reproductive ont touché environ 540,000 femmes et filles¹⁶⁰. Malgré la mobilisation de 1.3 milliard d'euros par l'UE en tant qu'aide humanitaire au peuple palestinien depuis 2023, les positions des Etats membres de l'UE diffèrent et restent contradictoires par rapport à un cessez-le-feu à Gaza, avec certains pays étant en faveur d'un cessez-le-feu alors que d'autres continuent à fournir des armes à l'Israël¹⁶¹. Une politique étrangère féministe doit prendre ce contexte en considération et bénéficier du travail effectué par d'autres pays à travers le monde, notamment les pays d'Amérique latine, par rapport au sujet de la militarisation, dans le but de mettre en place des politiques égalitaires et de promouvoir les droits des populations marginalisées.

Enfin, l'instrumentalisation des droits des femmes à des fins géopolitiques est une autre critique récurrente. L'UE tend à promouvoir l'égalité des genres dans des contextes où cela renforce ses propres intérêts stratégiques, au lieu de soutenir de manière désintéressée les

droits des femmes sur le terrain. En parallèle, plusieurs chefs d'États membres de l'Union européenne ont annoncé en début de 2025 une volonté d'augmenter les budgets et les financements du secteur de la défense, et le taux de production de matériel militaire y compris les technologies militaires d'armements, d'aérospatial ou d'aéronautique¹⁶². En plus, d'après l'Institut National de Recherche sur la Paix de Stockholm (SIPRI), 27 parmi les principales entreprises européennes dans le domaine de la défense, figurent sur la liste des 100 plus grandes entreprises productrices d'armes et de service militaire dans le monde - avec Airbus figurant en 12ème position avec des recettes de 12,9 milliards de dollars en 2023 liées à la défense, et Thalès en 16ème position avec des recettes de 10,3 milliards de dollars pour la même année¹⁶³. Bien que l'UE présente un discours favorable à une politique étrangère féministe, ces actualités rentrent en contraste avec une volonté d'intégrer et de mobiliser des stratégies plus égalitaires et féministes dans la politique étrangère de l'UE. La mise en œuvre d'une politique étrangère féministe reste en deçà des attentes, souvent limitée par des impératifs géopolitiques et militaires qui entravent les véritables progrès en matière d'égalité des genres¹⁶⁴.

Commerce

Comme établi dans le traité de Lisbonne de 2009, la politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE, qui est responsable de légiférer sur les questions commerciales

et de conclure des accords commerciaux internationaux¹⁶⁵. Ceci place l'UE en position de force. L'UE représente 14% du commerce mondial de biens¹⁶⁶. En suivant le mandat du Conseil, la Commission mène les négociations sur les accords commerciaux internationaux au nom de l'UE, en étroite coopération avec le Conseil et le Parlement européen¹⁶⁷. De ce fait, la Commission se charge de représenter l'UE face aux États partenaires, mais le Conseil est consulté tout au long des négociations et vote la signature d'un accord, tandis que le Parlement retient de fait un droit de veto lors de la phase conclusive de l'accord.

La politique de commerce international de l'UE n'est pas neutre face aux problématiques de genre¹⁶⁸. En raison des positions économiques et sociales différentes des hommes et des femmes, ainsi que de leur accès inégal aux ressources, les bénéfices du commerce ne sont pas répartis équitablement¹⁶⁹. De plus, les normes et standards mondiaux discriminent toujours davantage les femmes, directement ou indirectement¹⁷⁰. Par exemple, les nouvelles opportunités d'emploi apportées par la libéralisation du commerce ont souvent lieu dans des secteurs à bas salaires et où les conditions de travail sont jugées comme abusives (industries de l'agriculture, du tourisme, de la production de vêtements). De plus, les femmes ont moins d'opportunités pour se former et développer les compétences nécessaires pour pénétrer les industries lucratives, et les petites et moyennes entreprises

(PME) dirigées par des femmes sont souvent trop petites, par manque de ressources et d'investissement reçus, pour participer activement au commerce international¹⁷¹. Les femmes se retrouvent donc placées aux marges du commerce international¹⁷². De plus, les industries participant au commerce international semblent détenir un écart de rémunération plus élevé entre les hommes et les femmes que dans l'économie générale¹⁷³, et au sein de l'UE, moins de femmes que d'hommes ont un emploi soutenu par le commerce international¹⁷⁴. Or selon certaines analyses, resserrer l'écart entre les genres dans la participation au marché du travail pourrait ajouter 12000 milliards de dollars américain au PIB mondial¹⁷⁵, en l'augmentant de 26%¹⁷⁶. De ce fait, l'UE devrait veiller à ce que ses accords commerciaux assurent l'égalité des genres et bénéficient autant les femmes que les hommes au sein de l'UE, et dans ses pays partenaires.

L'intégration du genre dans la politique commerciale de l'UE trouve sa base juridique dans les traités européens, qui reconnaissent l'égalité des genres comme devant être promue dans l'ensemble des politiques européennes, plaçant la politique commerciale de l'UE sous ce même objectif¹⁷⁷. Les accords commerciaux de l'UE conclus depuis les années 1990 contiennent une clause générale sur les droits humains. L'une des implications pratiques est qu'un accord commercial avec un pays ne doit pas avoir d'impact négatif sur les droits humains, et implicitement, sur les droits des femmes¹⁷⁸. En 2015, la

stratégie “Commerce pour tous” de la Commission européenne a introduit une approche durable et responsable envers le commerce international¹⁷⁹. Néanmoins, des études du Parlement européen ont remarqué que la politique commerciale européenne cette année-là ne prenait pas en compte l'égalité des genres¹⁸⁰.

Le GAP III affirme la volonté d'utiliser la politique commerciale pour renforcer l'émancipation des femmes¹⁸¹. En 2021, la Commission a réexaminé cette politique en lien avec les stratégies d'égalité des genres, s'engageant à mieux en comprendre les conséquences et à promouvoir des approches sensibles au genre¹⁸². Elle a ensuite publié une communication dans laquelle elle s'engage à mieux comprendre les implications des différents aspects de la politique commerciale sur l'égalité entre les hommes et les femmes et à informer les actions visant à améliorer l'intégration de l'égalité dans la politique commerciale, y compris dans le cadre de l'aide au commerce¹⁸³. Une autre communication a suivi, visant à améliorer la mise en œuvre des chapitres sur le commerce et le développement durable grâce à un suivi renforcé et une plus grande implication de la société civile¹⁸⁴. Bien que le genre n'y soit pas mentionné, les réglementations de l'UE exigent que ses impacts soient évalués et inclus dans les bilans ex-post.

Tout de même, sont apparus en décembre 2023 les premiers articles et chapitres dédiés au genre. Par exemple, l'accord de libre-échange (ALE)¹⁸⁵ entre

l'UE et la Nouvelle-Zélande¹⁸⁶ et l'accord de partenariat économique (APE)¹⁸⁷ entre l'UE et le Kenya contiennent chacun un article dédié au genre dans le chapitre sur le commerce et le développement durable¹⁸⁸, et l'accord entre l'UE et le Chili, pays adoptant une politique étrangère féministe et pionnier dans l'intégration d'approches de genre dans ses accords commerciaux, contient un chapitre entier dédié au genre¹⁸⁹. L'initiative du Chili d'intégrer une approche genrée dans ses accords commerciaux peut être retracée aux négociations du premier chapitre sur le genre dans l'accord de libre-échange au niveau bilatéral Chili-Uruguay en 2016¹⁹⁰. Depuis, cette initiative a non seulement été reproduite au niveau bilatéral, mais elle a également été encouragée dans les accords actualisés entre les pays d'Amérique latine et l'UE y compris l'accord entre le Chili et l'UE en 2024¹⁹¹.

L'UE a aussi donné un rôle formel à la société civile dans le suivi et le conseil sur la mise en œuvre d'accords commerciaux européens par des “groupes consultatifs internes” qui sont proches de la parité pour tous les pays européens. Cependant, ces groupes manquent de représentation d'organisations féministes et d'expertise genre¹⁹². Le Parlement européen a aussi soutenu les propositions d'intégration du genre dans les accords commerciaux et a publié un rapport à ce sujet en 2018¹⁹³. Cependant, le manque d'ambition au sein de l'UE empêche des avancées législatives concrètes, et le sujet se limite actuellement à l'inclusion de

dispositions de l'ONU et de l'OIT¹⁹⁴.

Depuis 2019, l'UE a vu de réels progrès dans l'intégration du genre et sa mention explicite dans ses accords commerciaux sous la Commission Von der Leyen, mais certaines inconsistances et lacunes demeurent¹⁹⁵. L'intégration du genre dans les accords commerciaux n'est souvent liée à aucun engagement ou obligations spécifiques et manque souvent de clarté sur les résultats attendus et à mesurer¹⁹⁶. Actuellement, aucune institution spécialisée dans les problématiques de genre et commerce n'est responsable de la supervision de la mise en œuvre de ces accords¹⁹⁷. Il est crucial de prendre en compte l'impact de la politique commerciale de l'UE sur les pays partenaires pour éviter de renforcer les rapports de pouvoir asymétriques et de maintenir la vulnérabilité des pays du Suds Globaux. Une systématisation de l'intégration de l'égalité des genres au sein des politiques de commerce de l'UE, ainsi que dans les mécanismes d'évaluation et de supervision, est essentiel pour une politique étrangère féministe européenne.

Justice

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) détient le pouvoir judiciaire dans l'UE, elle assure le respect du droit de l'Union par les États membres et les institutions européennes, en veillant à ce que la législation européenne soit interprétée et appliquée uniformément dans tous les États membres, et en statuant sur les différends juridiques opposant les

gouvernements des États membres et les institutions de l'UE¹⁹⁸. La CJUE peut annuler des actes législatifs européens si une institution européenne estime qu'ils manquent à leurs obligations issues des traités de l'UE ou ne respectent pas les droits fondamentaux. La CJUE peut être amenée à sanctionner les institutions de l'UE pour non-respect d'une décision de justice de la Cour ou pour carence ce qui peut être intéressant pour servir de levier et garantir que les engagements pris en matière de droits des femmes et d'égalité des genres ne restent pas de simples déclarations, mais deviennent des obligations juridiques contraignantes.

Les compétences de la CJUE sont limitées au cadre du droit de l'UE issu des traités et des normes prétoriques, mais elle a tout de même un rôle à jouer vis-à-vis de la promotion et du respect de l'égalité des genres. La Cour a rendu possible la ratification de la Convention d'Istanbul par l'UE, en confirmant par un avis en 2021 que l'UE avait la possibilité de ratifier la Convention sans avoir l'accord de tous ses États membres. La Convention, impulsée par le Conseil de l'Europe, adoptée en 2011 et entrée en vigueur en 2014, est le premier traité international juridiquement contraignant protégeant les femmes contre les violences basées sur le genre. Cependant, six ans après la signature de la Convention, l'UE ne l'avait toujours pas ratifiée dû aux refus de certains États membres. C'est finalement en 2021 que l'avis de la CJUE a pu contribuer à la ratification par l'UE de la Convention¹⁹⁹. La

ratification par l'UE de cette convention est significative à l'échelle internationale et dans l'action extérieure de l'UE de par ses effets de débordement. En d'autres termes, d'autres États ainsi que les Nations unies suivent les initiatives de la Convention en s'inspirant de ses principes, pour élaborer leurs propres politiques de lutte contre les violences domestiques et basées sur le genre.

La CJUE reconnaît les violences sexistes comme une persécution entrant dans les motifs d'octroi du statut de réfugié, dès lors que l'État n'a pas la volonté ou la capacité de protéger les femmes concernées.²⁰⁰ Une politique étrangère féministe pourrait pousser plus loin la protection judiciaire des migrant·es, réfugié·es et victimes de traite en établissant des critères pour la relocalisation des réfugiées, en améliorant leur accès à la justice, en luttant contre la détention abusive, en exigeant que les États tiers garantissent des protections spécifiques pour les femmes migrantes avant toute réadmission ou en créant des principes de non-refoulement tenant compte de la dimension de genre dans sa politique de retour.

Eurojust, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, a la responsabilité de coordonner les investigations de crimes transfrontaliers entre les autorités nationales des pays membres de l'UE et des pays tiers²⁰¹. L'Agence détient un rôle important dans la priorisation des investigations de crimes internationaux et la promotion de la responsabilité et

l'imputabilité dans les domaines de violences basées sur le genre diverses à travers les frontières. Eurojust cite la cybercriminalité, la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans ses types de criminalité prioritaire, domaines dans lesquels les femmes sont particulièrement à risque²⁰². Cependant, alors qu'une section spéciale est dédiée aux crimes contre les enfants, les crimes contre les femmes et les violences basées sur le genre ne sont pas spécifiquement cités dans les priorités de l'Agence. Dans son traitement de crimes internationaux, Eurojust utilise une base de données qui vise à préserver et analyser des preuves de crimes internationaux (génocides, crimes de guerre et contre l'humanité)²⁰³. Cependant, une seule publication d'Eurojust en 2017 porte explicitement sur les violences sexuelles²⁰⁴, et aucun autre rapport ou analyse n'a abordé le sujet, y compris les analyses de la guerre en Ukraine²⁰⁵. Il est donc urgent de développer des équipes spécialisées et des formations pour mieux détecter et prendre en charge les violences sexistes et sexuelles, et la traite des femmes. L'élaboration d'une politique étrangère féministe européenne permettrait de passer de politiques réactives aux crises à la création de stratégie politiques tournées vers l'avenir.

Climat

La lutte contre les changements climatiques demeure une compétence partagée entre l'Union et ses États membres²⁰⁶ : le Parlement européen et le Conseil décident des actions pour

atteindre les objectifs de cette politique européenne²⁰⁷. Les États membres sont compétents pour mettre en place des mesures renforcées, compatibles avec les traités et leurs objectifs environnementaux²⁰⁸. Les principaux instruments de la politique environnementale de l'UE sont les cadres réglementaires et les outils financiers, ainsi que le Programme d'action pour l'environnement (actuellement valable pour 2021-2030)²⁰⁹.

En 2021, le Règlement pour parvenir à la neutralité climatique (aussi appelé « loi européenne sur le climat »)²¹⁰ a rendu juridiquement contraignant l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Le règlement engage l'UE à inclure la société civile, à favoriser le dialogue sur les enjeux sociaux et de genre liés au climat²¹¹, et à garantir la parité au sein du Conseil scientifique²¹². Cependant, ces engagements n'ont pas encore été tenus, et le Conseil scientifique actuel compte seulement cinq femmes pour dix hommes²¹³.

Depuis 2018, le Règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et l'action climatique sert de cadre pour mettre en place les règles communes de planification et de suivi de la transition énergétique en Europe, afin d'assurer que celle-ci est en phase avec les ambitions de l'Accord de Paris²¹⁴. Le règlement ne contient qu'un seul article mentionnant le genre²¹⁵. Ce dernier rappelle que les mesures prises par les États membres pour faire face aux changements climatiques doivent

« respecter, promouvoir et tenir compte » des droits humains et l'égalité des genres²¹⁶. Cependant, aucune définition ni objectifs précis ne sont donnés. Conformément au règlement, chaque État membre développe un plan d'action national qui est régulièrement évalué par la Commission²¹⁷. Lors de l'évaluation de 2023, aucune des recommandations ne faisait référence au genre²¹⁸.

En termes d'outils financiers, le programme LIFE représente l'instrument principal de financement de l'UE pour l'action climatique et environnementale²¹⁹. Or, entre 2021 et 2023, aucune des interventions avaient comme objectif principal la promotion de l'égalité des genres, et seulement environ 2,5% des interventions considéraient l'égalité des genres comme étant un objectif important²²⁰. Le Fonds pour l'innovation, l'un des plus grands programmes de financement au monde pour les technologies innovantes à faible émission de carbone²²¹, n'a soutenu aucune intervention tenant compte de l'égalité des genres entre 2021 et 2023²²².

L'UE utilise aussi ses outils d'influence en diplomatie et en coopération multilatérale pour mettre en avant l'importance de la prise en compte du genre dans les enjeux climatiques. Lors de la COP29 en 2024 à Baku, Azerbaïdjan, l'UE a signé une déclaration commune dès le premier jour de la conférence affirmant l'engagement des États membres pour renforcer l'intégration du genre dans

l'action climatique globale²²³. Cette déclaration a été soutenue par 17 pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, le Mexique et le Canada, parmi d'autres. De nombreux défis ont été rencontrés lors de la conférence, par rapport à la promotion de l'égalité des genres dans l'agenda du changement climatique. D'un côté, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Russie et le Vatican ont exprimé leur opposition à l'intégration du genre et de la notion d'intersectionnalité dans les textes finaux de négociation²²⁴. D'un autre côté, les pays du Nord ont été critiqués lors de la COP29 pour leur contribution insuffisante aux financements climatiques destinés à soutenir les pays du Sud, une contribution qui ne répond pas aux besoins actuels soulignés²²⁵. Cela met en lumière les rapports de force présentes entre les pays du Nord Global et les pays du Suds Globaux par rapport au sujet de changement climatique, où les derniers sont les plus impactés par les conséquences du changement climatique alors que les pays du Nord Global sont responsables de 92% des émissions de gaz à effets de serre à l'échelle mondiale (40% pour les États-Unis et 29% pour l'Union européenne)²²⁶. Une prise en considération du rôle et de la responsabilité des pays du Nord Global dans le domaine du climat est donc nécessaire pour une politique étrangère féministe visant à transformer les rapports de pouvoir dominants.

Numérique

Un des domaines phares d'action de l'UE est le numérique²²⁷ : cette

compétence partagée de l'Union contribue à un espace numérique équitable et sûr. Pour ce faire, l'UE œuvre à développer une intelligence artificielle (IA) non-discriminatoire encadrée par des principes éthiques : une résolution du Parlement européen adoptée en mars 2022 prône le développement d'une IA capable d'aller au-delà des biais algorithmiques pour prévenir les discriminations raciales et basées sur le genre²²⁸. Cependant, étant donné que les résolutions parlementaires n'ont pas de valeur contraignante, il est peu probable que ces recommandations aient un impact concret. En fait, la législation sur l'IA (AI Act) adoptée par le Conseil en 2024 est le premier cadre juridique qui vise à faire face aux risques de l'IA et à assurer que les systèmes de l'IA sont utilisés d'une manière responsable et éthique²²⁹. Néanmoins, une analyse critique de la législation montre que malgré la présence de nombreuses références à la « non-discrimination » dans la législation, celle-ci n'aborde pas d'une manière explicite les inégalités des genres et les biais liés à ces questions²³⁰.

Par ailleurs, la cyberviolence peut considérablement influencer la participation des femmes dans la vie numérique publique. Les contenus illicites tels que les discours haineux, le harcèlement et les menaces, ciblant spécifiquement les femmes et les personnes LGTQIA+, créent un environnement hostile et dangereux. Face à ces risques, les femmes peuvent choisir de se retirer des espaces de discussion en ligne, de censurer leurs

opinions ou d'éviter complètement la vie publique numérique. Le rapport de l'IGG en collaboration avec l'ONG Equipop « Contrer les discours masculinistes²³¹ » met en lumière la manière dont les masculinistes exploitent les plateformes numériques pour diffuser leurs discours de haine, recruter de nouveaux adeptes et organiser des attaques ciblées, notamment le cyberharcèlement et la diffusion de fausses informations. Le rapport souligne les conséquences néfastes de ces discours, notamment la normalisation de la violence à l'égard des femmes et des personnes LGBTQIA+, la réduction au silence des voix dissidentes et la création d'un climat d'hostilité et de peur en ligne. L'Union, à travers diverses mesures notamment le Règlement sur les services numériques (DSA)²³², vise à rendre Internet plus sûr en luttant contre les contenus et produits illégaux en ligne, tels que la haine, la désinformation et les contrefaçons. Le DSA protège les droits des consommateur·ices en ligne en imposant aux plateformes des obligations de transparence, de modération des contenus et de lutte contre les contenus illicites²³³. Ce règlement fait partie des grands incontournables de la politique numérique de l'UE, pourtant, il ne prend pas en compte les enjeux liés aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, ainsi qu'à leur vulnérabilité sur les plateformes en ligne. Le numérique peut être vecteur de grandes violences et de discriminations. Une politique numérique féministe, inclusive et

intersectionnelle permettra de mieux comprendre et de confronter ces types de discriminations et de promouvoir un environnement plus inclusif²³⁴. Dans un monde de plus en plus numérisé, l'UE est plus que jamais sollicitée pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe qui réponde aux besoins urgents et genrés de sécurité en ligne. Dans son manuel dédié à la détection de la désinformation basée sur l'identité dont l'identité de genre, le SEAE reconnaît comme une "menace sérieuse"²³⁵ ce phénomène numérique qui transcende les frontières et transforme les relations internationales modernes. Pourtant, malgré les avancées récentes de l'Union européenne pour réguler le numérique, notamment les mesures mises en place pour lutter contre la propagation de la désinformation ou la transparence sur la gestion et la protection des données, les institutions chargées de sauvegarder les droits des citoyens·nes n'intègrent pas de façon systématique la dimension du genre dans leur stratégie²³⁶. Les recommandations du SEAE, quant à elles, offrent des conseils aux victimes sur la manière de se protéger individuellement²³⁷. Une coordination des moyens des États membres sur la base d'une politique étrangère féministe permettrait à l'Union européenne de mieux défendre ses valeurs contre ces menaces genrées transnationales et de démontrer son influence au niveau international.

Migrations

En matière migratoire, l'Union européenne dispose d'une compétence partagée avec ses États membres, ce qui inclut l'établissement des différentes conditions d'entrée et de séjour légal des migrant·es, le soutien à l'intégration et la prévention de l'immigration irrégulière, notamment par des politiques de retour et des accords de réadmission avec des pays tiers²³⁸.

Toutefois, chaque État membre reste libre de décider du nombre de travailleur·euses migrant·es qu'il accepte et peut, en cas de menace pour la sécurité, rétablir temporairement les contrôles aux frontières, comme l'a fait la France depuis 2015²³⁹. Pour autant, il est essentiel que la politique étrangère féministe de l'UE intègre la perspective de genre dans les politiques migratoires pour qu'elle reconnaisse le genre comme motif de persécution, en particulier pour les femmes subissant d'autres formes de discrimination dues à leur race, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la religion ou la classe sociale²⁴⁰. Selon l'ONU, 80 % des personnes déplacées en raison du climat sont des femmes²⁴¹. Les événements climatiques extrêmes, comme les canicules, les sécheresses ou les tempêtes viennent donc accentuer les inégalités déjà existantes.

De nombreuses études scientifiques ont montré comment le genre et les migrations étaient étroitement interconnectés²⁴² : le genre influence à la fois les raisons et les conséquences de la migration pour les femmes, qui constituent environ la moitié des

migrant·es et réfugié·es dans le monde. Les motivations migratoires varient, allant de la pauvreté touchant en proportion importante les femmes, aux violences telles que les violences sexuelles, subies en raison des conflits. Le HCR rapporte que 80 % des réfugié·es sont des femmes et des enfants, ce qui souligne la vulnérabilité accrue des femmes dans les situations de conflit²⁴³, et selon une étude du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA), 1 femme sur 5 en situation de crise humanitaire a subi des violences sexuelles²⁴⁴. Le 16 janvier 2024, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a reconnu la violence basée sur le genre comme étant une forme de persécution pouvant donner lieu à une protection²⁴⁵. Les femmes victimes de violences pourraient donc bénéficier d'un statut de réfugiées. Cela marque une reconnaissance de l'aspect systémique et structurel des violences sexistes et sexuelles et une avancée dans la protection des femmes.

Au niveau des politiques d'asile et de migration, le 20 décembre 2023, le Conseil et le Parlement européen ont conclu un accord pour réformer le système d'asile et de migration de l'Union européenne. Cet accord a reçu le feu vert des représentant·es des États membres de l'UE le 8 février 2024, marquant d'une part une avancée dans la réforme de l'asile et de la migration et d'autre part un durcissement vis-à-vis des conditions d'accès à l'espace de l'Union. Par ailleurs, le budget européen pour la gestion des migrations a été augmenté en février 2024 de près de 2

milliards d'euros pour la période 2021-2027, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel²⁴⁶.

De plus, les politiques migratoires de l'UE ne tiennent pas encore suffisamment compte des besoins spécifiques des femmes migrantes et des personnes LGBTQIA+. Le genre n'est mentionné ni dans le nouveau Pacte Asile Immigration de l'UE ni dans le communiqué de presse annonçant sa mise en œuvre. Les filles et les femmes migrantes représentent les personnes les plus vulnérables face aux violences, à l'exploitation, et aux difficultés d'intégration. Pourtant, les politiques actuelles manquent de dispositifs ciblés pour répondre à ces enjeux. Pour illustrer cette lacune, une déclaration conjointe de plus de trente organisations de défense des droits humains et des réfugié·es a été adressée à l'Union européenne, aux États membres et aux États tiers, les appelant à suspendre immédiatement les renvois de migrant·es vers l'Afghanistan en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays²⁴⁷. Cela met en évidence le manque de dispositifs ciblés dans les politiques actuelles pour répondre à de telles urgences humanitaires. Parallèlement, l'absence d'un mécanisme de réexamens des décisions d'asile négatives est navrante compte tenu de l'urgence de la situation des femmes afghanes qui se sont vu refuser l'asile et à la lumière des risques accrus auxquels elles sont confrontées²⁴⁸.

L'UE traite majoritairement la

migration sous l'angle du contrôle des frontières et de la lutte contre l'immigration irrégulière, or les politiques migratoires de l'UE n'intègrent ni une perspective décoloniale, ni une perspective réellement intersectionnelle. L'absence de remise en question des rapports historiques de domination reproduit les inégalités sans prendre en compte, ni les causes profondes des migrations, ni les récits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des personnes en situation de handicap migrant·e·s, ni leur protection. L'adoption d'une politique étrangère féministe permettrait la prise en considération des structures économiques et politiques actuelles de la migration, et du rôle des politiques de l'UE dans le maintien de certains pays et populations dans des situations de vulnérabilité et de crise continues. En ce sens, une politique étrangère féministe devrait permettre de repenser les politiques migratoires existantes en vue de la promotion de politiques plus égalitaires.

Les échecs et les impasses rencontrés par l'Union européenne

L'Union européenne a su prendre de bonnes initiatives en matière de politique étrangère féministe, et certaines bonnes pratiques sont

observables. Cependant, les actions concrètement menées restent assez limitées dans l'application des principes féministes de la politique étrangère européenne et des relations internationales de l'UE. Certes, l'Union européenne emprunte des concepts féministes pour mener sa politique de développement, mais elle peine à réaliser pleinement ses ambitions et objectifs. En ce qui concerne la résolution de conflits, la politique étrangère féministe cherche à repenser les notions traditionnelles de sécurité, en mettant l'accent sur la paix, la prévention des conflits, la désescalade et l'égalité, mais ces approches sont en concurrence directe avec les augmentations des budgets militaires, la priorisation d'une réponse belliqueuse aux menaces extérieures, la crise du multilatéralisme et une politique du "deux poids, deux mesures" sur la scène internationale. Il est difficile d'allouer des ressources suffisantes à la politique étrangère féministe dans un contexte où la militarisation est priorisée²⁴⁹. En termes d'allocations budgétaires, la militarisation accrue et une politique étrangère féministe ne peuvent coexister. Le défi est donc de trouver un équilibre entre les exigences immédiates en matière de sécurité et une vision à long terme qui intégrerait réellement les valeurs féministes dans les relations internationales²⁵⁰.

Or, les structures internes de l'Union européenne qui déterminent sa politique étrangère restent trop ancrées dans cette approche traditionnelle. Pour exemple, le SEAE, qui a créé en

2015 le poste de conseiller principal sur les questions relatives à l'égalité des genres et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, ne prend pas encore assez en compte le genre par rapport aux objectifs de la Commission en matière d'intersectionnalité et de parité. En outre, l'intégration du genre est trop souvent considérée comme une « case à cocher » tandis qu'au même moment, les femmes sont sous-représentées au sein des administrations en commençant par la Commission, sans oublier les sous-commissions traitant de la politique étrangère. Seulement 33 % des membres de ces commissions et de ces sous-commissions traitant de la politique extérieure sont des femmes. Au sein du SEAE, des inégalités subsistent²⁵¹, notamment aux postes de haut niveau et dans certaines catégories de métiers : seulement 38% des postes de managers sont occupés par des femmes tandis qu'elles occupent 65% des postes administratifs et 100% des postes d'assistantes²⁵². La sous-représentation des femmes aux postes les plus influents témoigne de l'incapacité qu'à l'Union à dépasser les stéréotypes de genre.

De plus, l'existence d'États membres réfractaires, qui freinent les programmes en matière de politique étrangère féministe, est déplorable. Le GAP III n'a pas encore obtenu le soutien de toutes les institutions de l'UE, notamment parce que le Conseil européen n'a pas pu prendre position sur ce document, celui-ci n'ayant pas été adopté par la Bulgarie, la Hongrie et

la Pologne, trois pays dont le bilan en matière de droits des femmes est loin d'être exemplaire²⁵⁹. Aussi, plusieurs documents stratégiques élaborés postérieurement à la communication sur le GAP III n'ont pas tenu compte des principes d'égalité des genres avancés par ce dernier, c'est le cas de la Boussole stratégique adoptée par l'UE en 2022.

En outre, l'enjeu de l'alternance des présidences du Conseil de l'Union européenne est à prendre en compte dans l'évaluation de la qualité des politiques étrangères féministes européennes. La présidence du Conseil de l'Union européenne est une présidence tournante. Cette présidence a pour rôle de donner une impulsion aux travaux législatifs du Conseil tout en maintenant la continuité du programme de l'UE et en veillant au déroulement harmonieux du processus législatif et à une bonne coopération entre les États membres. Elle fixe les objectifs à long terme et élabore un programme commun définissant les thèmes et les grandes questions qui seront traités par le Conseil au cours d'une période de six mois²⁵³. La stratégie internationale pour atteindre l'égalité femmes-hommes passe donc nécessairement par l'anticipation de l'alternance des présidences du Conseil de l'Union européenne, afin d'identifier clairement les contours d'une future Union européenne féministe. Or, nous sommes face à un potentiel échec dans la mise en œuvre de la politique étrangère féministe européenne dès lors que les lignes directrices du pays à la présidence du Conseil de l'Union

omettent les objectifs d'égalité femmes-hommes. Il existe des exemples parlants tels que les présidences de la Belgique (2024) ou encore de la France (2022) et de leurs lignes directrices lacunaires sur les sujets tels que la promotion de l'égalité des genres et l'adoption d'une approche genrée et intersectionnelle dans les différentes politiques de l'Union. On remarque une récurrence dans l'alternance des présidences qui est celle de l'absence de programmes forts en matière de politique étrangère féministe. Cette thématique est encore trop ignorée alors qu'elle devrait être introduite dans chaque politique européenne et se retrouver dans les objectifs à atteindre de la présidence. Dès lors, il sera peu probable d'observer des avancées significatives sur certaines questions progressistes, ces exécutifs ayant tendance à privilégier des approches plus traditionnelles et à freiner certaines réformes ambitieuses. Ceci représente un exemple de lacunes au niveau de la promotion du respect des droits des femmes et de protection de ces dernières. D'où la nécessité d'une politique étrangère féministe européenne présente dans les programmes de l'UE, permettant d'impulser des travaux législatifs aux valeurs féministes et progressistes.

D'un point de vue normatif, les États membres de l'Union ne sont pas tous accordés, ce qui reflète la fragilité de l'Union à mettre en place une politique étrangère féministe européenne commune. Pour contourner des blocages similaires à celui rencontré lors de la ratification de la Convention d'Istanbul²⁵⁴, la Commission

européenne avait travaillé sur l’initiative “Combattre le sexisme : Violence fondée sur le crime – protéger les victimes et punir les délinquants” qui a débouché sur une proposition de directive du Parlement européen sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique le 8 mars 2022²⁵⁵. L’Union est finalement parvenue à adopter la directive le 14 mai 2024 posant les règles à l’échelle de l’UE en matière de lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique²⁵⁶. Cette directive admet, à son article 49,

que tous les États membres de l’UE, en vertu du principe d’effet direct et du mécanisme de transposition, doivent peu importe le moyen, mettre en œuvre toutes les lois, les règlements et dispositions administratives nécessaires pour se conformer auxdites dispositions au plus tard le 14 juin 2027²⁵⁷. Cette transposition dans les droits nationaux facilite davantage le rapprochement des législations vers une politique étrangère féministe européenne solide où les États membres mènent des efforts communs autour d’une coopération sans faille.

Recommandations

L'Union européenne doit repenser son approche en adoptant trois changements de paradigme essentiels pour construire une politique étrangère féministe : intégrer l'intersectionnalité, une perspective décoloniale et l'égalité des genres et des minorités dans ses actions extérieures et au sein de ses institutions.

Pour élaborer un cadre politique clair pour une politique étrangère féministe, les instances de l'UE doivent adopter une approche alternative priorisant la promotion de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans leurs actions extérieures. Ce cadre politique doit inclure l'ensemble des populations marginalisées et vulnérables par une approche intersectionnelle. En effet, les politiques genrées actuelles proposées par l'UE relèvent d'un féminisme libéral ne s'attachant presque qu'à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes peinant à être davantage inclusive et décoloniale. Nombreux États membres étant d'anciennes puissances coloniales, l'Union européenne doit adopter une politique étrangère féministe réflexive, prenant en compte les répercussions de la colonisation sur les asymétries de pouvoir et les structures sociales genrées actuelles, notamment en adoptant une approche décoloniale dans ses relations avec ses partenaires. L'IGG rappelle pour cela l'impérativité d'établir des partenariats égaux avec

les pays tiers, tout en engageant les États membres à participer activement à la définition des priorités de coopération par le biais de l'intégration des voix locales, notamment celles des femmes et des groupes marginalisés. Cet objectif peut être avancé en établissant une distribution plus équitable des ressources financières à destination des organisations féministes, priorisant ainsi les organisations et les acteur·ices abordant des problématiques spécifiques aux contextes postcoloniaux.

Pour qu'une politique étrangère féministe européenne soit efficace et durable, elle doit être intersectionnelle, collaborative et transversale, en intégrant la dimension de genre à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Elle doit aussi anticiper et défendre les droits des femmes et des minorités de genre des attaques des mouvements et acteurs anti-genres pour garantir sa pérennité et son impact global. Cette politique doit s'appliquer à tous les domaines, y compris l'écologie, la technologie, l'économie, les migrations et la défense, afin de provoquer des changements structurels significatifs qui réduisent les inégalités de genre.

Les réformes structurelles des institutions de l'UE traitant des affaires étrangères sont nécessaires, notamment des changements culturels et institutionnels se focalisant sur une

composition plus équilibrée des organes de décision, qui encouragent la présence des femmes au pouvoir et qui conduisent à l'adoption de processus de prise de décision plus participatifs et inclusifs. En outre, l'UE doit mettre en place un mécanisme d'écoute des histoires et des perspectives des femmes et de tous les groupes subalternes pour réfléchir à sa position privilégiée et à ses responsabilités au sein de la communauté mondiale.

Adopter une approche plus ambitieuse

en matière de politique étrangère féministe implique de prendre en compte son impact sur les femmes et les filles, et de s'assurer que leurs droits et intérêts sont intégralement protégés et promus. Cela signifie que toutes les initiatives de politique étrangère, qu'il s'agisse de diplomatie, d'aide au développement, d'aide humanitaire, de commerce international ou de sécurité, doivent être élaborées et mises en œuvre en tenant compte des inégalités de genre et en visant à les réduire.

CES RECOMMANDATIONS S'ARTICULENT AUTOUR DE CINQ GRANDS AXES D'INTERVENTION :

Intégrer systématiquement une **approche sensible au genre, intersectionnelle et décoloniale** dans la gouvernance de l'action extérieure de l'UE.

Rendre les politiques extérieures de l'UE **redevables, transparentes et basées sur des données générées.**

Soutenir les acteur·trice·s locales et renforcer les dynamiques d'**autonomisation** sur le terrain.

Faire des politiques de paix, de sécurité et de désarmement **des leviers d'égalité.**

Assurer un **financement juste et aligné sur les objectifs d'égalité de genre**, ainsi qu'une **budgetisation sensible au genre** de l'action extérieure de l'UE.

A destination de la Commission :

GENDER MAINSTREAMING

1- Renforcer la diversité et l'inclusion au sein de ses institutions européennes, afin de mieux représenter les groupes marginalisés dans l'action extérieure de l'UE.

2- Intégrer systématiquement une approche genrée et intersectionnelle dans toutes les politiques extérieures de l'UE – y compris la coopération judiciaire, la politique commerciale, la politique migratoire, la gestion des conflits et la prévention des crises, l'aide au développement, les politiques de désarmement et la surveillance des exportations d'armes ainsi que les outils financiers – afin de garantir une meilleure prise en compte des droits des femmes et des minorités de genre, et de transformer les structures de pouvoir inégalitaires, notamment dans les contextes postcoloniaux.

3- Lancer un audit indépendant pour évaluer les biais eurocentriques dans l'action extérieure de l'UE en intégrant des expert·es local·es issu·es des pays partenaires dans les processus décisionnels. Des fonds du programme NDICI (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) pourraient être débloqués pour financer l'audit et la formation des personnels.

4- Définir des indicateurs précis, publics, intersectionnels et sensibles au genre, pour évaluer les progrès de l'UE en matière d'égalité des genres dans sa politique extérieure. Ces indicateurs

doivent être intégrés dans les évaluations d'impact et les rapports annuels. Dans le cas des politiques d'élargissement et de voisinage cela inclut : un suivi régulier de l'intégration du genre dans les négociations d'adhésion, des évaluations spécifiques des politiques de voisinage, l'analyse des mesures prises par les pays candidats.

5- Renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe, y compris au sein d'Eurojust, et établir une base de données solide pour éclairer les décisions politiques, notamment dans les contextes de crise et de conflit.

6- Inclure systématiquement la consultation des organisations locales, des défenseur·euses de l'égalité des genres et des ONG de terrain dans la construction et l'évaluation des programmes, afin de mieux mesurer l'efficacité des actions en matière d'égalité des genres et de remettre en question les biais systémiques des politiques extérieures.

7- Mettre en place des formations sur l'égalité des genres pour les fonctionnaires locaux ainsi que pour les rédacteur·ices des rapports en lien avec leurs fonctions (collecte et interprétation de données, rédaction, etc.).

8- Former le personnel des agences européennes (Frontex, Europol, Eurojust,...) aux questions de diversité et de genre, tout en instaurant des mécanismes de surveillance et de

sanction contre les comportements discriminatoires.

9- Encadrer le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour garantir une approche éthique et sensible au genre, en évitant la reproduction des biais sexistes dans les algorithmes et les systèmes automatisés, tout en assurant un environnement numérique sûr et inclusif permettant aux femmes et aux minorités de genre de s'exprimer librement et de participer pleinement à la vie publique en ligne.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

10- Augmenter le soutien structurel aux organisations locales, en particulier celles travaillant avec les femmes et les communautés marginalisées, afin de garantir un impact durable sur le terrain. Les projets soutenus sont souvent dirigés par des ONG internationales. Cette centralisation limite la prise en considération des besoins des femmes sur le terrain, et de ce fait leur autonomisation, et réduit les impacts durables des initiatives en cours.

11- Garantir la durabilité des programmes et inclure des stratégies de sortie claires afin d'éviter la dépendance et de favoriser l'autonomisation des bénéficiaires dans sa politique d'aide au développement.

12- Financer des programmes d'inclusion et des infrastructures facilitant l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle pour

promouvoir l'autonomisation économique des femmes en facilitant leur accès aux emplois de qualité.

13- Soutenir la participation politique et le leadership des femmes à l'international en encourageant les quotas de genre, par exemple dans les systèmes électoraux, et en finançant des programmes de mentorat et de formation pour accompagner les femmes dans leur parcours politique, comme au Sri Lanka par exemple.

14- Soutenir la mise en place d'infrastructures et de services spécialisés pour les survivantes de violences sexuelles dans les pays partenaires.

15- Harmoniser les politiques économiques, fiscales et commerciales de l'UE avec les objectifs du Gender Action Plan III (GAP III) pour éviter qu'elles ne renforcent les inégalités structurelles de genre et effectuer une analyse d'impact systématique sur le genre pour toutes les politiques extérieures de l'UE afin d'aligner leurs objectifs avec ceux du plan.

16- Intégrer la budgétisation sensible au genre dans tous les instruments financiers de l'action extérieure de l'UE, notamment dans la programmation, le suivi et l'évaluation des dépenses engagées dans le cadre du NDICI et des autres instruments de coopération. Cela implique de former les équipes responsables à l'analyse budgétaire genrée, de renforcer les capacités de collecte de données désagrégées, et d'instaurer des

mécanismes de redevabilité permettant de vérifier que les ressources allouées contribuent effectivement à la réduction des inégalités de genre.

PAIX ET SECURITE

17- Renforcer les capacités des institutions locales pour répondre aux recommandations en matière d'égalité des genres en fournissant des formations et un accompagnement technique aux initiatives locales pour la paix menées par des femmes.

18- Former systématiquement les forces de sécurité locales et les acteur·rices humanitaires sur l'intégration d'une approche sensible au genre dans leurs interventions, pour une meilleure prise en charge des violences sexistes et sexuelles en temps de conflits.

19- Améliorer les mécanismes de prévention des violences sexuelles en période de guerre en renforçant les obligations des États et des acteurs militaires en matière de protection des populations civiles.

20- Garantir la protection des défenseur·euses de l'égalité des genres dans les zones de guerre en mettant en place des mécanismes de surveillance et d'alerte rapide.

21- Promouvoir des politiques de désarmement et de non-prolifération de l'UE sensibles au genre et inclure des mesures spécifiques pour réduire l'impact des armes sur les femmes et les enfants.

22- Mettre en œuvre des processus visant à réformer le secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (RSS-DDR) – à l'instar de l'atelier sur le genre et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (ALPC), tenu en mai 2023 à Koulikoro (Mali). Ces processus devraient inclure des mesures pour améliorer l'efficacité du contrôle de ces armes tout en impliquant de manière équitable et significative les femmes et en tenant compte de leur protection ainsi que celle des jeunes et des enfants.

23- Proposer des critères stricts de transparence et de responsabilité dans les politiques de sécurité et de défense, pour réduire l'impact genré de la militarisation croissante.

24- Mettre en place des processus de négociation de paix assurant la participation active des femmes et intégrer une perspective de genre dans les accords signés par l'UE, pour la paix et la stabilisation internationale.

25- Mettre en place des réformes internes pour intégrer de manière équitable les paroles de femmes dans le secteur de la sécurité et de la paix et des processus décisionnels.

26- Contribuer à créer des environnements post-conflit plus stables et sécurisés en reconnaissant l'importance du rôle des femmes dans la paix et la sécurité et en garantissant que les besoins et les perspectives de tous les membres de la société soient pris en compte et respectés.

A destination du Conseil de l'Union européenne :

GENDER MAINSTREAMING

27- Favoriser l'harmonisation des politiques économiques, fiscales et commerciales de l'UE avec les objectifs du Gender Action Plan III (GAP III) pour éviter qu'elles ne renforcent les inégalités structurelles de genre.

28- Fixer des objectifs précis de mise en œuvre des politiques climatiques de l'UE notamment dans le cadre du règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'énergie, en intégrant une approche sensible au genre.

29- Appeler à l'Agence européenne de l'environnement d'adopter une approche intersectionnelle dans ses travaux de recherche et intégrer la collecte de données genrées.

30- Encourager Eurojust à prioriser, dans ses collaborations internationales, la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et le trafic humain, afin d'améliorer la réponse judiciaire à ces crimes.

COOPÉRATION EXTÉRIEURE, ÉLARGISSEMENT ET MIGRATION

31- Renforcer l'engagement de l'UE envers les normes internationales qui reconnaissent les droits des femmes comme des droits humains et intégrer ces standards dans les politiques migratoires et d'asile.

32- Réviser les accords de réadmission passés avec les États tiers (Turquie,

Libye, Tunisie, Mauritanie, Égypte) qui externalisent la gestion des flux migratoires en échange d'une aide financière au détriment du respect des droits humains en particulier les droits fondamentaux des femmes migrantes.

33- Dédier une partie du budget européen à la création de voies d'accès sûres et légales pour les personnes nécessitant une protection internationale, en priorité les femmes et minorités de genre fuyant des persécutions ou des conflits, ainsi que les enfants.

34- Exiger une conditionnalité stricte liée à l'égalité des genres au niveau de la politique d'élargissement de l'UE liant le soutien financier et l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation à des avancées concrètes en matière de droits des femmes et des personnes LGBTQIA+.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

35- Prioriser l'adoption d'une approche décoloniale dans les politiques d'aide au développement pour éviter la reproduction des inégalités structurelles et garantir une coopération équitable avec les États tiers.

36- Exiger des stratégies de sortie claires pour tout projet d'aide au développement pour garantir la durabilité des programmes et éviter la dépendance des bénéficiaires.

PAIX, SÉCURITÉ ET FINANCEMENTS

37- Améliorer les mécanismes de prévention des violences sexuelles en période de guerre en renforçant les obligations des États et des corps

militaires en matière de protection des populations civiles.

38- Étendre le financement des programmes de soutien aux femmes dans les contextes de conflits et post-conflits et de développement des capacités des acteurs locaux.

39- Financer la formation des forces de sécurité locales de pays partenaires ainsi que des acteur·rices humanitaires sur l'intégration d'une approche genrée dans leurs interventions – pour une meilleure prise en charge des violences sexistes et sexuelles – et soutenir la mise en place d'infrastructures et de services spécialisés pour les survivant·es de violences sexuelles.

40- Encourager la participation des femmes aux réformes du secteur sécuritaire via le soutien des initiatives locales pour la paix menées par des femmes.

41- Coordonner les actions visant à réduire l'impact genré de la militarisation croissante en imposant des critères de transparence et de responsabilité dans toutes les politiques de défense.

42- Exiger que les politiques de reconstruction post-conflit dans les pays candidats intègrent une perspective de genre et assurent la participation des femmes aux processus de transition.

A destination du Parlement européen :

GENDER MAINSTREAMING

43- Veiller à ce que des indicateurs précis, publics, intersectionnels et sensibles au genre, soient intégrés de manière systématique dans l'ensemble du cycle législatif. Ces indicateurs doivent être pris en compte lors des analyses d'impact préalables à l'adoption des textes législatifs, intégrés dans les mécanismes de suivi de la mise en œuvre, et utilisés dans les évaluations ex post des politiques adoptées. Pour la politique de voisinage, renforcer le suivi des progrès réalisés par les pays partenaires en matière d'égalité de genre, et mettre en place des mécanismes de redevabilité appropriés.

44- Promouvoir une approche plus inclusive et intersectionnelle au niveau de la politique de voisinage de l'UE, qui tienne pleinement compte des réalités culturelles et socio-économiques des populations marginalisées, et accorde une place centrale aux voix locales, notamment celles des femmes et des minorités de genre, dans la définition des besoins et des priorités en place dans des contextes variés.

45- Pousser Eurojust à prioriser la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et contre le trafic humain dans ses collaborations internationales, dans le but d'améliorer la réponse judiciaire à ces crimes.

46- Promouvoir l'intégration des objectifs de l'égalité des genres dans les politiques climatiques et assurer un suivi efficace de leur mise en œuvre dans le but de réduire les impacts disproportionnés du changement climatique sur les femmes.

47- Soutenir l'adoption de politiques numériques qui intègrent l'égalité des genres d'une manière transversale, et qui visent à lutter contre les violences en ligne et le cyberharcèlement, garantir un environnement numérique plus sûr, et promouvoir la participation des femmes et des minorités de genre dans les initiatives en place.

48- Mandater la réalisation d'audits indépendants afin d'évaluer dans quelle mesure les initiatives menées dans le cadre de l'action extérieure de l'UE respectent les engagements de l'Union en matière d'égalité des genres. Ces audits visent à faire obstacle à l'instrumentalisation des droits des femmes à des fins géopolitiques, à évaluer les biais eurocentriques des différents projets, et à évaluer leurs impacts concrets sur les communautés locales ciblées par les initiatives en question, et plus particulièrement les femmes.

COOPÉRATION EXTÉRIEURE, ÉLARGISSEMENT ET MIGRATION

49- Soutenir activement l'autonomisation économique des femmes et personnes LGBTQIA+ dans les pays candidats, et cela, en promouvant des politiques inclusives garantissant l'accès des femmes au marché du travail et en finançant des

formations professionnelles adaptées aux besoins des femmes dans des contextes socio-économiques variés.

50- Encourager l'échange de bonnes pratiques en matière d'égalité des genres et lutte contre les discriminations entre les pays candidats de la politique d'élargissement dans le cadre de la promotion de ces objectifs au sein des politiques de l'UE.

51- Impulser une transformation des politiques migratoires vers une meilleure intégration des valeurs féministes, intersectionnelles, et respectueuses des droits humains, qui simplifient l'accès au droit d'asile pour les femmes et minorités de genre persécutées. Cela implique l'adoption d'une approche féministe et intersectionnelle dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques migratoires.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

52- Encourager la mise en œuvre des mécanismes garantissant la durabilité des programmes d'aide au développement et promouvant l'autonomisation des organisations soutenues, et cela à travers l'élaboration et l'adoption des stratégies de sortie claires et adaptées pour les projets financés.

53- Renforcer le financement des projets visant à garantir l'accès à la santé sexuelle et reproductive, à consolider les droits sexuels et reproductifs, et à lutter contre le mariage des enfants, en particulier dans

les zones rurales et marginalisées.

PAIX ET SÉCURITÉ

54- Inclure dans les résolutions du Parlement européen et dans les positions adoptées en trilogie des dispositions garantissant l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques de désarmement et de non-prolifération, y compris par l'adoption de critères liés à l'égalité de genre dans le contrôle des exportations d'armes, afin d'éviter que celles-ci soient utilisées envers des femmes et des enfants.

55- Encourager l'adoption, dans les instruments budgétaires et législatifs pertinents (NDICI, Facilité européenne

pour la paix, etc.), de clauses de conditionnalité visant à soutenir la participation active des femmes aux réformes du secteur de la sécurité et à garantir leur inclusion dans les processus de négociation de paix.

3- Veiller, y compris dans le cadre du dialogue politique avec la Commission et le SEAE, à ce que les politiques de reconstruction post-conflit financées ou soutenues par l'UE intègrent une approche sensible au genre et garantissent la participation pleine et effective des femmes aux processus de transition et de consolidation de la paix.

Bibliographie

Articles de presse

BBC 100 Women. (2024, December 29). After mega-election year, growth of women in power grinds to near-halt. *BBC News*. <https://www.bbc.com/news/articles/cy895125gwxo>

Conseil de l'Europe. (2024, March 19). Manual for police officers on effective response to violence against women in Ukraine. *Conseil de l'Europe*. <https://www.coe.int/en/web/genderequality/-/manual-for-police-officers-on-effective-response-to-violence-against-women-in-ukraine?>

Garric, A. (2024, November 22). A la COP29, l'Arabie saoudite, l'Iran, la Russie, l'Egypte et le Vatican s'opposent aux mesures sur l'égalité entre les genres. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/11/22/climat-l-offensive-de-l-arabie-saoudite-de-l-iran-et-du-vatican-sur-l-egalite-entre-les-genres-a-la-cop29_6408741_3244.html

Gatopoulos, D. (2024, June 19). Ukraine launches a national sexual assault registry for victims of Russian forces. *The Associated Press (AP)*. <https://apnews.com/article/russia-ukraine-sexual-violence-44011ad2f30e5832f65a274603516471>

Gwyn Jones, M. (2024, October 9). Are European countries still supplying arms to Israel? *Euronews*. <https://www.euronews.com/my-europe/2024/10/09/are-european-countries-still-supplying-arms-to-israel>

Leboussi, C. (2021, 23 janvier). Stratégie pour l'égalité des genres 2020-2025: Réaction et contribution du Parlement - *Vudailleurs.com*. <https://www.vudailleurs.com/strategie-pour-legalite-des-genres-2020-2025-reaction-et-contribution-du-parlement/>

Maia, C. (2024, March 1). La reconnaissance par la CJUE de l'appartenance des femmes à un groupe social susceptible d'ouvrir droit au statut de réfugié. *le club des juristes*. <https://www.leclubdesjuristes.com/international/la-reconnaissance-par-la-cjue-de-l'appartenance-des-femmes-a-un-groupe-social-susceptible-douvrir-droit-au-statut-de-refugie-4994/>

Malingre, V. (2024, February 5). L'Union européenne renonce à une définition communautaire du viol. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/05/l-union-europeenne-renonce-a-une-definition-communautaire-du-viol_6214923_3210.html

Mayanja, R. (2010). *Les conflits armés et le femmes—La résolution 1325 du Conseil de sécurité: Dix ans d'existence* (Chronique ONU). Nations Unis. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-conflits-armes-et-le-femmes-la-resolution-1325-du-conseil-de-securite-dix-ans-dexistence>

Mounier, J.-L. (2023, November 24). Anti-islam, anti-UE... Geert Wilders ou le triomphe bruyant de l'extrême droite aux Pays-Bas. *France 24*. <https://www.france24.com/fr/europe/20231124-anti-islam-anti-ue-geert-wilders-ou-le-triomphe-bruyant-de-l-extr%C3%Aame-droite-aux-pays-bas>

Mukalazi, M. M., & Habte, F. (2024). *Challenging eurocentrism in European feminist foreign policies*. EUIdeas Evidence-based commentaries from the EUI academic community. <https://euideas.eui.eu/2024/03/01/challenging-eurocentrism-in-european-feminist-foreign-policies/>

Petit Scalogna, L. (2025, January 19). 850 millions d'euros pour empêcher les femmes européennes d'avorter: Comment les mouvements anti-IVG sont devenus toujours plus riches? *L'Humanité*. <https://www.humanite.fr/politique/anti-avortement/850-millions-deuros-pour-empêcher-les-femmes-europeennes-davorter-comment-les-mouvements-anti-ivg-sont-devenus-toujours-plus-riches>

Taha, Y. (2021, April 6). Programme Moussawat: L'Union européenne au Maroc lance un appel à propositions. *Women in Business l'Entrepreneuriat Au Féminin*. <https://womeninbusiness.ma/2021/04/06/programme-moussawat-lunion-europeenne-au-maroc-lance-un-appel-a-propositions/>

Wrigley, J. (2022, July 16). It's time for the Global North to take responsibly for climate change [Academia]. *Global Social Challenges - University of Manchester*. <https://sites.manchester.ac.uk/global-social-challenges/2022/07/16/its-time-for-the-global-north-to-take-responsibly-for-climate-change/>

Zamfir, I. (2024, March 5). *Women in politics in the 2024 election year*. EPRS | European Parliamentary Research Service. <https://epthinktank.eu/2024/03/05/women-in-politics-in-the-2024-election-year/>

Articles

Markham, S. A., & Foster, S. (2024, July 31). Why a Feminist Foreign Policy | Council on Foreign Relations. Council on Foreign Relations. <https://www.cfr.org/blog/why-feminist-foreign-policy>

Almqvist, J. (2021, March 23). Rekindling the Agenda on Women, Peace and Security: Can the EU lead by example? *Elcano Royal Institute*.

<https://www.realinstitutoelcano.org/en/analyses/rekindling-the-agenda-on-women-peace-and-security-can-the-eu-lead-by-example/>

Haastrup, T. (n.d.). Feminist Foreign Policy: A Dangerous Proposition for the European Union? *The Institute for Human Sciences (IWM)*. <https://www.iwm.at/publication/iwmpost-article/feminist-foreign-policy-a-dangerous-proposition-for-the-european-union>

Tran, R. (n.d.). *International Women's Peace Conference in The Hague (April 28 – May 1, 1915)*. Towards Emancipation? Women in Modern European History a Digital Exhibition & Encyclopedia. <https://hist259.web.unc.edu/international-womens-peace-conference-in-the-hague-april-28-may-1-1915/>

Palacin, H. (2025, March 7). Industrie de défense, armement, aéronautique. Quelles sont les plus grandes entreprises européennes? *Touteurope.eu*.

<https://www.touteurope.eu/economie-et-social/industrie-de-defense-armement-aeronautique-queelles-sont-les-plus-grandes-entreprises-europeennes/>

Siegel, M. L. (2022). Chapitre 1. Une nouvelle année à Paris. In *Artisanes de la paix* (pp. 23–61). Éditions des femmes; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/artisanes-de-la-paix--9782721009517-page-23?lang=fr>

Communications

Austria Federal Ministry for Europe and International Affairs, Directorate-General for Development Cooperation. (2024). Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls—Guidelines for Implementing the EU Gender Action Plan in Austria's Development Cooperation (2024-2030).

https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Leitlinien/Englisch/LL_Gender_EN.pdf

Comité européen de la protection des données (CEPD). (2024, Avril). Stratégie du CEPD 2024-2027. European Data Protection Board.

https://www.edpb.europa.eu/system/files/2024-07/edpb_strategy_2024-2027_fr_1.pdf

Commission européenne. (2020a, March). Vers-une-union-de-legalite. Commission européenne. <https://wayback.archive-it.org/12090/20240613145431/https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/media/zzqjho5/vers-une-union-de-legalite.pdf>

Commission européenne. (2020b). Une Union de l'égalité: Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0152>

Commission européenne. (2020c, November 12). Union of Equality: LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025. https://commission.europa.eu/document/download/5100c375-87e8-40e3-85b5-1adc5f556d6d_en?filename=lgbtiq_strategy_2020-2025_en.pdf&prefLang=fr

Commission européenne. (2020d). Communication Conjointe Au Parlement Européen Et Au Conseil Plan D'action De L'union Européenne Sur L'égalité Entre Les Hommes Et Les Femmes (Gap Iii)—Un Programme Ambitieux Pour L'égalité Entre Les Hommes Et Les Femmes Et L'autonomisation Des Femmes Dans L'action Extérieure De L'union Européenne (No. {SWD(2020) 284 final}). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020JC0017>

Commission européenne. (2020e). *Joint Communication to the European Parliament and the Council. EU Gender Action Plan (GAP) III – An ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action* (Version JOIN(2020) 17 final). https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf

Commission européenne. (2021). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions Trade Policy Review—An Open, Sustainable and Assertive Trade Policy*. Brussels: European Commission (COM(2021) No. 66; Version final). https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5bf4e9d0-71d2-11eb-9ac9-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

Commission européenne. (2022). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions 2022 Communication on EU Enlargement Policy* (COM(2022) 528 Final No. 528; Version final). European Commission. [https://www.ab.gov.tr/siteimages/resimler/2022%20Communication%20on%20EU%20Enlargement%20Policy-v3\(1\).pdf](https://www.ab.gov.tr/siteimages/resimler/2022%20Communication%20on%20EU%20Enlargement%20Policy-v3(1).pdf)

Commission européenne. (2024a). COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT North Macedonia 2024 Report—Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of Regions 2024 Communication on EU enlargement policy (No. 693; Version final). European Commission. https://enlargement.ec.europa.eu/document/download/5f0c9185-ce46-46fc-bf44-82318ab47e88_en?filename=North%2520Macedonia%2520Report%25202024.pdf

Commission européenne. (2024b). *COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Serbia 2024 Report—Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of Regions 2024 Communication on EU enlargement policy* (No. 695; Version final). European Commission. https://enlargement.ec.europa.eu/document/download/3c8c2d7f-bff7-44eb-b868-414730cc5902_en?filename=Serbia%20Report%202024.pdf

Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Comité économique et social européen, & Comité européen des régions. (2022). *Communication from the Commission to the European parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions The power of trade partnerships: Together for green and just economic growth* (COM(2022) No. 409; Version final). European Commission. <https://circabc.europa.eu/ui/group/8a31feb6-d901-421f-a607-ebbdd7d59ca0/library/8c5821b3-2b18-43a1-b791-2df56b673900/details>

Commission européenne, & Direction générale du commerce et de la sécurité économique. (2015). *Le commerce pour tous: Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable*. Publications Office; DOI: doi/10.2781/088204. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/d90eda7c-7299-11e5-9317-01aa75ed71a1>

EEAS. (2021). *Working document of the European External Action Service. Strategy and Action Plan to Enhance Women's Participation in Civilian CSDP Missions 2021-2024* (No. EEAS(2021)1325). European External Action Service. <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/Strategy%20and%20Action%20Plan%20to%20Enhance%20Women%20Participation%20in%20Civ-CSDP%20missions.pdf> (Public)

EEAS. (2024). *How to Detect and Analyse Identity-Based Disinformation/FIMI* (No. 4). EEAS. <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/EEAS-DataTeam-OsintGuidelines-04-Digital.pdf>

Communiqués de presse

Comité FEMM & Parlement européen. (2021, January 21). *Stratégie pour l'égalité des genres 2020-2025: Réaction et contribution du PE* | Actualité | Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210114IPR95617/strategie-pour-l-egalite-des-genres-2020-2025-reaction-et-contribution-du-pe>

CONCORD Europe. (2020, November 25). *The will is there, but can the Gender Action Plan III pave the way to a gender-equal world?* European NGOs Confederation for Relief and Development (CONCORD). <https://concordeurope.org/2020/11/25/the-will-is-there-but-can-the-gender-action-plan-iii-pave-the-way-to-a-gender-equal-world/>

CONCORD Europe. (2023). *Funding for Civil Society Organisations in the Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – Global Europe*. CONCORD Europe. https://concordeurope.org/?sdm_process_download=1&download_id=25644

Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations. (2023, November 21). Gender Equality: EU extends the duration of the Gender Action Plan in external action to build on its achievements towards a gender-equal world. *European Commission*. https://enlargement.ec.europa.eu/news/gender-equality-eu-extends-duration-gender-action-plan-external-action-build-its-achievements-2023-11-21_en

Goldberg, K. (2025). *Suspension des financements américains: La solidarité pour y faire face*. Solidarités Internationales. <https://www.solidarites.org/fr/en-direct-du-terrain/suspension-des-financements-americains-la-solidarite-pour-y-faire-face/>

Guevara, E. (2017). *Le bâillon mondial de Trump: Une catastrophe pour les droits des femmes*. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2017/01/trumps-global-gag-a-devastating-blow-for-womens-rights/>

Kingdom Of Belgium. (2022, May 18). The movement SheDecides celebrates 5 years: A time to reaffirm the commitment to women's and girls' sexual and reproductive health and rights. FPS Foreign Affairs - Foreign Trade and Development Cooperation. <http://diplomatie.belgium.be/en/movement-shedecides-celebrates-5-years-time-reaffirm-commitment-womens-and-girls-sexual-and>

Kontoulis, N. K., & Klosidis, K. (2023). *Violence contre les femmes: L'UE doit ratifier la Convention d'Istanbul* (Actualité Parlement européen) [Communiqué de presse]. Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230210IPR74805/violence-contre-les-femmes-l-ue-doit-ratifier-la-convention-d-istanbul#:~:text=Six%20ans%20apr%C3%A8s%20avoir%20sign%C3%A9,de%20tous%20les%20%C3%89tats%20membres>

La Cimade. (2024, January 2). *Droit d'asile: Enfin la reconnaissance du groupe social des femmes!* S'informer. <https://www.lacimade.org/presse/droit-dasile-enfin-la-reconnaissance-du-groupe-social-des-femmes/>

Nations Unies. (2024a, April 23). Avec une augmentation de 50% des violences sexuelles dans les conflits en 2023, les appels se multiplient au Conseil de sécurité contre le trafic d'armes. *Nations Unies Couverture des réunions & communiqués de presse*. <https://press.un.org/fr/2024/cs15676.doc.htm>

Nations Unies. (2024b, November 8). *Près de 70 % des victimes de la guerre à Gaza sont des femmes et des enfants (ONU)*. ONU Info L'actualité mondiale Un regard humain. <https://news.un.org/fr/story/2024/11/1150406>

Nations Unies. (2025, March 13). *Une commission d'enquête de l'ONU accuse Israël « d'actes génocidaires » à Gaza*. ONU Info L'actualité mondiale Un regard humain. <https://news.un.org/fr/story/2025/03/1153911>

Parlement européen. (2024). *Parliament backs deeper political and economic ties with Chile* [Communiqué de Presse]. Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20240223IPR18099/parliament-backs-deeper-political-and-economic-ties-with-chile>

Quinones, L. (2024). *La crise climatique est injuste pour les femmes des zones rurales, selon une experte de la FAO spécialisée dans l'égalité des genres, Entretien avec Lauren Phillips, Directrice adjointe de la Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres de la FAO*. Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture. <https://www.fao.org/newsroom/detail/the-climate-crisis-is-unjust-for-rural-women--fao-gender-expert/fr>

Tapia Pesquera, L. (2022). *European Parliament Committee on International Trade reflects on Trade and Gender*. Women in Development Europe+ (WIDE+). <https://wideplus.org/2022/12/29/european-parliament-committee-on-international-trade-reflects-on-trade-and-gender/>

Directives de l'Union européenne

Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2006). *Directive (UE) 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)* (No. L204/23). Journal Officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006L0054>

Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2011). *Directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre* [L 343/1]. Journal Officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32011L0098>

Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2023). *Directive (UE) 2023/970 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)* (No. 2023/970; Version L132/21). Journal officiel de l'Union européenne. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.132.01.0021.01.FRA

Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024). *Directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (No. 2024/1385). Journal Officiel de l'Union européenne. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401385&qid=1718629818751

Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024). Directive (UE) 2024/1500 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans le domaine de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail, et modifiant les directives 2006/54/CE et 2010/41/UE (No. 2024/1500). Journal Officiel de l'Union européenne. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401500

Ouvrages

Enloe, C. (1991). *Bananas, Beaches and Bases* (1st ed.). University of California Press; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt6wqbn6>

Enloe, C. (2017). *The Big Push: Exposing and Challenging the Persistence of Patriarchy* (1st ed.). University of California Press; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/j.ctv1g248zv>

Fahey, E., & Mancini, I. (2022). *Understanding the EU as a Good Global Actor: Ambitions, Values and Metrics*. Edward Elgar Publishing; DOI: 10.4337/9781802202984. <https://www.elgaronline.com/view/book/9781802202984/9781802202984.xml>

Helbert, M. (2021). *Women, Gender and Oil Exploitation*. Palgrave Macmillan. <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-81803-6>

Propositions de Directive

Commission européenne. (2022). *Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* (2022/0066(COD) No. 105; Version final). Commission européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0105>

Le Sénat. (2022, March 9). *Contrôle de subsidiarité (article 88-6 de la Constitution)*. Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. <https://www.senat.fr/ue/pac/EUR000007873.html>

Rapports

Abril Marti, P., & Sandu, G. (2024). *Politique d'immigration*. Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/152/politique-d-immigration>

Amnesty International. (2020). *Hongrie. La décision de priver les personnes trans du droit à la reconnaissance juridique de l'identité de genre est «rétrograde»* [Communiqué de presse]. <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/05/hungary/>

Amnesty International. (2025). *Haïti: La France doit fournir les réparations pour remédier à son passé colonial*. Amnesty International. <https://www.amnesty.fr/actualites/haïti-la-france-doit-fournir-les-reparations-pour-remedier-a-son-passe-colonial>

Baker, D., Garbett, A., Luchsinger, G., Mofokeng, Dr. T., Mokgoroane, L., Sedgh, G., & Thomas, C. (2024). *State of World Population report 2024 Interwoven lives, threads of hope Ending inequalities in sexual and reproductive health and rights* (p. 172). United Nations Populations Fund (UNFPA). <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/swp2024-english-240327-web.pdf>

Ball, R. (2023). *EU's Gender Action Plan III: Halfway there? Observations at the Mid-term of the EU GAP III* [Policy brief]. The Kvinna till Kvinna Foundation. <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2023/09/The-Kvinna-till-Kvinna-Foundation-EU-GAPIII-mid-term-review.pdf>

Bárcena, A., Prado, A., Nieves Rico, M., & Pérez, R. (2017). *Montevideo Strategy for Implementation of the Regional Gender Agenda within the Sustainable Development Framework by 2030*. United Nations Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC). https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/montevideo_strategy.pdf

Bartels, L. (n.d.). *Assessment of the implementation of the human rights clause in international and sectoral agreements* [In-depth Analysis Requested by the DROI Subcommittee]. European Parliament. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702586/EXPO_IDA\(2023\)702586_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702586/EXPO_IDA(2023)702586_EN.pdf)

Bernarding, N., & Lunz, K. (2020). *A Feminist Foreign Policy for the European Union*. The Centre for Feminist Foreign Policy. <https://centreforfeministforeignpolicy.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/01/Study-Feminist-Foreign-Policy-for-the-European-Union.pdf>

Bossis, L., Daniel, L., Legal-Pallaro, R., & Verrier, M. (2023). *Contre les discours masculinistes en ligne*. Institut du Genre en Géopolitique; Equipop. <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/10/Contre-les-discours-masculinistes-en-ligne-IGG-x-Equipop.pdf>

Brown, L. R. (2023). *Feminist Foreign Policy and Nuclear Weapons: Contributions and Implications* (No. 86; p. 16). Stockholm International Peace Research Institute. <https://www.sipri.org/publications/2023/eu-non-proliferation-and-disarmament-papers/feminist-foreign-policy-and-nuclear-weapons-contributions-and-implications>

Burni, A., & Thissen, L. (2024). *Vers une politique étrangère féministe européenne? Pour une approche progressiste et transformatrice* (p. 16) [Rapport]. Foundation for European Progressive Studies en partenariat avec Feminist Foreign Policy Progressive Voices, Friedrich-Ebert Stiftung et Fondation Jean Jaurès. <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2024/03/pol-femin-europ.pdf>

CFPP. (2018). *Hiding Behind The F-Word: The Failures Of Sweden's Feminist Foreign Policy*. <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Hiding%20Behind%20the%20F-Word-%20the%20Failures%20...weden's%20Feminist%20Foreign%20Policy%20-%20CFPP.pdf>

CFR. (2025). *Closing the gender gap in the workforce could add a staggering \$28 trillion to the global GDP*. Growing Economies Through Gender Parity. <https://www.cfr.org/womens-participation-in-global-economy/>

Commission européenne. (2020a). *Gender Action Plan – putting women and girls' rights at the heart of the global recovery for a gender-equal world* [Press Release]. European Commission. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2184

Commission européenne. (2020b). *Together towards a gender equal world EU Gender Action Plan III an Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action* (JOIN(2020) No. 17; Version final). High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf

Commission européenne. (2022). *Ukraine: L'UE intensifie son soutien aux survivants de violences sexuelles et sexistes* (Représentation en France) [Article d'actualité]. Commission européenne. https://france.representation.ec.europa.eu/informations/ukraine-lue-intensifie-son-soutien-aux-survivants-de-violences-sexuelles-et-sexistes-2022-05-13_fr?utm

Commission européenne. (2023a). *Innovation Fund—Performance*. European Commission. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/_programme-performance-statements/innovation-fund-performance_en

Commission européenne. (2023b). *La Commission invite les États membres à améliorer leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat afin que les objectifs que s'est fixés l'UE pour 2030 puissent être atteints collectivement**. Commission européenne. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_6622

Commission européenne, Direction générale des partenariats internationaux, ECDPM, ECORYS, Consultores, M., Particip, MacKellar, L., Peebles, D., Vaillant, C., Massey, C., & Ulla, T. (2023). *Mid-term evaluation of the implementation of the European Union Gender Action Plan III: final report. Volume 1, Main report*. Office des publications de l'Union européenne; DOI: doi/10.2841/625024. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d7662329-ee2c-11ed-a05c-01aa75ed71a1/language-en>

Commission européenne, Rueda-Cantuche, J. M., Kutlina-Dimitrova, Z., & Sousa, N. (2022). *Female participation in EU exporting activities—Jobs and wages—September 2019* (Chief Economist Note No. UTF-8; Version 1.1). <https://circabc.europa.eu/ui/group/50a0487d-086a-4a75-a1ff-92bdd2ec2c4b/library/7f146feb-fcee-496f-9a2e-0d77b63f497e/details> (Draft)

Conseil européen & Conseil de l'Union européenne. (2024). *Official development assistance: The EU and its member states remain the biggest global provider* (p. 1) [Press Release]. Council of the European Union. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/06/24/official-development-assistance-the-eu-and-its-member-states-remain-the-biggest-global-provider/>

Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., & Nerva, N. (2024). *Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2024/04/Perenniser-leffort-pour-legalite-tout-savoir-sur-la-politique-etrangere-feministe.pdf>

Cour des Comptes Européennes. (2023). *Initiative «Spotlight» visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles De grandes ambitions, mais un impact limité jusqu'ici* (Rapport Spécial). Cour des Comptes Européennes; Office des publications de l'Union Européenne. https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2023-21/SR-2023-21_FR.pdf

Di Ciommo, M., & Van der Meer, K. (2023, May 1). *Gender equality in EU external action: Mainstreaming women's economic empowerment* [Brief]. Ecdpm. <https://ecdpm.org/work/gender-equality-eu-external-action-mainstreaming-womens-economic-empowerment>

Diop, A. (2021). *L'intégration de la perspective genre dans les opérations humanitaires des ONG internationales 1/2*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/2021/03/23/lintegration-de-la-perspective-genre-dans-les-operations-humanitaires-des-ong-internationales-1-2/>

Directorate-General for Climate Action, & Directorate-General for Communication. (2024). COP29: The European Union commits to ambitious climate action on gender and climate change [Press Release]. European Commission. https://climate.ec.europa.eu/news-your-voice/news/cop29-european-union-commits-ambitious-climate-action-gender-and-climate-change-2024-11-11_en?prefLang=fr

Directorate-General for International Partnerships. (2023). *Mid term evaluation of the EU Gender Action Plan III* [Evaluation Report]. European Commission. https://international-partnerships.ec.europa.eu/publications-library/mid-term-evaluation-eu-gender-action-plan-iii_en

EEAS. (2019). *EU Action Plan on Women, Peace and Security (WPS) 2019-2024* (No. EEAS(2019) 747; Version 11031/19). Council of the European Union. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11031-2019-INIT/en/pdf>

EEAS. (2020, November 25). Troisième plan d'action sur l'égalité des sexes: Vers un monde où les hommes et les femmes sont égaux. *European Union External Action*. https://www.eeas.europa.eu/eeas/troisi%C3%A8me-plan-daction-sur-l%C3%A9galit%C3%A9-des-sexes-vers-un-monde-o%C3%B9-les-hommes-et-les-femmes-sont_fr

EEAS. (2022). *Une Boussole Stratégique en Matière de Sécurité et de Défense Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales*. European External Action Service. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/strategic_compass_fr_4.pdf

EEAS. (2023). *Human Resources Report 2023*. European External Action Service. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/HR%20Report%202023_FINAL%20with%20cover.pdf

EIGE. (2020). *Indice d'égalité de genre 2020: FRANCE*. Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mhag20008fra_002.pdf

Equal Measures 2030. (2025). *2024 SDG Gender Index—Country profile—2022 Index Score*. <https://public.tableau.com/app/profile/equal.measures.2030/viz/EN-CountryProfiles2024/CountryProfile>

EUISS. (2023). *Integrating a Gender Perspective into EU CSDP Missions and Operations: Delivering on the Strategic Compass* [Event Report]. EUISS; EEAS; Sweden2023.eu. https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/Event-Report_Gender_Expert_Seminar.pdf

EUROJUST. (2024). *Eurojust and the war in Ukraine*. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. <https://www.eurojust.europa.eu/eurojust-and-the-war-in-ukraine>
Federal Foreign Office. (2023). *Shaping feminist foreign policy Federal Foreign Office Guidelines*. <https://www.auswaertiges-amt.de/resource/blob/2585076/4d2d295dad8fblc41c6271d2cla41d75/ffp-leitlinien-data.pdf>

France Terre d'Asile. (2021). *Déclaration conjointe: Les Etats membres de l'UE doivent suspendre immédiatement les éloignements vers l'Afghanistan* [Communiqué de presse]. France Terre d'Asile. <https://www.france-terre-asile.org/communiqués-presse/communiqués-de-presse/delcaration-conjointe-afghanistan>

Gender Security Project. (2025). *The Feminist Foreign Policy Tracker*. Gender Security Project. <https://www.gendersecurityproject.com/feminist-foreign-policy-tracker>

Global Philanthropy Project (GPP). (2024). *Rapport sur les ressources mondiales Aides gouvernementales et philanthropiques aux communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes 2021/2022*. Global Philanthropy Project. https://globalphilanthropyproject.org/wp-content/uploads/2025/04/GRR_2021-2022_WEB-Spread-Colour_FR.pdf

Guignard, C. (2020). *Fiche résumé de l'ouvrage: Un féminisme décolonial de Françoise Vergès*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2020/09/FL-Feminisme-decolonial-GUIGNARD.pdf>

Huyda, Koryukalov, & Suslova. (2023). *Cooperation of Civil Society Organizations with the Defence and Security Sector in Implementation a Gender Equality Policy in Ukraine* [ONG]. Women's Information Consultative Center. <https://www.wicc.net.ua/media/CSOs%2520Mil%2520Gender%2520Coop%2520Ukraine.pdf>

ICRW. (2025). *The Feminist Foreign Policy Index A Tool for Systems Change*. <https://www.ffpindex.org/>

Igler, W. (2024). *L'Union européenne et ses partenaires commerciaux* [Fiches thématiques]. Parlement européen. https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_5.2.1.pdf

Impagliazzo, C. (2023a). *La politique étrangère féministe: Vers un changement structurel au profit de l'égalité de genre?* Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/2023/04/24/la-politique-etrangere-feministe-vers-un-changement-structurel-au-profit-de-legalite-de-genre/>

Impagliazzo, C. (2023b). *Le plan d'action genre de l'UE dans la construction d'une politique étrangère féministe européenne*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/2023/02/08/le-plan-daction-genre-de-lue-dans-la-construction-dune-politique-etrangere-feministe-europeenne/>

Ipas. (2024). *PROJET 2025: Une promesse anti-genre pour démanteler l'aide étrangère et le multilatéralisme*. Ipas. https://www.ipas.org/wp-content/uploads/2024/08/Project2025_FRE.pdf

Karagianni, A. (2025). *The EU Artificial Intelligence Act through a Gender Lens* [Analysis]. Friedrich-Ebert Stiftung e.V. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21887-20250304.pdf>

Kather, A. L. (2022). *Quel est le lien entre l'intersectionnalité, le leadership des femmes, la politique étrangère féministe et la justice ?* Heinrich-Böll Stiftung Paris. <https://fr.boell.org/fr/2022/10/28/quel-est-le-lien-entre-lintersectionnalite-le-leadership-des-femmes-et-la-politique>

Kvarnström, A., & Ljungkvist, M. (2020). *Report: Trade and Gender Equality – the role of trade policy* (p. 36). The National Board of Trade Sweden. <https://www.kommerskollegium.se/globalassets/publikationer/rapporter/2020/trade-and-gender-equality.pdf>

Lefèvre, A. (2024). *La Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou la Convention invisible ?* Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/2024/02/02/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-ou-la-convention-invisible/>

Lindsey-Curtet, C., Tercier Holst-Roness, F., & Anderson, L. (2004). *Répondre aux besoins des femmes affectées par les conflits armés Un guide pratique du CICR*. Comité International de la Croix Rouge. https://www.icrc.org/sites/default/files/external/doc/fr/assets/files/other/icrc_001_0840.pdf

Manzur, H. (2020). *Vers une Europe sans violences faites aux femmes: Le labyrinthe politique et institutionnel européen*. Foundation for European Progressive Studies; Fondation Jean Jaures. <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/downloads/publications/eliminationviolencefr3.pdf>

Nations Unies. (2020, March 10). *Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-neuvième séance plénière*. Conférence du désarmement, Palais des Nations, Genève. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g20/122/48/pdf/g2012248.pdf>

OSAGI (Nations Unies). (2005). *Landmark resolution on Women, Peace and Security*. Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women. <https://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/>

Panella Gomez, C. (2022). *Feminist Foreign Policy: The EU Is Not Yet Ready for It*. GLOBSEC Centre for Global Europe. <https://www.globsec.org/what-we-do/publications/feminist-foreign-policy-eu-not-yet-ready-it>

Papworth, E. (2024). *Advancing Feminist Foreign Policy in the Multilateral System: Key Debates and Challenges*. International Peace Institute. https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2024/03/2403_Advancing-Feminist-Foreign-Policyweb.pdf

Pasquinelli, G. (2024). *EU Enlargement Package 2024 Input for teh Western Balkans*. The Kvinna till Kvinna Foundation. <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2024/06/The-Kvinna-till-Kvinna-Foundation-EU-enlargement-package-2024-Western-Balkans.pdf>

Reglero, M., & Maes, E. L. (2023). *Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact?* CONCORD Europe. <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>

Reminy-Elizor, S., Ricci, J., & Versavel, H. (2023). *La politique étrangère féministe pour atteindre les objectifs de développement durable*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/02/La-politique-etrangere-feministe-pour-atteindre-les-objectifs-de-developpement-durable.pdf>

Ricci, J. (2022). *Italie: Une percée populiste au détriment des droits des femmes et de la communauté LGBTQIA+*. Institut du Genre en Géopolitique. <https://igg-geo.org/2022/10/14/italie-une-percee-populiste-au-detriment-des-droits-des-femmes-et-de-la-communauté-lgbtqia/>

Ridge, A., Gill Atkinson, L., & Pradella, J. (2024). *A Decade of Feminist Foreign Policy: Changing Trajectories of Adoption and Accountability over Time*. International Women's Development Agency (IWDA). https://iwda.org.au/assets/files/IWDA_FFPTrajectoriesReport_2024_final.pdf

Rouach, D., & O, D. (2024). *Vers une diplomatie féministe européenne*. Confrontations Europe. <https://confrontations.org/wp-content/uploads/2024/04/Article-Diplomatie-Féministe-Delphine-O-et-Déborah-Rouach-22-avril.pdf>

Sepúlveda, D., Papworth, E., & Leite, T. (2024). *Feminist Foreign Policy in the EU and Latin America Building Bridges and Sharing Lessons Learned* [Policy brief]. Foundation for European Progressive Studies; Friedrich-Ebert Stiftung; Feminist Foreign Policy Progressive Voices. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21473.pdf>

Shreeves, R. (2024). *Gender mainstreaming in EU trade agreements* [Briefing]. EPRS | European Parliamentary Research Service. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

Steets, J., Binder, A., & Foran, S. (2014). *Marqueur de genre et d'âge Boîte à outils*. Commission européenne. https://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit_fr.pdf

Tadlaoui, G. (2021). *EU support for women's political participation and leadership under the EU's Gender Action Plan A case study on Morocco*. European Democracy Hub. <https://epd.eu/content/uploads/2023/08/GAP-Morocco.pdf>

The Genocide Network. (2017). *The prosecution at national level of sexual and gender-based violence (SGBV) committed by the Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL)*. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. <https://www.eurojust.europa.eu/sites/default/files/assets/2017-07-prosecution-at-national-level-of-sexual-and-gender-based-violence-en.pdf>

Thompson, L., & Clement, R. (2019). *Defining feminist foreign policy* [Policy brief]. International Center for Research on Women. https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2019/04/ICRW_DefiningFeministForeignPolicy_Brief_Revised_v5_WebReady.pdf

Thompson, L., Patel, G., Kripke, G., & O'Donnell, M. (2020). *Toward a Feminist Foreign Policy in the United States*. International Center for Research on Women. https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2020/05/FFP-USA_v11-spreads.pdf

UN Women. (2015). *Ireland vows gender equality a foreign policy priority in the push for the Sustainable Development Goals (updated)*. UN Women. <https://www.unwomen.org/en/get-involved/step-it-up/commitments/ireland>

UN Women. (2018). *Turning Promises into Action: Gender Equality in the 2030 Agenda*. UN Women. <https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-07/11.2%20UN%20Women.pdf>

UN Women. (2020). *German Contribution: Implementation of UN-Resolutions:A-75-274-Submission-Germany-en*. UN Women. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/A-75-274-Submission-Germany-en.pdf>

UN Women. (2023). *A Gender Responsive Recovery for Ukraine: Introduction* [Policy brief]. UN Women. https://ukraine.unwomen.org/sites/default/files/2023-09/policy_brief_recovery_long_version_sept_2023.pdf?utm

UN Women Regional Office for Europe and Central Asia, & UNFPA Eastern Europe and Central Asia Regional Office. (2020). *EU 4 Gender Equality: Together Against Gender Stereotypes and Gender-Based Violence* [Briefs]. UN Women; UNFPA. <https://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/eu-4-gender-equality-together-against-gender-stereotypes-and-gender-based-violence>

UNHCR. (2022). *Global Trends Forced Displacement in 2021*. United Nations High Commissioner for Refugees. <https://www.unhcr.org/media/global-trends-report-2021>

United Nations General Assembly. (2012). *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences* (Notes by the General Assembly No. Sixty seventh session; Advancement of Women). United Nations. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n12/451/20/pdf/n1245120.pdf>

Vidotto Labastie, C., & Wright, G. (2022). *La présidence française de l'Union européenne à la loupe Qu'est-ce qu'une présidence de l'Union européenne?* Institut Montaigne. https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/PFUE_2022_note_1_ToutcomprendrepresidenceUE.pdf

Woetzel, L., Madgavkar, A., Ellingrud, K., Labaye, E., Devillard, S., Kutcher, E., Manyika, J., Dobbs, R., & Krishnan, M. (2015). *The power of parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth*. McKinsey Global Institute. <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>

Zamfir, I. (2024, March). Women in politics in the EU State of play in 2024. *EPRS | European Parliamentary Research Service*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760348/EPRS_BRI\(2024\)760348_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760348/EPRS_BRI(2024)760348_EN.pdf)

Règlements de l'Union européenne

Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2018). *Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, modifiant les règlements (CE) no 663/2009 et (CE) no 715/2009 du Parlement européen et du Conseil, les directives 94/22/CE, 98/70/CE, 2009/31/CE, 2009/73/CE, 2010/31/UE, 2012/27/UE et 2013/30/UE du Parlement européen et du Conseil, les directives 2009/119/CE et (UE) 2015/652 du Conseil et abrogeant le règlement (UE) no 525/2013 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)* [L 328/1]. Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018R1999>

Parlement Européen & Conseil de l'Union européenne. (2021a). *Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»)*. Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021b). *Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»)*. Article 9. Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021c). *Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»)*. Article 10a. Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2022). *Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)* (No. L277/1). Journal officiel de l'Union européenne. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2022.277.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2022:277:TOC

Résolutions du Parlement européen

Parlement européen. (2020). *L'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union*. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0286_FR.html

Parlement européen. (2022). *Résolution du Parlement européen du 3 mai 2022 sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique* (No. 2020/2266(INI)). https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0140_FR.html

The EU Gender Action Plan III, Pub. L. No. A9- 0025/2022 (2022). https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0073_EN.html

Sites internet

Amnesty International France. (2023, September 15). *Droit à l'avortement en Pologne: Où en est-on aujourd'hui?* <https://www.amnesty.fr/droits-sexuels/actualites/droit-a-lavortement-en-pologne-ou-en-est-on-aujourd'hui>

Commission européenne. (n.d.-a). *Factsheet: EU-New Zealand Trade Agreement—Trade and sustainable development* [Fact sheet]. Trade and Economic Security. https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/new-zealand/eu-new-zealand-agreement/factsheet-eu-new-zealand-trade-agreement-trade-and-sustainable-development_en

Commission européenne. (n.d.-b). *Governance of the Energy Union and Climate Action*. Energy, Climate Change, Environment Climate Action. https://climate.ec.europa.eu/eu-action/climate-strategies-targets/governance-energy-union-and-climate-action_en?prefLang=fr

Commission européenne. (n.d.-c). *LIFE - Performance Programme for the Environment and Climate Action*. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-statements/life-performance_en#archived-versions-from-previous-years

Commission européenne. (n.d.-d). *LIFE Programme*. European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency. https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_en?prefLang=fr

Commission européenne. (n.d.-e). *The EU-Kenya agreement explained*. Trade and Economic Security. https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/east-african-community-eac/eu-kenya-agreement/agreement-explained_en

Commission européenne. (1993). *Conseil Européen de Copenhague—21 et 22 Juin 1993- Conclusions de la présidence* (No. DOC/93/3). Commission européenne. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/doc_93_3

Commission européenne. (2019). *Questions et réponses: L'initiative «Spotlight» de l'Union européenne et des Nations unies visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles* [Fiche d'information]. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/memo_18_5904

Commission européenne. (2025a). *Aide attentive au genre et à l'âge*. Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/gender-and-age-sensitive-aid_fr

Commission européenne. (2025b). *Aide humanitaire*. Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid_fr

Commission européenne. (2025c). *Chapters of the acquis*. Aid, Development Cooperation, Fundamental Rights Enlargement and Eastern Neighbourhood. https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

Commission européenne. (2025d). *Chapters of the acquis, Chapter 19*. Aid, Development Cooperation, Fundamental Rights Enlargement and Eastern Neighbourhood. https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

Commission européenne. (2025e). *Chapters of the acquis, Chapter 22*. Aid, Development Cooperation, Fundamental Rights Enlargement and Eastern Neighbourhood. https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

Commission européenne. (2025f). *Compétences de l'UE dans le domaine de l'action pour le climat*. Énergie, changement climatique, environnement Climate Action. https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-competences-field-climate-action_fr#:~:text=En%20vertu%20de%20la%20loi,d'au%20moins%2055%20%25

Commission européenne. (2025g). *Conditions for membership*. Aid, Development Cooperation, Fundamental Rights Enlargement and Eastern Neighbourhood. https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership_en

Commission européenne. (2025h). *Equality and Inclusion*. European Commission. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/equality-and-inclusion_en

Commission européenne. (2025i). *Gender equality strategy Achievements and key areas for action*. Commission Européenne. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_en#achievements-in-gender-equality

Commission européenne. (2025j). *Innovation Fund Deploying Innovative Net-Zero Technologies for Climate Neutrality*. Energy, Climate Change, Environment Climate Action. https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/innovation-fund_en?prefLang=fr

Commission européenne. (2025k). *Monitoring and Evaluation*. Aid, Development Cooperation, Fundamental Rights Enlargement and Eastern Neighbourhood. https://enlargement.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/monitoring-and-evaluation_en

Commission européenne. (2025l). National energy and climate plans, EU countries' 10-year national energy and climate plans for 2021-2030. https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-energy-and-climate-plans_en#national-energy-and-climate-plans-2021-2030

Commission européenne. (2025m). Persons with disabilities. Commission Européenne. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/persons-disabilities_en?prefLang=fr

Commission européenne. (2025n). *Promoting gender equality & women's rights beyond the EU*. Commission Européenne. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/promoting-gender-equality-womens-rights-beyond-eu_en

Commission européenne. (2025o). *Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Réalisations et principaux domaines d'action*. Commission européenne. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_fr

Commission européenne. (2025p). *Union of equality: Strategy for the rights of persons with disabilities 2021-2030*. Commission Européenne. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/union-equality-strategy-rights-persons-disabilities-2021-2030_en

Commission européenne. (2025q, February 18). *AI Act*. Shaping Europe's Digital Future. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai>

Conseil de l'Europe. (2014). *Chart of signatures and ratifications of Treaty 210— Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (CETS No. 210)*. Council of Europe. <https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=210>

Conseil de l'Europe. (2025). *Ending violence against women and promoting gender equality in Armenia*. *Conseil de l'Europe*. <https://www.coe.int/en/web/genderequality/ending-violence-against-women-and-promoting-gender-equality-in-armenia>

Conseil européen & Conseil de l'Union européenne. (2019, June 20). *Un nouveau programme stratégique 2019-2024*. Consilium. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/>

Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024, December 12). *Politique commerciale de l'UE*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/trade-policy/>

Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025a). *Modalités de l'élargissement de l'UE*. Conseil de l'UE et Conseil européen. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/how-enlargement-works/>

Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025b, January 31). *Les missions et opérations civiles et militaires*. [https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/csdp-missions-operations/#:~:text=OTAN%20\(informations%20g%C3%A9n%C3%A9rales\)-,Missions%20et%20op%C3%A9rations%20civiles%20et%20militaires,au%20Proche%20et%20Moyen%2DOrient](https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/csdp-missions-operations/#:~:text=OTAN%20(informations%20g%C3%A9n%C3%A9rales)-,Missions%20et%20op%C3%A9rations%20civiles%20et%20militaires,au%20Proche%20et%20Moyen%2DOrient)

Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025c, February 5). *Un avenir numérique pour l'Europe*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/a-digital-future-for-europe/#::-:text=Les%20C3%89tats%20membres%20de%20, num%20C3%A9riques%20innovantes%20de%20se%20d%C3%A9velopper>

Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025d, February 28). *La défense de l'UE en chiffres*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/defence-numbers/>
 EEAS. (2017a, May 30). *Moussawat: Programme d'appui au plan gouvernemental pour l'égalité au Maroc*. European External Action Service (EEAS). https://www.eeas.europa.eu/node/45842_en

EEAS. (2017b, September 21). *EU invests EUR 500 million in new 'Spotlight Initiative' to end violence against women* [European Union External Action]. Le Service Diplomatique de l'Union Européenne. https://www.eeas.europa.eu/node/32549_fr

EEAS. (2020, October 31). *EU #Women4Security – building a secure world for all*. The Diplomatic Service of the European Union. https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-women4security-%E2%80%93-building-secure-world-all_en

EEAS. (2021, July 16). *Gender equality has a place in civilian CSDP* [Le Service Diplomatique de l'Union européenne]. European Union External Action (EEAS). https://www.eeas.europa.eu/eeas/gender-equality-has-place-civilian-csdp_und_fr

EEAS. (2024, November 7). *Implementing the Women, Peace and Security agenda*. European External Action Service (EEAS). https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en

EEAS. (2025, January 21). *Gender Action Plan III & its key areas of EU engagement*. European External Action Service (EEAS). https://www.eeas.europa.eu/eeas/gender-action-plan-iii-its-key-areas-eu-engagement_en

EUAM Ukraine. (2023, December 1). *Calling it a day for sexual harassment and gender-based discrimination in Ukraine*. <https://www.euam-ukraine.eu/news/calling-it-a-day-for-sexual-harassment-and-gender-based-discrimination-in-ukraine/?utm>

EUROJUST. (2025a). *Core International Crimes*. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. <https://www.eurojust.europa.eu/crime-types-and-cases/crime-types/core-international-crimes>

EUROJUST. (2025b). *Core International Crimes Evidence Database*. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. <https://www.eurojust.europa.eu/core-international-crimes-evidence-database>

EUROJUST. (2025c). *Qui sommes-nous?* European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. <https://www.eurojust.europa.eu/fr/node/47/qui-sommes-nous>

European Scientific Advisory Board on Climate Change. (2023). *Members of the Advisory Board*. <https://climate-advisory-board.europa.eu/about/advisory-board-members>

Féministes en Action. (2023, March 22). *Femmes et filles en situation de handicap: Double discrimination et surexposition aux violences*. Féministes en Action. <https://femination.fr/femmes-et-handicap/#:-:text=Dans%20le%20monde%2C%20une%20femme,le%20sexisme%20et%20le%20validisme>

FundsforNGOs. (2023, August 10). *European Commission offers Grants to support Inclusivity in Peace and Security*. fundsforNGOs Grants and Resources for Sustainability. <https://www2.fundsforngos.org/latest-funds-for-ngos/european-commission-offers-grants-to-support-inclusivity-in-peace-and-security/>

Gaillard, B. (2024, May 30). *Qu'est-ce que le Pacte européen sur la migration et l'asile?* Toute l'Europe. <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/>

Government of the Republic of Croatia. (n.d.). *Rights of victims of sexual violence suffered in the Homeland War*. E-Citizens Information and Services. <https://gov.hr/en/rights-of-victims-of-sexual-violence-suffered-in-the-homeland-war/1164>

GREENPEACE. (2024, November 24). *COP 29: Face aux enjeux de financements de la crise climatique, les États du Nord se défont de leurs responsabilités*. GREENPEACE. <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/cop-29-face-aux-enjeux-de-financements-de-la-crise-climatique-les-etats-du-nord-se-defaussent-de-leurs-responsabilites/>

HCDH. (2020). *Les droits humains des femmes et les problématiques liées au genre dans les situations de conflit et d'instabilité*. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). <https://www.ohchr.org/fr/women/womens-human-rights-and-gender-related-concerns-situations-conflict-and-instability>

Inter-Parliamentary Union. (2024, December). *Monthly ranking of women in national parliaments [Official global data on parliaments]*. IPU Parline: Global Data on National Parliaments. <https://data.ipu.org/women-ranking/>

Irish Aid. (n.d.). Gender Equality | Irish Aid | Ireland.ie. Ireland. <https://www.ireland.ie/en/irish-aid/what-we-do/gender-equality/>

Kingdom Of Belgium. (2025, March 6). Gender and women's rights. FPS Foreign Affairs - Foreign Trade and Development Cooperation. <http://diplomatie.belgium.be/en/policy/policy-areas/human-rights/specific-themes/gender-and-womens-rights>

Lequeux, V., & Tobelem, B. (2022, April 12). *La politique européenne de voisinage*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/1-ue-dans-le-monde/la-politique-europeenne-de-voisinage/>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. (2023, September 18). Diplomatie féministe – Nations unies—La France double le financement du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (18.09.23). France Diplomatie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/evenements-et-actualites-lies-aux-nations-unies/actualites/article/diplomatie-feministe-nations-unies-la-france-double-le-financement-du-fonds-de>

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). (2024, March). *Diplomatie féministe L'égalité entre les femmes et les hommes: Une priorité pour la France*. Diplomatie féministe. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/>

Nations Unies. (n.d.). *Ne pas faire de laissés-pour-compte*. Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. <https://www.un.org/fr/spotlight-initiative/#:~:text=L%27Initiative%20Spotlight%20est%20une,les%20femmes%20et%20les%20filles>

Présidence espagnole & Conseil de l'Union européenne. (2023). Vers une égalité des genres. Vers une égalité des genres. <https://wayback.archive-it.org/12090/20240613091003/https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/fr/programme/egalite-presidence-espagnole-conseil-ue/>

Section for Public and Mass Media Relations. (2023, September 21). *The Government has approved the National Strategy for Bridging the Gender Pay Gap until 2030 in Ukraine for the Period Until 2030* [2025-07-03]. Ministry of Economy of Ukraine Official Website. <https://me.gov.ua/News/Detail?id=dec4c65b-0e93-4380-9787-39703dfa6ad0&isSpecial=True&lang=en-GB&title=TheGovernmentHasApprovedTheNationalStrategyForBridgingTheGenderPayGapUntil2030-InUkraineForThePeriodUntil2030&utm>

Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne. (2022, August 30). La France dans l'UE - *Les politiques environnementale et climatique de l'Union européenne*. Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne. <https://ue.delegfrance.org/les-politiques-environnementale-et>

Republic of Slovenia. (2024, November 29). Human rights in Slovenian foreign policy | GOV.SI. Portal GOV.SI. <https://www.gov.si/en/topics/human-rights-in-slovenian-foreign-policy/>

Securitywomen. (2023, August 14). *WIIS Brussels recommends 10 gender-sensitive policies to improve women's representation in security and counterterrorism sectors*. Securitywomen Calling for Women's Inclusion in Security Sector Reform. <https://www.securitywomen.org/post/wiis-brussels-recommends-10-gender-sensitive-policies-to-improve-womens-representation-in-security-and-counterterrorism-sectors>

Spotlight Initiative. (2025). *Donor Contributions*. Spotlight Initiative. <https://spotlightinitiative.org/donor-contributions>

UN Women. (2020). *Conférences mondiales sur les femmes*. ONU Femmes Pour toutes les femmes et les filles. <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>

UNIL. (2013, August). *Le post-colonialisme*. Projet BaSES Apprentissage des notions de base en sciences économiques et sociales. <https://wp.unil.ch/bases/2013/08/post-colonialisme/>
Union européenne. (12.10.2023). Adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul | EUR-Lex. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=legisum:4301302>

Union européenne. (2025). *Faits et chiffres clés sur l'Union européenne*. https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/facts-and-figures-european-union_fr

United Nations Peace Keeping. (2024, March 7). *Women's participation in peace processes is not only a right, it's the way to lasting peace*. United Nations Peace Keeping. <https://peacekeeping.un.org/en/womens-participation-peace-processes-is-not-only-right-its-way-to-lasting-peace>

Verdes, J., & Quentin, M. (2024, February 29). *[Carte] Violences faites aux femmes: La ratification de la convention d'Istanbul dans l'Union européenne*. Toute l'Europe. <https://www.touteleurope.eu/societe/carte-la-ratification-dans-l-union-europeenne-de-la-convention-d-istanbul-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

Vie-publique.fr. (2024a, April 15). *Mieux réguler internet: Les règlements européens DMA et DSA*. Vie Publique au coeur du débat publique. <https://www.vie-publique.fr/dossier/284898-dsa-et-dma-tout-savoir-sur-les-nouveaux-reglements-europeens>

Vie-publique.fr. (2024b, August 9). *Quelles sont les actions de l'UE en matière d'aide humanitaire?* *Vie-publique*. <https://www.vie-publique.fr/fiches/20400-quelles-sont-les-actions-de-lue-en-matiere-daide-humanitaire>

Vie-publique.fr. (2024c, September 10). *Libre-échange et sécurité économique: La stratégie de la politique commerciale de l'UE*. Vie Publique au coeur du débat public. [https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20\(ALE\)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges.](https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20(ALE)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges.)

Articles juridiques/de droit

Etats membres de l'UE. (2012a). *Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 3* (No. C 326/47). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

Etats membres de l'UE. (2012b). *Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 4* (No. C 326/47). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

Etats membres de l'UE. (2012c). *Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 6* (No. C 326/47). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

Etats membres de l'UE. (2012d). *Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 8* (No. C 326/47). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

Etats membres de l'UE. (2012e). *Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 207* (No. C 326/47). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

Etats membres de l'UE. (2016a). *Version consolidée du traité sur l'Union européenne TITRE V - Dispositions Générales Relatives à l'Action Extérieure de l'Union et Dispositions Spécifiques Concernant la Politique Etrangère et de Sécurité Commune CHAPITRE 1—Dispositions Générales Relatives à l'Action Extérieure de l'Union Article 21* (Version C 202/28). Journal Officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12016M021>

Etats membres de l'UE. (2016b). *Versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* (No. 202/01; Version 2016/C). Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12016ME/TXT>

Traité De Lisbonne, Modifiant Le Traité Sur L'union Européenne Et Le Traité Instituant La Communauté Européenne, 2007/C, Journal officiel de l'Union européenne, 283 C 306/01 (2007). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12007L/TXT>

Travaux universitaires

Aloakinnou, B., Van Riet, M., Daniel, L., & Malomalo, M. (2024). *From Talking to Walking Using Feminist Foreign Policy to Fund Feminist Organizing*. Foundation for European Progressive Studies. <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2024/12/From-talking-to-walking-using-feminist-foreign-policy-to-fund-feminist-organising-.pdf>

Bahri, Dr. A. (2020). Mainstreaming Gender Considerations in Free Trade Agreements: “Building Back Better” in Post-COVID-19 World. *Policy Hackathon*. <https://wtochairs.org/sites/default/files/92%20Final-Amrita%20Bahri-Mexico.pdf>

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(8). <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>

Edenborg, E. (2023). Anti-Gender Politics as Discourse Coalitions: Russia’s Domestic and International Promotion of “Traditional Values”. *Routledge: Problems of Post-Communism*, 70(2), 175–184. <https://doi.org/10.1080/10758216.2021.1987269>

Gammage, C. (2022). Chapter 9: Empowering women in trade: How gender responsive are the EU’s trade agreements? In *Understanding the EU as a Good Global Actor* (pp. 158–174). Edward Elgar Publishing; DOI: 10.4337/9781802202984.00017. <https://www.elgaronline.com/view/book/9781802202984/book-part-9781802202984-17.xml>

Hannah, E., Roberts, A., & Trommer, S. (2021). Towards a feminist global trade politics. *Routledge: Globalizations*, 18(1), 70–85. <https://doi.org/10.1080/14747731.2020.1779966>

Ipsen, K. (2010). La sécurité nationale comme compétence inhérente des États membres. In J. Rossetto, A. Berramdane, W. Cremer, & A. Puttler (Eds.), *Quel avenir pour l’intégration européenne?* (1st ed.). Presses universitaires François-Rabelais. <https://doi.org/10.4000/books.pufr.1553>

Jaunait, A., & Chauvin, S. (2012). Représenter l’intersection. Les théories de l’intersectionnalité à l’épreuve des sciences sociales. *Revue française de science politique*, Vol. 62(1), 5–20. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0005>

Klimke, R., & Tietje, C. (2023, March 6). Feminist Foreign Trade Policy is a Demand of the EU Treaties. *Verfassungsblog*. <https://verfassungsblog.de/feminist-foreign-trade-policy-is-a-demand-of-the-eu-treaties/>

Kratochvíl, P., & O'Sullivan, M. (2023). A war like no other: Russia's invasion of Ukraine as a war on gender order. *European Security*, 32(3), 347–366.

<https://doi.org/10.1080/09662839.2023.2236951>

Prügl, E., & Lustgarten, A. (2006). Mainstreaming Gender in International Organizations. In J. S. Jaquette & G. Summerfield (Eds.), *Women and Gender Equity in Development Theory and Practice: Institutions, Resources, and Mobilization* (pp. 53–70). Duke University Press.

<https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/9780822387756-004/pdf?licenseType=restricted>

Qassem Hussein, A. (2024). Positionnement de l'Union européenne face à la guerre de Gaza atermolements entre valeurs et intérêts. *Centre arabe de recherches et d'études politiques de Paris*.

<https://www.carep-paris.org/recherche/europe-monde-arabe/positionnement-de-lunion-europeenne-face-a-la-guerre-de-gaza/>

Stone, L. (2014). Women Transforming Conflict: A Quantitative Analysis of Female Peacemaking. *SSRN*, 1–39. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2485242>

Williams, K. P. (2017, September). *Feminism in Foreign Policy*. Oxford University Press.

<https://oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-368>

Notes

^[1] Thompson, L., Patel, G., Kripke, G., & O'Donnell, M. (2020). *Toward a Feminist Foreign Policy in the United States*. Washington, DC: International Center for Research on Women. Consulté sur https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2020/05/FFP-USA_v11-spreads.pdf

^[2] Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., & Nerva, N. (2024). *Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe*. Sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly. Paris, France: Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2024/04/Perenniser-leffort-pour-legalite-tout-savoir-sur-la-politique-etrangere-feministe.pdf>

^[3] Siegel, M.-L.-. (2022). Chapitre 1. Une nouvelle année à Paris. *Artisanes de la paix : La lutte mondiale pour les droits des femmes après la Grande Guerre* (p. 23-61). Éditions des femmes. <https://shs-cairn-info.faraway.parisnanterre.fr/artisanes-de-la-paix--9782721009517-page-23?lang=fr>.

^[4] Tran, R. (n.d.). *International Women's Peace Conference in The Hague (April 28 – May 1, 1915). Towards emancipation? Women in modern european history a digital exhibition & encyclopedia*. Consulté sur <https://hist259.web.unc.edu/international-womens-peace-conference-in-the-hague-april-28-may-1-1915/>

^[5] Cynthia Enloe (2014). *Bananas, Beaches, and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*. 2e éd., Oakland, University of California Press. Consulté sur <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt6wqbn6>

^[6] UN Women. (2020). *Conférences mondiales sur les femmes. ONU Femmes Pour toutes les femmes et les filles*. Consulté sur <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>

^[7] Mayanja, R. (2010). *Les conflits armés et le femmes—La résolution 1325 du Conseil de sécurité: Dix ans d'existence*. Chronique ONU. Nations Unis. Retrieved from <https://www.un.org/fr/chronicle/article/les-conflits-armes-et-le-femmes-la-resolution-1325-du-conseil-de-securite-dix-ans-dexistence>

^[8] Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., & Nerva, N. (2024). *Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe*. Sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly. Paris, France: Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2024/04/Perenniser-leffort-pour-legalite-tout-savoir-sur-la-politique-etrangere-feministe.pdf>

^[9] Ibid.

^[10] Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., & Nerva, N. (2024). *Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe*. Sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly. Paris, France: Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2024/04/Perenniser-leffort-pour-legalite-tout-savoir-sur-la-politique-etrangere-feministe.pdf>

^[11] Ibid.

^[12] Amnesty International France. (2023, September 15). Droit à l'avortement en Pologne: Où en est-on aujourd'hui? Consulté sur <https://www.amnesty.fr/droits-sexuels/actualites/droit-a-lavortement-en-pologne-ou-en-est-on-aujourd'hui>; Amnesty International. (2020). Hongrie. La décision de priver les personnes trans du droit à la reconnaissance juridique de l'identité de genre est «rétrograde» (Communiqué de presse). Consulté sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/05/hungary/>

^[13] Ricci, J. (2022). Italie: Une percée populiste au détriment des droits des femmes et de la communauté LGBTQIA+. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2022/10/14/italie-une-percee-populiste-au-detriment-des-droits-des-femmes-et-de-la-communaute-lgbtqia/>

^[14] Ibid.

^[15] EIGE. (2020). Indice d'égalité des genres 2020: FRANCE. Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Consulté sur https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mhag20008fra_002.pdf

^[16] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. (2020). Indice d'égalité de genre 2020 : France. https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/mhag20008fra_002.pdf

^[17] Maria Noichl à propos de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (COM(2020) 152 final). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52020DC0152> et Leboussi, C. (2021, 23 janvier). Stratégie pour l'égalité des genres 2020-2025 : réaction et contribution du Parlement. Vudailleurs.com. Consulté sur <https://www.vudailleurs.com/strategie-pour-legalite-des-genres-2020-2025-reaction-et-contribution-du-parlement/>

^[18] Aloakinnou, B., Van Riet, M., Daniel, L., & Malomalo, M. (2024). From Talking to Walking Using Feminist Foreign Policy to Fund Feminist Organizing. Brussels, Belgium: Foundation for European Progressive Studies. Consulté sur <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2024/12/From-talking-to-walking-using-feminist-foreign-policy-to-fund-feminist-organising-.pdf>

^[19] Petit Scalogna, L. (2025, January 19). 850 millions d'euros pour empêcher les femmes européennes d'avorter: Comment les mouvements anti-IVG sont devenus toujours plus riches? L'Humanité. Consulté sur <https://www.humanite.fr/politique/anti-avortement/850-millions-deuros-pour-empêcher-les-femmes-europeennes-davorter-comment-les-mouvements-anti-ivg-sont-devenus-toujours-plus-riches>

^[20] Global Philanthropy Project (GPP). (2024). Rapport sur les ressources mondiales Aides gouvernementales et philanthropiques aux communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes 2021/2022. Global Philanthropy Project. Consulté sur https://globalphilanthropyproject.org/wp-content/uploads/2025/04/GRR_2021-2022_WEB-Spread-Colour_FR.pdf

^[21] Ibid.

^[22] Goldberg, K. (2025). Suspension des financements américains: La solidarité pour y faire face. Solidarités Internationales. Consulté sur <https://www.solidarites.org/fr/en-direct-du-terrain/suspension-des-financements-americaains-la-solidarite-pour-y-faire-face/>

^[23] A. Markham, S., & Foster, S. (2024, July 31). Why a Feminist Foreign Policy? Council on Foreign Relations. Consulté sur <https://www.cfr.org/blog/why-feminist-foreign-policy>

- ^[24] Papworth, E. (2024). Advancing Feminist Foreign Policy in the Multilateral System: Key Debates and Challenges. International Peace Institute. Consulté sur https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2024/03/2403_Advancing-Feminist-Foreign-Policyweb.pdf ; Thompson, L., & Clement, R. (2019). Defining feminist foreign policy (Policy brief). International Center for Research on Women. Consulté sur https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2019/04/ICRW_DefiningFeministForeignPolicy_Brief_Revised_v5_WebReady.pdf
- ^[25] Bernarding, N., & Lunz, K. (2020). A Feminist Foreign Policy for the European Union. Brussels, Belgium: The Centre for Feminist Foreign Policy. Consulté sur <https://centreforfeministforeignpolicy.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/01/Study-Feminist-Foreign-Policy-for-the-European-Union.pdf>
- ^[26] Jaunait, A., & Chauvin, S. (2012). Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. Revue française de science politique, Vol. 62(1), 5–20. Paris: Presses de Sciences Po. Consulté sur Cairn.info: <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-1-page-5?lang=fr>
- ^[27] Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. University of Chicago Legal Forum, 1989(8). Consulté sur <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>
- ^[28] HCDH. (2020). Les droits humains des femmes et les problématiques liées au genre dans les situations de conflit et d'instabilité. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Consulté sur <https://www.ohchr.org/fr/women/womens-human-rights-and-gender-related-concerns-situations-conflict-and-instability>
- ^[29] Féministes en Action. (2023, March 22). Femmes et filles en situation de handicap: Double discrimination et surexposition aux violences. Féministes en Action. Consulté sur <https://feminaction.fr/femmes-et-handicap/#:~:text=Dans%20le%20monde%2C%20une%20femme,le%20sexisme%20et%20le%20validisme>
- ^[30] Lefèvre, A. (2024). La Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou la Convention invisible? Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2024/02/02/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-ou-la-convention-invisible/>
- ^[31] Reminy-Elizor, S., Ricci, J., & Versavel, H. (2023). La politique étrangère féministe pour atteindre les objectifs de développement durable. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/02/La-politique-etrangere-feministe-pour-atteindre-les-objectifs-de-developpement-durable.pdf>
- ^[32] Huyda, O., Koryukalov, M., & Suslova, O. (2023). Cooperation of Civil Society Organizations with the Defence and Security Sector in the Implementation of Gender Equality Policy in Ukraine. Women's Information Consultative Center. Consulté sur <https://www.wicc.net.ua/media/CSOs%20Mil%20Gender%20Coop%20Ukraine.pdf>
- ^[33] Impagliazzo, C. (2023). La politique étrangère féministe: Vers un changement structurel au profit de l'égalité de genre? Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2023/04/24/la-politique-etrangere-feministe-vers-un-changement-structurel-au-profit-de-egalite-de-genre/>

- ^[34] Impagliazzo, C. (2023). Le plan d'action genre de l'UE dans la construction d'une politique étrangère féministe européenne. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2023/02/08/le-plan-daction-genre-de-lue-dans-la-construction-dune-politique-etrangere-feministe-europeenne/>
- ^[35] Impagliazzo, C. (2023). Le plan d'action genre de l'UE dans la construction d'une politique étrangère féministe européenne. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2023/02/08/le-plan-daction-genre-de-lue-dans-la-construction-dune-politique-etrangere-feministe-europeenne/>
- ^[36] Burni, A., & Thissen, L. (2024). Vers une politique étrangère féministe européenne? Pour une approche progressiste et transformatrice (Rapport) (p. 16). Foundation for European Progressive Studies en partenariat avec Feminist Foreign Policy Progressive Voices, Friedrich-Ebert Stiftung et Fondation Jean Jaurès. Retrieved from <https://www.jean-jaures.org/wp-content/uploads/2024/03/pol-femin-europ.pdf>
- ^[37] Résolution du Parlement européen du 23 octobre 2020 sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union (2019/2167(INI)) https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0286_FR.html
- ^[38] Prügl, E., & Lustgarten, A. (2006). Mainstreaming gender in international organizations. Women and gender equity in development theory and practice: Institutions, resources, and mobilization, 53-70. Consulté sur <https://www.degruyterbrill.com/document/doi/10.1515/9780822387756-004/pdf?licenseType=restricted> ; Helbert, M. (2021). Women, Gender and Oil Exploitation. Palgrave Macmillan. Consulté sur <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-81803-6>
- ^[39] EEAS. (2023). Human Resources Report 2023. European External Action Service. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/HR%20Report%202023_FINAL%20with%20cover.pdf
- ^[40] BBC 100 Women. (2024, December 29). After mega-election year, growth of women in power grinds to near-halt. BBC News. Consulté sur <https://www.bbc.com/news/articles/cy895l25gwxo>
- ^[41] IPU Parline. (2024, Décembre). Monthly ranking of women in national parliaments [Official global data on parliaments]. IPU Parline: Global Data on National Parliaments. Consulté sur <https://data.ipu.org/women-ranking/>
- ^[42] Equal Measures 2030. (2025). 2024 SDG Gender Index—Country profile—2022 Index Score. Consulté sur <https://public.tableau.com/app/profile/equal.measures.2030/viz/EN-CountryProfiles2024/CountryProfile>
- ^[43] Stone, L. (2014). Women Transforming Conflict: A Quantitative Analysis of Female Peacemaking. SSRN, 1-39, Consulté sur: <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2485242>
- ^[44] Bernarding, N., & Lunz, K. (2020). A Feminist Foreign Policy for the European Union. Brussels, Belgium: The Centre for Feminist Foreign Policy. Consulté sur <https://centreforfeministforeignpolicy.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/01/Study-Feminist-Foreign-Policy-for-the-European-Union.pdf>

^[45] Ipas. (2024). PROJET 2025: Une promesse anti-genre pour démanteler l'aide étrangère et le multilatéralisme. Chapel Hill, Caroline du Nord: Ipas. Consulté sur https://www.ipas.org/wp-content/uploads/2024/08/Project2025_FRE.pdf ; Guevara, E. (2017). Le bâillon mondial de Trump: Une catastrophe pour les droits des femmes. Amnesty International. Consulté sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2017/01/trumps-global-gag-a-devastating-blow-for-womens-rights/>

^[46] Council of the EU. (2024). Official development assistance: The EU and its member states remain the biggest global provider (Press Release) (p. 1). Council of the European Union. Consulté sur <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/06/24/official-development-assistance-the-eu-and-its-member-states-remain-the-biggest-global-provider/>

^[47] European Commission. (2025c). Equality and Inclusion. European Commission. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/equality-and-inclusion_en

^[48] Etats membres de l'Union européenne. (2016). Traité sur L'Union européenne (version consolidée) Journal Officiel de l'Union européenne C 202/28. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2016:202:FULL>

^[49] EEAS Strategic Communications. (2024, November 7). Implementing the Women, Peace and Security agenda. European External Action Service (EEAS). Retrieved from https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en

^[50] Conseil européen. (2019, 20 juin). Un nouveau programme stratégique 2019-2024. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/>

^[51] La Commission européenne et le Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité. Communication Conjointe au Parlement Européen et au Conseil, Plan d'Action de l'Union Européenne sur l'Égalité entre les Hommes et Les Femmes (Gap III) — Un Programme Ambitieux pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes et l'Autonomisation des Femmes dans l'Action Extérieure de l'Union Européenne. Commission européenne {SWD(2020) 284 final}. Union européenne EUR-Lex Document 52020JC0017. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020JC0017>

^[52] EEAS. (2020, November 25). Troisième plan d'action sur l'égalité des sexes: Vers un monde où les hommes et les femmes sont égaux. European Union External Action. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/troisi%C3%A8me-plan-daction-sur-l%C3%A9galit%C3%A9-des-sexes-vers-un-monde-o%C3%B9-les-hommes-et-les-femmes-sont_fr

^[53] Une Union de l'égalité: stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0152>

^[54] Union of Equality: LGBTIQ Equality Strategy 2020-2025 https://commission.europa.eu/document/download/5100c375-87e8-40e3-85b5-ladc5f556d6d_en?filename=lgbtiq_strategy_2020-2025_en.pdf&prefLang=fr

^[55] European Commission. (2025d). Gender equality strategy Achievements and key areas for action. European Commission. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_en#achievements-in-gender-equality

^[56] Union européenne. DIRECTIVE (UE) 2024/1385 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Journal Officiel de l'Union européenne (Série L 2024/1385). Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401385

^[57] Union européenne. (2024). DIRECTIVE (UE) 2024/1500 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mai 2024 relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement dans le domaine de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de travail. Union européenne, EUR-Lex. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401500 ; Union européenne. DIRECTIVE (UE) 2024/1385 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Journal Officiel de l'Union européenne (Série L 2024/1385). Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401385

^[58] Union européenne. (2023, Novembre) Adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul. Union européenne EUR-Lex. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=legissum:4301302/>

^[59] Bárcena, A., Prado, A., Nieves Rico, M., & Pérez, R. (2017). Montevideo Strategy for Implementation of the Regional Gender Agenda within the Sustainable Development Framework by 2030. Santiago: United Nations.

^[60] Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC). Retrieved from https://www.cepal.org/sites/default/files/events/files/montevideo_strategy.pdf

^[61] Commission européenne. (2020, Mars). Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions. Une Union de l'Égalité: Stratégie en faveur de L'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. Union européenne, EUR-Lex. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0152>

^[62] Nations Unis. (n.d.). Ne pas faire de laissés-pour-compte. Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Consulté sur <https://www.un.org/fr/spotlight-initiative/#:~:text=L%27Initiative%20Spotlight%20est%20une,les%20femmes%20et%20les%20filles.>

^[63] European Commission. (2025h). Persons with disabilities. European Commission. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/persons-disabilities_en?prefLang=fr

^[64] European Commission. (2025j). Union of equality: Strategy for the rights of persons with disabilities 2021-2030. European Commission. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/disability/union-equality-strategy-rights-persons-disabilities-2021-2030_en

^[65] Commission européenne. (2020). Vers une Union de l'Égalité. La stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025. Publications Office of the European Union, European Union Collection. Consulté sur <https://wayback.archive-it.org/12090/20240613145431/https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/media/zzqjho5/vers-une-union-de-legalite.pdf>

^[66] Présidence espagnole du Conseil de l'UE. (2024, June). Programme: Vers une égalité des genres. Publications Office of the European Union, European Union Collection. Consulté sur <https://wayback.archive-it.org/12090/20240613091003/https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/fr/programme/egalite-presidence-espagnole-conseil-ue/>

^[67] Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., & Nerva, N. (2024). Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe. Paris, France: Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2024/04/Perenniser-leffort-pour-legalite-tout-savoir-sur-la-politique-etrangere-feministe.pdf>

^[68] Ibid. Voir aussi UN Women. (2021). Partners for Change: UN Women and Germany in 2021. Consulté sur <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2021-12/Partners-for-change-Germany-en.pdf>. Voir aussi: German Contribution. (2020). Implementation of UN-Resolutions: Resolution: Intensification of efforts to eliminate all forms of violence against women and girls: sexual harassment (A/RES/73/148). Consulté sur <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/A-75-274-Submission-Germany-en.pdf>

^[69] Federal Foreign Office. (2023). Shaping feminist foreign policy Federal Foreign Office Guidelines. Consulté sur <https://www.auswaertiges-amt.de/resource/blob/2585076/4d2d295dad8fb1c41c6271d2c1a41d75/ffp-leitlinien-data.pdf>

^[70] Federal Foreign Office. (2023). Shaping feminist foreign policy Federal Foreign Office Guidelines. Consulté sur <https://www.auswaertiges-amt.de/resource/blob/2585076/4d2d295dad8fb1c41c6271d2c1a41d75/ffp-leitlinien-data.pdf>

^[71] MEAE. (2023, Septembre). Diplomatie féministe – Nations unies - La France double le financement du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes. MEAE France Diplomatie. Consulté sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/evenements-et-actualites-lies-aux-nations-unies/actualites/article/diplomatie-feministe-nations-unies-la-france-double-le-financement-du-fonds-de>

^[72] Ibid n.78. Voir aussi Irish Aid. (2017). Irish Aid Climate Learning Platform and 2016 Country Climate Action Reports. Consulté sur <https://www.ireland.ie/en/irish-aid/what-we-do/gender-equality/>

^[73] UN Women. (2015). Ireland vows gender equality a foreign policy priority in the push for the Sustainable Development Goals (updated). UN Women. Consulté sur <https://www.unwomen.org/en/get-involved/step-it-up/commitments/ireland>

^[74] Ibid n.78. Voir aussi Kingdom of Belgium, Federal Public Service Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation. (2022, Mai). The movement SheDecides celebrates 5 years: a time to reaffirm the commitment to women's and girls' sexual and reproductive health and rights. Diplomatie Belgium. Consulté sur <https://diplomatie.belgium.be/en/movement-shedecides-celebrates-5-years-time-reaffirm-commitment-womens-and-girls-sexual-and/>

^[75] Ibid n.78. Voir aussi Royaume de Belgique. (26 January 2022). Gender and women's rights. Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. Consulté sur <https://diplomatie.belgium.be/en/policy/policy-areas/human-rights/specific-themes/gender-and-womens-rights/>

^[76] Government of the Republic of Croatia. (n.d.). Rights of victims of sexual violence suffered in the Homeland War. E-Citizens Information and Services. Consulté sur <https://gov.hr/en/rights-of-victims-of-sexual-violence-suffered-in-the-homeland-war/1164>

^[77] Ibid n.78. Voir aussi Republic of Slovenia. (n. d.). Human rights in Slovenia foreign policy. Consulté sur <https://www.gov.si/en/topics/human-rights-in-slovenian-foreign-policy/>

^[78] Ibid n.78-79.

^[79] Ibid n.65. Voir aussi Federal Ministry for European and International Affairs, Directorate-General for Development Cooperation. (2024). Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls, Guidelines for Implementing the EU Gender Action Plan in Austria's Development Cooperation (2024-2030). Austrian Development Agency - Unit Themes and Quality (Gender and Development). Consulté sur https://www.entwicklung.at/fileadmin/user_upload/Dokumente/Publikationen/Leitlinien/Englisch/LL_Gender_EN.pdf

^[80] Ibid.

^[81] Commission européenne. (2025d). Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Réalisations et principaux domaines d'action. Commission européenne. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_fr

^[82] CFFP. (2018). Hiding Behind The F-Word: The Failures Of Sweden's Feminist Foreign Policy. Consulté sur <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Hiding%20Behind%20the%20F-Word-%20the%20Failures%20..weden's%20Feminist%20Foreign%20Policy%20—%20CFFP.pdf>

^[83] Version consolidée du traité sur l'Union européenne TITRE V - Dispositions Générales Relatives à l'Action Extérieure de l'Union et Dispositions Spécifiques Concernant la Politique Étrangère et de Sécurité Commune CHAPITRE 1—Dispositions Générales Relatives à l'Action Extérieure de l'Union Article 21. (2016, 6 juillet). Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12016M021>

^[84] Dont fait partie la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

^[85] Etats membres de l'UE. (2012a, Octobre 26). Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 3. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

^[86] Etats membres de l'UE. (2012b, Octobre 26). Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 4. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

^[87] Etats membres de l'UE. (2012c, Octobre 26). Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 6. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

- ^[88] Malingre, V. (2024, février). L'Union européenne renonce à une définition communautaire du viol. Le Monde. Bruxelles. Consulté sur https://www.lemonde.fr/international/article/2024/02/05/l-union-europeenne-renonce-a-une-definition-communautaire-du-viol_6214923_3210.html
- ^[89] Reminy-Elizor, S., Ricci, J., & Versavel, H. (2023). La politique étrangère féministe pour atteindre les objectifs de développement durable. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/02/La-politique-etrangere-feministe-pour-atteindre-les-objectifs-de-developpement-durable.pdf>
- ^[90] Ibid.
- ^[91] Lefèvre, A. (2024). La Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou la Convention invisible? Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2024/02/02/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-ou-la-convention-invisible/>
- ^[92] UNIL. (2013, août). Le post-colonialisme. Projet BaSES Apprentissage des notions de base en sciences économiques et sociales. Consulté sur <https://wp.unil.ch/bases/2013/08/post-colonialisme/>
- ^[93] Guignard, C. (2020). Fiche résumé de l'ouvrage: Un féminisme décolonial de Françoise Verges. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2020/09/FL-Feminisme-decolonial-GUIGNARD.pdf>
- ^[94] Amnesty International. (2025). Haïti: La France doit fournir les réparations pour remédier à son passé colonial. Amnesty International. Consulté sur <https://www.amnesty.fr/actualites/haiti-la-france-doit-fournir-les-reparations-pour-remedier-a-son-passe-colonial>
- ^[95] Kather, A. L. (2022). Quel est le lien entre l'intersectionnalité, le leadership des femmes, la politique étrangère féministe et la justice? Heinrich-Böll Stiftung Paris. Consulté sur <https://fr.boell.org/fr/2022/10/28/quel-est-le-lien-entre-lintersectionnalite-le-leadership-des-femmes-et-la-politique>
- ^[96] European Commission. (2020c, novembre 25). Together towards a gender equal world EU Gender Action Plan III An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action. JOIN(2020), Brussels, Belgium: High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. Consulté sur https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf
- ^[97] European Commission. (2020a). Gender Action Plan – putting women and girls' rights at the heart of the global recovery for a gender-equal world (Press Release). Brussels, Belgium: European Commission. Consulté sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2184
- ^[98] EEAS Strategic Communications. (2025, 21 janvier). Gender Action Plan III & its key areas of EU engagement. European External Action Service (EEAS). Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/gender-action-plan-iii-its-key-areas-eu-engagement_en
- ^[99] Ball, R. (2023). EU's Gender Action Plan III: Halfway there? Observations at the Mid-term of the EU GAP III (Policy brief). The Kvinna till Kvinna Foundation. Consulté sur <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2023/09/The-Kvinna-till-Kvinna-Foundation-EU-GAPIII-mid-term-review.pdf>

^[100] European Commission. (2020c, novembre 25). Together towards a gender equal world EU Gender Action Plan III An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women’s Empowerment in EU External Action. JOIN(2020), Brussels, Belgium: High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. Consulté sur https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf

^[101] Commission européenne. (2019). Questions et réponses: L’initiative «Spotlight» de l’Union européenne et des Nations unies visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l’égard des femmes et des filles (Fiche d’information). Brussels, Belgium. Consulté sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/memo_18_5904

^[102] EEAS. (2017, 21 septembre). EU invests EUR 500 million in new “Spotlight Initiative” to end violence against women. Le Service Diplomatique de l’Union Européenne. European Union External Action. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/node/32549_fr ; Spotlight Initiative. (2025). Donor Contributions. Spotlight Initiative. Consulté sur <https://spotlightinitiative.org/donor-contributions>

^[103] Cour des Comptes Européennes. (2023). Initiative «Spotlight» visant à mettre un terme à la violence à l’égard des femmes et des filles De grandes ambitions, mais un impact limité jusqu’ici. Rapport Spécial. Luxembourg: Cour des Comptes Européennes; Office des publications de l’Union Européenne. Consulté sur https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/SR-2023-21/SR-2023-21_FR.pdf

^[104] Diop, A. (2021). L’intégration de la perspective genre dans les opérations humanitaires des ONG internationales 1/2. Institut du Genre en Géopolitique. Consulté sur <https://igg-geo.org/2021/03/23/lintegration-de-la-perspective-genre-dans-les-operations-humanitaires-des-ong-internationales-1-2/>

^[105] Di Ciommo, M., & Van der Meer, K. (2023, January 5). Gender equality in EU external action: Mainstreaming women’s economic empowerment. Ecdpm. Brief, . Consulté sur <https://ecdpm.org/work/gender-equality-eu-external-action-mainstreaming-womens-economic-empowerment>

^[106] Ibid.

^[107] EEAS Strategic Communications. (2024, July 11). Implementing the Women, Peace and Security agenda. European External Action Service (EEAS). Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en ; European Commission. (2025j). Promoting gender equality & women’s rights beyond the EU. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/promoting-gender-equality-womens-rights-beyond-eu_en

^[108] EEAS. (2020, Octobre 31). EU #Women4Security – building a secure world for all. The Diplomatic Service of the European Union. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/eu-women4security-%E2%80%93-building-secure-world-all_en

^[109] FundsforNGOs. (2023, août 10). European Commission offers grants to support inclusivity in peace and security. fundsforNGOs Grants and Resources for Sustainability. Consulté sur <https://www2.fundsforngos.org/latest-funds-for-ngos/european-commission-offers-grants-to-support-inclusivity-in-peace-and-security/>

^[10] Taha, Y. (2021, avril). Programme Moussawat: L'Union européenne au Maroc lance un appel à propositions. Women in Business l'Entrepreneuriat au Féminin. Consulté sur <https://womeninbusiness.ma/2021/04/06/programme-moussawat-lunion-europeenne-au-maroc-lance-un-appel-a-propositions/>

^[11] CONCORD. (2020, Novembre 25). The will is there, but can the Gender Action Plan III pave the way to a gender-equal world? European NGOs Confederation for relief and development (CONCORD). Bruxelles. Consulté sur <https://concordeurope.org/2020/11/25/the-will-is-there-but-can-the-gender-action-plan-iii-pave-the-way-to-a-gender-equal-world/>

^[12] Ball, R. (2023). EU's Gender Action Plan III: Halfway there? Observations at the Mid-term of the EU GAP III (Policy brief). The Kvinna till Kvinna Foundation. Consulté sur <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2023/09/The-Kvinna-till-Kvinna-Foundation-EU-GAPIII-mid-term-review.pdf>

^[13] Reglero, M., & Maes, E. L. (2023). Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact? European NGO Confederation for relief and development (CONCORD). Consulté sur <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>

^[14] Sepúlveda, D., Papworth, E., & Leite, T. (2024). Feminist Foreign Policy in the EU and Latin America Building Bridges and Sharing Lessons Learned (Policy brief). Brussels, Belgium: Foundation for European Progressive Studies; Friedrich-Ebert Stiftung; Feminist Foreign Policy Progressive Voices. Consulté sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21473.pdf>

^[15] Ibid.

^[16] Commission européenne. (1993, juin). Conseil Européen de Copenhague—21 et 22 Juin 1993- Conclusions de la présidence. Commission européenne. Consulté sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/doc_93_3 ; Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025). Modalités de l'élargissement de l'UE. Conseil de l'UE et Conseil européen. Consulté sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/how-enlargement-works/>

^[17] European Commission. (2025h). Monitoring and Evaluation. Aid, Development cooperation, Fundamental rights, Enlargement and Eastern Neighbourhood. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/monitoring-and-evaluation_en

^[18] European Commission. (2025d). Conditions for membership. Aid, Development cooperation, Fundamental rights, Enlargement and Eastern Neighbourhood. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership_en

^[19] European Commission. (2025a). Chapters of the acquis. Aid, Development cooperation, Fundamental rights, Enlargement and Eastern Neighbourhood. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

^[20] European Commission. (2025b). Chapters of the acquis, Chapitre 22. Aid, Development cooperation, Fundamental rights, Enlargement and Eastern Neighbourhood. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

^[121] European Commission. (2025c). Chapters of the acquis, Chapitre 19. Aid, Development cooperation, Fundamental rights, Enlargement and Eastern Neighbourhood. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/conditions-membership/chapters-acquis_en

^[122] Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2006, Juillet 26). DIRECTIVE 2006/54/CE Du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte). Journal Officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006L0054>

^[123] Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024a, May 24). DIRECTIVE (UE) 2024/1385 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Journal Officiel de l'Union européenne. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401385&qid=17186

^[124] European Commission. (2022c, October 12). Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions 2022 Communication on EU Enlargement Policy. COM(2022) 528 final, Brussels, Belgium: European Commission. Consulté sur [https://www.ab.gov.tr/siteimages/resimler/2022%20Communication%20on%20EU%20Enlargement%20Policy-v3\(1\).pdf](https://www.ab.gov.tr/siteimages/resimler/2022%20Communication%20on%20EU%20Enlargement%20Policy-v3(1).pdf)

^[125] Pasquinelli, G. (2024). EU Enlargement Package 2024 Input for the Western Balkans. The Kvinna till Kvinna Foundation. Consulté sur <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2024/06/The-Kvinna-till-Kvinna-Foundation-EU-enlargement-package-2024-Western-Balkans.pdf>

^[126] European Commission. (2024b, October 30). COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Serbia 2024 Report—Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of Regions 2024 Communication on EU enlargement policy. Brussels, Belgium: European Commission. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/document/download/3c8c2d7f-bff7-44eb-b868-414730cc5902_en?filename=Serbia%20Report%202024.pdf

^[127] European Commission. (2024a, October 30). COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT North Macedonia 2024 Report—Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of Regions 2024 Communication on EU enlargement policy. Brussels, Belgium: European Commission. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/document/download/5f0c9185-ce46-46fc-bf44-82318ab47e88_en?filename=North%2520Macedonia%2520Report%25202024.pdf

^[128] Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2023, Mai 17). Directive (UE) 2023/970 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'application du droit (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Brussels, Belgium: Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=urisrv:OJ.L_2023.132.01.0021.01.FRA

^[129] Treaty Office. (2014, January 8). Chart of signatures and ratifications of Treaty 210—Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (CETS No. 210). Council of Europe. Consulté sur <https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&tratynum=210>

^[130] En 2023, des réformes législatives ont renforcé la protection contre les discriminations basées sur le genre, incluant des mesures de transparence salariale et des formations pour sensibiliser les employeur-es aux droits des femmes dans le milieu professionnel. Source: Ministry of Economy of Ukraine Section for Public and Mass Media Relations. (2023, September 21). The Government has approved the National Strategy for Bridging the Gender Pay Gap until 2030 in Ukraine for the Period Until 2030. Ministry of Economy of Ukraine Official Website. Consulté sur <https://me.gov.ua/News/Detail?id=dec4c65b-0e93-4380-9787-39703dfa6ad0&isSpecial=True&lang=en-GB&title=TheGovernmentHasApprovedTheNationalStrategyForBridgingTheGenderPayGapUntil2030-InUkraineForThePeriodUntil2030> ; EUAM Ukraine. (2023, Decembre 1). Calling it a day for sexual harassment and gender-based discrimination in Ukraine. Consulté sur <https://www.euam-ukraine.eu/news/calling-it-a-day-for-sexual-harassment-and-gender-based-discrimination-in-ukraine/>

^[131] Gatopoulos, D. (2024, June 19). Ukraine launches a national sexual assault registry for victims of Russian forces. The Associated Press (AP). Kyiv, Ukraine. Consulté sur <https://apnews.com/article/russia-ukraine-sexual-violence-44011ad2f30e5832f65a274603516471>

^[132] Council of Europe. (2024, March 19). Manual for police officers on effective response to violence against women in Ukraine. Council of Europe. Strasbourg. Consulté sur <https://www.coe.int/en/web/genderequality/-/manual-for-police-officers-on-effective-response-to-violence-against-women-in-ukraine?> ; EUAM Ukraine. (2023, Decembre 1). Calling it a day for sexual harassment and gender-based discrimination in Ukraine. Consulté sur <https://www.euam-ukraine.eu/news/calling-it-a-day-for-sexual-harassment-and-gender-based-discrimination-in-ukraine/>

^[133] UN Women. (2023). A Gender Responsive Recovery for Ukraine: Introduction (Policy brief). UN Women. Consulté sur https://ukraine.unwomen.org/sites/default/files/2023-09/policy_brief_recovery_long_version_sept_2023.pdf

^[134] Commission européenne. (2022a). Ukraine: L'UE intensifie son soutien aux survivants de violences sexuelles et sexistes (Article d'actualité). Représentation en France. Commission européenne. Consulté sur https://france.representation.ec.europa.eu/informations/ukraine-lue-intensifie-son-soutien-aux-survivants-de-violences-sexuelles-et-sexistes-2022-05-13_fr

^[135] UN Women. (2023). A Gender Responsive Recovery for Ukraine: Introduction (Policy brief). UN Women. Consulté sur https://ukraine.unwomen.org/sites/default/files/2023-09/policy_brief_recovery_long_version_sept_2023.pdf

^[136] Lequeux, V., & Tobelem, B. (2022, December 4). La politique européenne de voisinage. Toute l'Europe. Consulté sur <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/la-politique-europeenne-de-voisinage/>

^[137] UN Women Regional Office for Europe and Central Asia, & UNFPA Eastern Europe and Central Asia Regional Office. (2020). EU 4 Gender Equality: Together Against Gender Stereotypes and Gender-Based Violence (Briefs). Europe and Central Asia Regional Office: UN Women; UNFPA. Consulté sur <https://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/eu-4-gender-equality-together-against-gender-stereotypes-and-gender-based-violence>

^[138] EEAS. (2017a, Mai 30). Moussawat: Programme d'appui au plan gouvernemental pour l'égalité au Maroc. European External Action Service (EEAS). Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/node/45842_en ; Tadlaoui, G. (2021). EU support for women's political participation and leadership under the EU's Gender Action Plan A case study on Morocco. European Democracy Hub. Consulté sur <https://epd.eu/content/uploads/2023/08/GAP-Morocco.pdf>

^[139] Ibid.

^[140] Taha, Y. (2021, avril). Programme Moussawat: L'Union européenne au Maroc lance un appel à propositions. Women in Business l'Entrepreneuriat au Féminin. Consulté sur <https://womeninbusiness.ma/2021/04/06/programme-moussawat-lunion-europeenne-au-maroc-lance-un-appel-a-propositions/> ; Council of Europe. (2025). Ending violence against women and promoting gender equality in Armenia. Consulté sur <https://www.coe.int/en/web/genderequality/ending-violence-against-women-and-promoting-gender-equality-in-armenia>

^[141] Mukalazi, M. M., & Habte, F. (2024). Challenging Eurocentrism in European feminist foreign policies. EUIdeas Evidence-based commentaries from the EUI academic community. Consulté sur <https://euideas.eui.eu/2024/03/01/challenging-eurocentrism-in-european-feminist-foreign-policies/> ; Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations. (2023, November 21). Gender Equality: EU extends the duration of the Gender Action Plan in external action to build on its achievements towards a gender-equal world. European Commission. Consulté sur https://enlargement.ec.europa.eu/news/gender-equality-eu-extends-duration-gender-action-plan-external-action-build-its-achievements-2023-11-21_en

^[142] CONCORD Europe. (2023). Funding for Civil Society Organisations in the Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – Global Europe. CONCORD Europe. Consulté sur https://concordeurope.org/?sdm_process_download=1&download_id=25644

^[143] Vie-publique.fr. (2024, août). Quelles sont les actions de l'UE en matière d'aide humanitaire? Vie-publique. Consulté sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20400-queelles-sont-les-actions-de-lue-en-matiere-daide-humanitaire>

^[144] Commission européenne. (2025b). Aide humanitaire. Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Consulté sur https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid_fr

^[145] Commission européenne. (2025a). Aide attentive au genre et à l'âge. Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Consulté sur https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/gender-and-age-sensitive-aid_fr

^[146] Steets, J., Binder, A., & Foran, S. (2014). Marqueur de genre et d'âge Boîte à outils. Bruxelles, Belgique: Commission européenne. Consulté sur https://ec.europa.eu/echo/files/policies/sectoral/gender_age_marker_toolkit_fr.pdf

^[147] Commission européenne. (2025a). Aide attentive au genre et à l'âge. Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes. Consulté sur https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/gender-and-age-sensitive-aid_fr

^[148] Ibid.

^[149] Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025b, Janvier 31). Les missions et opérations civiles et militaires. Consulté sur [https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/csdp-missions-operations/#:~:text=OTAN%20\(informations%20g%C3%A9n%C3%A9rales\)-,Missions%20et%20op%C3%A9rations%20civiles%20et%20militaires,au%20Proche%20et%20Moyen%20Orient](https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/csdp-missions-operations/#:~:text=OTAN%20(informations%20g%C3%A9n%C3%A9rales)-,Missions%20et%20op%C3%A9rations%20civiles%20et%20militaires,au%20Proche%20et%20Moyen%20Orient)

^[150] EEAS Strategic Communications. (2024, July 11). Implementing the Women, Peace and Security agenda. European External Action Service (EEAS). Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en

^[151] EEAS. (2019, Juillet 5). EU Action Plan on Women, Peace and Security (WPS) 2019-2024. Brussels, Belgium: Council of the European Union. Consulté sur <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11031-2019-INIT/en/pdf>

^[152] OSAGI. (2005). Landmark resolution on Women, Peace and Security. Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women. Consulté sur <https://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/>

^[153] EEAS. (2021). Gender equality has a place in civilian CSDP. Le Service Diplomatique de L'Union européenne. European Union External Action. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/gender-equality-has-place-civilian-csdp_und_fr

^[154] Ibid.

^[155] Almqvist, J. (2021, March 23). Rekindling the Agenda on Women, Peace and Security: Can the EU lead by example? Elcano Royal Institute. Consulté sur <https://www.realinstitutoelcano.org/en/analyses/rekindling-the-agenda-on-women-peace-and-security-can-the-eu-lead-by-example/>

^[156] EUISS. (2023). Integrating a Gender Perspective into EU CSDP Missions and Operations: Delivering on the Strategic Compass (Event Report). Brussels, Belgium: EUISS; EEAS; Sweden2023.eu. Consulté sur https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/Event-Report_Gender_Expert_Seminar.pdf ; EEAS. (2021, Decembre 21). Working document of the European External Action Service. Strategy and Action Plan to Enhance Women's Participation in Civilian CSDP Missions 2021-2024. European External Action Service. Consulté sur <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/Strategy%20and%20Action%20Plan%20to%20Enhance%20Women%20Participation%20in%20Civ-CSDP%20missions.pdf>

^[157] Nations Unies. (2020). Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-neuvième séance plénière. CD/PV.1539. Conférence du désarmement, Palais des Nations, Genève: Nations Unis. Consulté sur <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g20/122/48/pdf/g2012248.pdf>

^[158] Brown, L. R. (2023). *Feminist Foreign Policy and Nuclear Weapons: Contributions and Implications* (No. 86) (p. 16). Stockholm: Stockholm International Peace Research Institute. Consulté sur <https://www.sipri.org/publications/2023/eu-non-proliferation-and-disarmament-papers/feminist-foreign-policy-and-nuclear-weapons-contributions-and-implications>

^[159] Strategic Compass. (2022). *Une Boussole Stratégique en Matière de Sécurité et de Défense Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales*. European External Action Service. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/strategic_compass_fr_4.pdf

^[160] Brown, L. R. (2023). *Feminist Foreign Policy and Nuclear Weapons: Contributions and Implications* (No. 86) (p. 16). Stockholm: Stockholm International Peace Research Institute. Consulté sur <https://www.sipri.org/publications/2023/eu-non-proliferation-and-disarmament-papers/feminist-foreign-policy-and-nuclear-weapons-contributions-and-implications>

^[161] Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025c, février). *La défense de l'UE en chiffres*. Consulté sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/defence-numbers/>

^[162] Conseil européen. (2024, février). Consulté sur https://www.consilium.europa.eu/en/policies/defence-numbers/?utm_source=linkedin.com&utm_medium=social&utm_campaign=20250203-informal-euco-defence-numbers&utm_content=visual-carosuel#expenditure

^[163] Nations Unies. (2024, avril). *Avec une augmentation de 50% des violences sexuelles dans les conflits en 2023, les appels se multiplient au Conseil de sécurité contre le trafic d'armes*. Nations Unis Couverture des réunions & communiqués de presse. 9614e séance – matin & après-midi. Consulté sur <https://press.un.org/fr/2024/cs15676.doc.htm>

^[164] Nations Unies. (2024, Novembre 8). *Près de 70 % des victimes de la guerre à Gaza sont des femmes et des enfants* (ONU). ONU Info L'actualité mondiale Un regard humain. Consulté sur <https://news.un.org/fr/story/2024/11/1150406>

^[165] Nations Unies. (2025, mars 13). *Une commission d'enquête de l'ONU accuse Israël «d'actes génocidaires» à Gaza*. ONU Info L'actualité mondiale Un regard humain. Consulté sur <https://news.un.org/fr/story/2025/03/1153911>

^[166] Nations Unies. (2025, mars 13). *Une commission d'enquête de l'ONU accuse Israël «d'actes génocidaires» à Gaza*. ONU Info L'actualité mondiale Un regard humain. Consulté sur <https://news.un.org/fr/story/2025/03/1153911>

^[167] Gwyn Jones, M. (2024, September 10). *Are European countries still supplying arms to Israel?* Euronews. Consulté sur <https://www.euronews.com/my-europe/2024/10/09/are-european-countries-still-supplying-arms-to-israel> ; Qassem Hussein, A. (2024). *Positionnement de l'Union européenne face à la guerre de Gaza attermoiments entre valeurs et intérêts*. Centre arabe de recherches et d'études politiques de Paris (CAREP Paris). Consulté sur <https://www.carep-paris.org/recherche/europe-monde-arabe/positionnement-de-lunion-europeenne-face-a-la-guerre-de-gaza/>

^[168] Palacin, H. (2025, Mars) Industrie de défense, armement, aéronautique... quelles sont les plus grandes entreprises européennes ? Toute l'Europe. Consulté sur <https://www.touteleurope.eu/economie-et-social/industrie-de-defense-armement-aeronautique-queelles-sont-les-plus-grandes-entreprises-europeennes/>

^[169] Ibid.

^[170] Burni, A., & Thissen, L. (2024). A European Feminist Foreign Policy? The need for a progressive and transformative approach (Policy brief). Foundation for European Progressive Studies in partnership with Friedrich-Ebert Stiftung and Fondation Jean Jaurès. Consulté sur <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/2024/02/PB-European-Feminist-Foreign-Policy.pdf> ; Almqvist, J. (2021, March 23). Rekindling the Agenda on Women, Peace and Security: Can the EU lead by example? Elcano Royal Institute. Consulté sur <https://www.realinstitutoelcano.org/en/analyses/rekindling-the-agenda-on-women-peace-and-security-can-the-eu-lead-by-example/>

^[171] Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024b, décembre). Politique commerciale de l'UE. Consulté sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/trade-policy/>

^[172] Union européenne. (2025). Faits et chiffres clés sur l'Union européenne. Site de l'Union européenne. Consulté sur https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/facts-and-figures-european-union_fr

^[173] Iglér, W. (2024). L'Union européenne et ses partenaires commerciaux (Fiches thématiques). Parlement européen. Consulté sur https://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_5.2.1.pdf

^[174] Hannah, E., Roberts, A., & Trommer, S. (2021). Towards a feminist global trade politics. *Globalizations*, 18(1), 70–85. Routledge. Consulté sur <https://doi.org/10.1080/14747731.2020.1779966>

^[175] Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[176] Klimke, R., & Tietje, C. (2023, March 6). Feminist Foreign Trade Policy is a Demand of the EU Treaties. *Verfassungsblog*. Consulté sur <https://verfassungsblog.de/feminist-foreign-trade-policy-is-a-demand-of-the-eu-treaties/>

^[177] Ibid.

^[178] Ibid. ; Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[179] Kvarnström, A., & Ljungkvist, M. (2020). Report: Trade and Gender Equality – the role of trade policy (p. 36). The National Board of Trade Sweden. Consulté sur <https://www.kommerskollegium.se/globalassets/publikationer/rapporter/2020/trade-and-gender-equality.pdf>

^[180] European Commission. (2022, July 4). Female participation in EU exporting activities—Jobs and wages—September 2019. Consulté sur <https://circabc.europa.eu/ui/group/50a0487d-086a-4a75-alf-92bdd2ec2c4b/library/7f146feb-fcee-496f-9a2e-0d77b63f497e/details>

^[181] Woetzel, L., Madgavkar, A., Ellingrud, K., Labaye, E., Devillard, S., Kutcher, E., Manyika, J., et al. (2015). The power of parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth. McKinsey Global Institute. Consulté sur <https://www.mckinsey.com/featured-insights/employment-and-growth/how-advancing-womens-equality-can-add-12-trillion-to-global-growth>

^[182] CFR. (2025). Closing the gender gap in the workforce could add a staggering \$28 trillion to the global GDP. Growing Economies Through Gender Parity. Consulté sur <https://www.cfr.org/womens-participation-in-global-economy/>

^[183] Etats membres de l'UE. (2012d, Octobre 26). Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 8. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF> ; Etats membres de l'UE. (2012e, Octobre 26). Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (Version Consolidée), Article 207. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>

^[184] Bartels, L. (2023). Assessment of the implementation of the human rights clause in international and sectoral agreements (In-depth Analysis Requested by the DROI Subcommittee). European Parliament. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702586/EXPO_IDA\(2023\)702586_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2023/702586/EXPO_IDA(2023)702586_EN.pdf)

^[185] Commission européenne, & Direction générale du commerce et de la sécurité économique. (2015). Le commerce pour tous: Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable. Publications Office. Consulté sur <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/d90eda7c-7299-11e5-9317-01aa75ed71a1>

^[186] Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[187] European Commission. (2020, November 25). Together towards a gender equal world EU Gender Action Plan III An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action. JOIN(2020), Brussels, Belgium: High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy. Consulté sur https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf

^[188] European Commission. (2021, February 18). Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions Trade Policy Review—An Open, Sustainable and Assertive Trade Policy. Brussels: European Commission. COM(2021), Brussels, Belgium. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5bf4e9d0-71d2-11eb-9ac9-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

^[189] Ibid.

^[190] European Commission (2022a, June 22). Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions The power of trade partnerships: Together for green and just economic growth. COM(2022), Brussels, Belgium: European Commission. Consulté sur <https://circabc.europa.eu/ui/group/8a31feb6-d901-421f-a607-ebbdd7d59ca0/library/8c5821b3-2b18-43a1-b791-2df56b673900/details>

^[191] “Les accords de libre-échange (ALE) ont pour but l’ouverture réciproque des marchés avec les pays développés et les pays émergents”. Source: Vie-publique.fr. (2024b, September 10). Libre-échange et sécurité économique: La stratégie de la politique commerciale de l’UE. Vie Publique au coeur du débat publique. Consulté sur [https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20\(ALE\)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges](https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20(ALE)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges)

^[192] European Commission. (n.d.). Factsheet: EU-New Zealand Trade Agreement—Trade and sustainable development. Trade and Economic Security. Fact sheet. Consulté sur https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/new-zealand/eu-new-zealand-agreement/factsheet-eu-new-zealand-trade-agreement-trade-and-sustainable-development_en

^[193] les accords de partenariat économique (APE) soutiennent le développement économique des partenaires d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Source: Vie-publique.fr. (2024b, September 10). Libre-échange et sécurité économique: La stratégie de la politique commerciale de l’UE. Vie Publique au coeur du débat publique. Consulté sur [https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20\(ALE\)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges](https://www.vie-publique.fr/eclairage/278942-la-nouvelle-strategie-de-la-politique-commerciale-de-lue#:~:text=les%20accords%20de%20libre%2D%C3%A9change%20(ALE)%20ont%20pour%20but,des%20accords%20politiques%20plus%20larges)

^[194] European Commission. (n.d.). The EU-Kenya agreement explained. Trade and Economic Security. Consulté sur https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/east-african-community-eac/eu-kenya-agreement/agreement-explained_en

^[195] Press and information team of the Delegation to CHILE. (2024). The European Parliament approves the European Union-Chile Advanced Framework Agreement (Press Release). Delegation of the European Union to Chile. European External Action Service. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/delegations/chile/european-parliament-approves-european-union-chile-advanced-framework-agreement_en?s=192

^[196] Sepúlveda, D., Papworth, E., & Leite, T. (2024). Feminist Foreign Policy in the EU and Latin America Building Bridges and Sharing Lessons Learned (Policy brief). Brussels, Belgium: Foundation for European Progressive Studies; Friedrich-Ebert Stiftung; Feminist Foreign Policy Progressive Voices. Consulté sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21473.pdf>

^[197] Ibid.

^[198] Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[199] Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[200] En octobre 2022, la commission INTA du Parlement européen a organisé une session sur le commerce et le genre, durant laquelle plusieurs député·es ont souligné l'importance de mieux prendre en compte le genre dans la politique commerciale. La représentante de la Commission européenne a affirmé que l'autonomisation économique des femmes est une priorité pour la Commission mais aussi pour la politique commerciale de l'UE. Cependant, la session n'a pas fait suite à des propositions législatives et pour le moment, le sujet se centralise sur l'inclusion de dispositions sur les conventions pertinentes de l'ONU et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Source: Tapia Pesquera, L. (2022). European Parliament Committee on International Trade reflects on Trade and Gender. Women in Development Europe+ (WIDE+). Consulté sur <https://wideplus.org/2022/12/29/european-parliament-committee-on-international-trade-reflects-on-trade-and-gender/>

^[201] Gammage, C. (2022). Chapter 9: Empowering women in trade: How gender responsive are the EU's trade agreements? Understanding the EU as a Good Global Actor (pp. 158–174). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing. Consulté sur <https://www.elgaronline.com/view/book/9781802202984/book-part-9781802202984-17.xml> ; Bahri, Dr. A. (2020). Mainstreaming Gender Considerations in Free Trade Agreements: “Building Back Better” in Post-COVID-19 World. Policy Hackathon, Trade in Times of Crisis and Pandemic in Regional and other Trade Agreements. Consulté sur <https://wtochairs.org/sites/default/files/92%20Final-Amrita%20Bahri-Mexico.pdf>

^[202] Shreeves, R. (2024). Gender mainstreaming in EU trade agreements (Briefing). EPRS | European Parliamentary Research Service. Consulté sur [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI\(2024\)760388_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/760388/EPRS_BRI(2024)760388_EN.pdf)

^[203] Ibid.

^[204] La compétence de la CJUE est limitée dans le cadre de la PESC par le Traité sur l'Union européenne d'une part (Article 40 - principe de non-ingérence entre les compétence de la PESC et TFEU) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de l'autre (Article 275 - immunité partielle de la PESC devant la CJEU). La CJEU reste cependant compétente sur les questions de droits fondamentaux applicables à la PESC, bien que cela reste un concept relativement nouveau et remis en question par les états.

^[205] Kontoulis, N. K., & Klosidis, K. (2023). Violence contre les femmes: L'UE doit ratifier la Convention d'Istanbul (Communiqué de presse). Actualité Parlement européen. Parlement européen. Consulté sur <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230210IPR74805/violence-contre-les-femmes-l-ue-doit-ratifier-la-convention-d-istanbul#:~:text=Six%20ans%20apr%C3%A8s%20avoir%20sign%C3%A9,de%20tous%20les%20%C3%89tats%20membres>

^[206] En 2024, la CJUE a jugé que les femmes, dans leur ensemble, peuvent être regardées comme appartenant à un groupe social au sens de la directive 2011/95/UE (directive « qualification ») et bénéficier du statut de réfugié si les conditions prévues par cette directive sont remplies. Source : Maia, C. (2024). La reconnaissance par la CJUE de l'appartenance des femmes à un groupe social susceptible d'ouvrir droit au statut de réfugié. Le club des juristes l'actualité sous le prisme du droit. Consulté sur <https://www.leclubdesjuristes.com/international/la-reconnaissance-par-la-cjue-de-lappartenance-des-femmes-a-un-groupe-social-susceptible-douvrir-droit-au-statut-de-refugie-4994/>

^[207] EUROJUST. (2025). Qui sommes-nous? European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. Consulté sur <https://www.eurojust.europa.eu/fr/node/47/qui-sommes-nous>

^[208] EUROJUST. (2025). Core International Crimes. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. Consulté sur <https://www.eurojust.europa.eu/crime-types-and-cases/crime-types/core-international-crimes>

^[209] EUROJUST. (2025). Core International Crimes Evidence Database. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. Consulté sur <https://www.eurojust.europa.eu/core-international-crimes-evidence-database>

^[210] Ibid.

^[211] Secretariat of the Genocide Network. (2017). The prosecution at national level of sexual and gender-based violence (SGBV) committed by the Islamic State in Iraq and the Levant (ISIL). The Hague: European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. Consulté sur <https://www.eurojust.europa.eu/sites/default/files/assets/2017-07-prosecution-at-national-level-of-sexual-and-gender-based-violence-en.pdf>

^[212] EUROJUST. (2024). Eurojust and the war in Ukraine. European Union Agency for Criminal Justice Cooperation. Consulté sur <https://www.eurojust.europa.eu/eurojust-and-the-war-in-ukraine>

^[213] Commission européenne. (2025c). Compétences de l'UE dans le domaine de l'action pour le climat. Énergie, changement climatique, environnement Climate Action. Consulté sur https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-competences-field-climate-action_fr#:~:text=En%20vertu%20de%20la%20loi,d'au%20moins%2055%20%25

^[214] Les Etats membres de l'Union européenne. (2016a, June 7). Versions Consolidées du Traité sur l'Union européenne et du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. (2016/C 202/01), Article 192. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex:12016ME/TXT>

^[215] Ibid.

^[216] La France dans l'UE. (2022, August 30). Les politiques environnementale et climatique de l'Union européenne. Représentation Permanente de la France auprès de l'Union Européenne. Consulté sur <https://ue.delegfrance.org/les-politiques-environnementale-et>

^[217] Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021, July 9). Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»). Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

^[218] Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021, July 9). Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»). Article 9. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

^[219] Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021, July 9). Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»). Article 10a. Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119> ; Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2021, July 9). Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»). Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32021R1119>

^[220] European Scientific Advisory Board on Climate Change. (2023). Members of the Advisory Board. Consulté sur <https://climate-advisory-board.europa.eu/about/advisory-board-members>

^[221] European Parliament, & Council of the European Union. (2018, December 21). REGULATION (EU) 2018/1999 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2018 on the Governance of the Energy Union and Climate Action, amending Regulations (EC) No 663/2009 and (EC) No 715/2009 of the European Parliament and of the Council, Directives 94/22/EC, 98/70/EC, 2009/31/EC, 2009/73/EC, 2010/31/EU, 2012/27/EU and 2013/30/EU of the European Parliament and of the Council, Council Directives 2009/119/EC and (EU) 2015/652 and repealing Regulation (EU) No 525/2013 of the European Parliament and of the Council (Text with EEA relevance). L 328/1, Official Journal of the European Union. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ:L:2018:328:TOC&uri=uriserv:OJ.L_.2018.328.01.0001.01.ENG

^[222] European Parliament, & Council of the European Union. (2018, December 21). REGULATION (EU) 2018/1999 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2018 on the Governance of the Energy Union and Climate Action, amending Regulations (EC) No 663/2009 and (EC) No 715/2009 of the European Parliament and of the Council, Directives 94/22/EC, 98/70/EC, 2009/31/EC, 2009/73/EC, 2010/31/EU, 2012/27/EU and 2013/30/EU of the European Parliament and of the Council, Council Directives 2009/119/EC and (EU) 2015/652 and repealing Regulation (EU) No 525/2013 of the European Parliament and of the Council (Text with EEA relevance). Article 45. L 328/1, Official Journal of the European Union. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ:L:2018:328:TOC&uri=uriserv:OJ.L_.2018.328.01.0001.01.ENG

^[223] European Parliament, & Council of the European Union. (2018, December 21). REGULATION (EU) 2018/1999 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 11 December 2018 on the Governance of the Energy Union and Climate Action, amending Regulations (EC) No 663/2009 and (EC) No 715/2009 of the European Parliament and of the Council, Directives 94/22/EC, 98/70/EC, 2009/31/EC, 2009/73/EC, 2010/31/EU, 2012/27/EU and 2013/30/EU of the European Parliament and of the Council, Council Directives 2009/119/EC and (EU) 2015/652 and repealing Regulation (EU) No 525/2013 of the European Parliament and of the Council (Text with EEA relevance). Article 45. L 328/1, Official Journal of the European Union. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?toc=OJ:L:2018:328:TOC&uri=uriserv:OJ.L_.2018.328.01.0001.01.ENG

^[224] Commission européenne. (2023). La Commission invite les États membres à améliorer leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat afin que les objectifs que s'est fixés l'UE pour 2030 puissent être atteints collectivement. Bruxelles: Commission européenne. Consulté sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_6622

^[225] European Commission. (2025l). National energy and climate plans, EU countries' 10-year national energy and climate plans for 2021-2030. Consulté sur https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-energy-and-climate-plans_en#national-energy-and-climate-plans-2021-2030

^[226] European Commission. (n.d.). LIFE Programme EU's funding instrument for the environment and climate action. European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency. Consulté le 08 avril, 2025 sur https://cinea.ec.europa.eu/programmes/life_en?prefLang=fr

^[227] European Commission. (n.d.). LIFE - Performance Programme for the Environment and Climate Action. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-statements/life-performance_en#archived-versions-from-previous-years

^[228] European Commission. (2025g). Innovation Fund Deploying Innovative Net-Zero Technologies for Climate Neutrality. Energy, Climate change, Environment, Climate Action. Consulté sur https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/innovation-fund_en?prefLang=fr

^[229] European Commission. (2023). Innovation Fund—Performance. European Commission. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-statements/innovation-fund-performance_en

^[230] Directorate-General for Climate Action, & Directorate-General for Communication. (2024). COP29: The European Union commits to ambitious climate action on gender and climate change (Press Release). European Commission. Consulté sur https://climate.ec.europa.eu/news-your-voice/news/cop29-european-union-commits-ambitious-climate-action-gender-and-climate-change-2024-11-11_en?prefLang=fr

^[231] Garric, A. (2024, November 22). A la COP29, l'Arabie saoudite, l'Iran, la Russie, l'Égypte et le Vatican s'opposent aux mesures sur l'égalité entre les genres. Le Monde. Consulté sur https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/11/22/climat-l-offensive-de-l-arabie-saoudite-de-l-iran-et-du-vatican-sur-l-egalite-entre-les-genres-a-la-cop29_6408741_3244.html

^[232] Green Peace. (2024, November 24). COP 29: Face aux enjeux de financements de la crise climatique, les États du Nord se défont de leurs responsabilités. Green Peace. Consulté sur <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/cop-29-face-aux-enjeux-de-financements-de-la-crise-climatique-les-etats-du-nord-se-defaussent-de-leurs-responsabilites/>

^[233] Wrigley, J. (2022, July 16). It's time for the Global North to take responsibly for climate change. The University of Manchester. Consulté sur <https://sites.manchester.ac.uk/global-social-challenges/2022/07/16/its-time-for-the-global-north-to-take-responsibly-for-climate-change/>

^[234] Conseil européen, & Conseil de l'Union européenne. (2025). Un avenir numérique pour l'Europe. Consulté sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/a-digital-future-for-europe/#:~:text=Les%20C3%89tats%20membres%20de%20l,num%C3%A9riques%20innovantes%20de%20se%20%C3%A9velopper>

^[235] Parlement européen. (2022, mai). Résolution du Parlement européen du 3 mai 2022 sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique. Strasbourg. Consulté sur https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0140_FR.html

^[236] European Commission. (2025, February 18). AI Act. Shaping Europe's Digital Future. Retrieved from <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai>

^[237] Karagianni, A. (2025). The EU Artificial Intelligence Act through a Gender Lens (Analysis). Bonn, Germany: Friedrich-Ebert Stiftung. Consulté sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/bruessel/21887-20250304.pdf>

^[238] Bossis, L., Daniel, L., Legal-Pallaro, R., & Verrier, M. (2023). Contrer les discours masculinistes en ligne. Institut du Genre en Géopolitique; Equipop. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/10/Contrer-les-discours-masculinistes-en-ligne-IGG-x-Equipop-.pdf>

^[239] Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2022, October 27). Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Journal officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=urisrv:OJ.L.2022.277.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2022:277:TOC>

^[240] Vie-publique.fr. (2024a, April 15). Mieux réguler internet: Les règlements européens DMA et DSA. Vie Publique au coeur du débat publique. Consulté sur <https://www.vie-publique.fr/dossier/284898-dsa-et-dma-tout-savoir-sur-les-nouveaux-reglements-europeens>

^[241] Bossis, L., Daniel, L., Legal-Pallaro, R., & Verrier, M. (2023). Contrer les discours masculinistes en ligne. Institut du Genre en Géopolitique; Equipop. Consulté sur <https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2023/10/Contrer-les-discours-masculinistes-en-ligne-IGG-x-Equipop-.pdf>

^[242] SEAE (2024, Novembre) How to Detect and Analyse Identity-Based Disinformation/FIMI. (Conclusion, p.24). SEAE. Consulté sur <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/EEAS-DataTeam-OsintGuidelines-04-Digital.pdf>

^[243] Comité européen de la protection des données (CEPD). (2024, Avril). Stratégie du CEPD 2024-2027. Consulté sur https://www.edpb.europa.eu/system/files/2024-07/edpb_strategy_2024-2027_fr_1.pdf

^[244] Ibid n.176

^[245] Parlement Européen, & Conseil de l'Union européenne. (2011, December 23). Directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre. L 343/1, Journal Officiel de l'Union européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32011L0098>

^[246] Abril Marti, P., & Sandu, G. (2024). Politique d'immigration. Parlement européen. Consulté sur <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/152/politique-d-immigration>

^[247] HCDH. (2020). Les droits humains des femmes et les problématiques liées au genre dans les situations de conflit et d'instabilité. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Consulté sur <https://www.ohchr.org/fr/women/womens-human-rights-and-gender-related-concerns-situations-conflict-and-instability>

- ^[248] Quinones, L. (2024). La crise climatique est injuste pour les femmes des zones rurales, selon une experte de la FAO spécialisée dans l'égalité des genres, Entretien avec Lauren Phillips, Directrice adjointe de la Division de la transformation rurale et de l'égalité des genres de la FAO. Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture. Consulté sur <https://www.fao.org/newsroom/detail/the-climate-crisis-is-unjust-for-rural-women--fao-gender-expert/fr>
- ^[249] UN Women. (2018). Turning Promises into Action: Gender Equality in the 2030 Agenda. UN Women. Consulté sur <https://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-07/11.2%20UN%20Women.pdf>
- ^[250] UNHCR. (2022). Global Trends Forced Displacement in 2021. Copenhagen, Denmark: United Nations High Commissioner for Refugees. Consulté sur <https://www.unhcr.org/media/global-trends-report-2021>
- ^[251] Baker, D., Garbett, A., Luchsinger, G., Mofokeng, Dr. T., Mokgoroane, L., Sedgh, G., & Thomas, C. (2024). State of World Population report 2024 Interwoven lives, threads of hope Ending inequalities in sexual and reproductive health and rights. New York: United Nations Populations Fund (UNFPA). Consulté sur <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/swp2024-english-240327-web.pdf>
- ^[252] La Cimade. (2024, février 1). Droit d'asile: Enfin la reconnaissance du groupe social des femmes!. S'informer. Consulté sur <https://www.lacimade.org/presse/droit-dasile-enfin-la-reconnaissance-du-groupe-social-des-femmes/>
- ^[253] Gaillard, B. (2024, May 30). Qu'est-ce que le Pacte européen sur la migration et l'asile? Toute l'Europe. Consulté sur <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/>
- ^[254] France Terre d'Asile. (2009). Appel pour la Suspension des Renvois Forcés vers l'Afghanistan. France Terre d'Asile. Consulté sur <https://www.france-terre-asile.org/images/stories/europe-etudes/refonte-europe/appele-pour-la-suspension-du-renvoi-des-afghans.pdf>
- ^[255] France Terre d'Asile. (2021). Déclaration conjointe: Les Etats membres de l'UE doivent suspendre immédiatement les éloignements vers l'Afghanistan (Communiqué de presse). France Terre d'Asile. Consulté sur <https://www.france-terre-asile.org/communiqués-presse/communiqués-de-presse/delcaration-conjointe-afghanistan>
- ^[256] Haastrup, T. (n.d.). Feminist Foreign Policy: A Dangerous Proposition for the European Union? The Institute for Human Sciences (IWM). Consulté sur <https://www.iwm.at/publication/iwmmpost-article/feminist-foreign-policy-a-dangerous-proposition-for-the-european-union>
- ^[257] Panella Gomez, C. (2022). Feminist Foreign Policy: The EU Is Not Yet Ready for It. GLOBSEC Centre for Global Europe. Consulté sur <https://www.globsec.org/what-we-do/publications/feminist-foreign-policy-eu-not-yet-ready-it>
- ^[258] Rouach, D., & O, D. (2024). Vers une diplomatie féministe européenne. Confrontations Europe. Consulté sur <https://confrontations.org/wp-content/uploads/2024/04/Article-Diplomatie-Féministe-Delphine-O-et-Déborah-Rouach-22-avril.pdf>

^[259] EEAS. (2023). Human Resources Report 2023. European External Action Service. Consulté sur https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/2024/HR%20Report%202023_FINAL%20with%20cover.pdf

^[260] Commission européenne, Direction générale des partenariats internationaux, ECDPM, ECORYS, Consultores, M., Particip, MacKellar, L., et al. (2023). Mid-term evaluation of the implementation of the European Union Gender Action Plan III: final report. Volume 1, Main report. Office des publications de l'Union européenne. Consulté sur <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d7662329-ee2c-11ed-a05c-01aa75ed71a1/language-en>

^[261] Vidotto Labastie, C., & Wright, G. (2022). La présidence française de l'Union européenne à la loupe Qu'est-ce qu'une présidence de l'Union européenne? Institut Montaigne. Consulté sur https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/PFUE_2022_note_1_ToutcomprendrepresidenceUE.pdf

^[262] Manzur, H. (2020). Vers une Europe sans violences faites aux femmes: Le labyrinthe politique et institutionnel européen. Foundation for European Progressive Studies; Fondation Jean Jaures. Consulté sur <https://feps-europe.eu/wp-content/uploads/downloads/publications/eliminationviolencefr3.pdf>

^[263] Commission européenne. (2022b, March 8). Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. 2022/0066(COD), Strasbourg: Commission européenne. Consulté sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022PC0105>

^[264] Parlement européen, & Conseil de l'Union européenne. (2024a, May 24). DIRECTIVE (UE) 2024/1385 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Journal Officiel de l'Union européenne. Consulté sur https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401385&qid=1718629818751

^[265] Ibid.